

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 45

Objet : AFFAIRES GENERALES – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211- 9 et L 5211-10 ;*

- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.*

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2020 joint en annexe.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 9 juillet 2020 – 17 h
Salle du Moulin Saint Julien

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – Mme AUZANOT Bénédicte – Mme BASSANELLI Magali – M. BATOUX Philippe – M. BLANC Jean-Baptiste – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – M. BOURSE Etienne – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DAUPHIN Mathilde – Mme DECHER Martine – Mme DESPLATS Gwenola – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LE FAOU Michel – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PAIGNON Laurence – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – Mme ROUX Isabelle – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme. AMOROS Elisabeth
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PONTET Annie ayant donné pouvoir à Mme. AUZANOT Bénédicte

Secrétaire de séance : Mme Mathilde DAUPHIN est désignée secrétaire de séance.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire remet dans une enveloppe fermée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été conservés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Les autres bulletins ont été conservés dans la même enveloppe.

La séance a été ouverte à 17h10. Mme Marie-Thérèse Mack en sa qualité de doyenne (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), de cette assemblée, a le plaisir d'ouvrir cette première séance d'installation du conseil communautaire de LMV Agglomération.

Cette séance se déroulera sans public mais une retransmission en direct est actuellement effectuée sur la page Facebook de l'agglomération. Je vous informe également que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Mme Marie-Thérèse Mack rappelle de l'ordre du jour de la séance.

Mme Marie-Thérèse Mack procède à l'appel des élus communautaires et dénombre 52 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie¹.

1- AFFAIRES GENERALES - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-6 et suivants ;*
- *Vu le Code électoral et notamment ses articles L 273-1 et L 273-3 et suivants ;*
- *Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;*
- *Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;*
- *Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;*
- *Vu le décret n° 2020-267 du 17 mars 2020 portant report du second tour du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, initialement fixé au 22 mars 2020 par le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 ;*
- *Vu le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;*
- *Vu la circulaire ministérielle du 17 mars 2020 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants ;*
- *Vu la circulaire ministérielle du 15 mai 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à la suite des élections du 5 mars 2020 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Puget sur Durance, portant élection du maire et ordre du tableau en date du 23 mai 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Les Baumettes, portant élection du maire et ordre du tableau en date du 25 mai 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vaugines, portant élection du maire et ordre du tableau en date du 26 mai 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Puyvert, portant élection du maire et ordre du tableau en date du 27 mai 2020.*

Au vu des résultats des élections municipales et communautaires de mars et de juin 2020, le conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse (LMV) Agglomération est désormais composé de la manière suivante :

¹ Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Conseillers communautaires titulaires :

COMMUNES	ELUS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ²	
CAVAILLON	Monsieur	Gérard DAUDET
	Madame	Fabienne BLANCHET
	Monsieur	Jean-Baptiste BLANC
	Madame	Elisabeth AMOROS
	Monsieur	Christian LEONARD
	Madame	Laurence PAIGNON
	Monsieur	Jean-Michel SELLES
	Madame	Magali BASSANELLI
	Monsieur	Fabrice LIBERATO
	Madame	Marie-Hélène CLEMENT
	Monsieur	Gérard JUSTINESY
	Madame	Isabelle ROUX
	Monsieur	Eric DERRIVE
	Madame	Martine DECHER
	Monsieur	Jean-Philippe RIVET
	Madame	Julia PIERI
	Monsieur	Patrick COURTECUISSÉ
	Madame	Mathilde DAUPHIN
	Monsieur	Alain ATTARD
	Madame	Céline PALACIO
	Madame	Bénédicte AUZANOT
	Monsieur	Jean-Pierre PEYRARD
Madame	Annie PONTET	
Monsieur	Etienne BOURSE	
ROBION	Monsieur	Patrick SINTES

² Tableau établi selon le poids démographique des communes (par ordre décroissant)

	Madame	Marie-José MONFRIN
	Monsieur	Michel NOUVEAU
	Madame	Christine NALLET
CHEVAL-BLANC	Monsieur	Christian MOUNIER
	Madame	Marie-Thérèse NEMROD BONNAL
	Monsieur	Félix BOREL
	Madame	Gaétane CATALANO LLODES
LAURIS	Monsieur	André ROUSSET
	Madame	Gwenola DESPLATS
	Monsieur	Didier SEBBAH
	Madame	Christine PESQUIES
MERINDOL	Monsieur	Philippe BATOUX
	Madame	Isabelle MELANCHON
MAUBEC	Monsieur	Frédéric MASSIP
	Madame	Aurore STELLA
TAILLADES (Les)	Madame	Nicole GIRARD
	Monsieur	Michel LE FAOU
CABRIERES D'AVIGNON	Madame	Delphine CRESP
	Monsieur	Pascal JUNIK
GORDES	Monsieur	Richard KITAEFF
	Madame	Marie-Thérèse MACK
LAGNES	Monsieur	Claude SILVESTRE
	Madame	Véronique MILESI
OPPEDE	Monsieur	Jean-Pierre GERAULT
	Madame	Martine PELLET
LOURMARIN	Monsieur	Jean-Pierre PETTAVINO
PUYVERT	Madame	Sylvie GREGOIRE
PUGET SUR DURANCE	Madame	Amélie JEAN
VAUGINES	Madame	Frédérique ANGELETTI

BEAUMETTES (Les)	Madame	Claire ARAGONES
------------------	--------	-----------------

Conseillers communautaires suppléants (lorsque la commune ne dispose que d'un conseiller communautaire titulaire) :

COMMUNES	ELUS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
LOURMARIN	Madame	Isabelle BROUSSET
PUYVERT	Monsieur	Philippe BRITY
PUGET	Madame	Viviane ROSSI
VAUGINES	Monsieur	Serge NARDIN
LES BEAUMETTES	Monsieur	Jacques MACHEFER

Les personnes ci-dessus énoncées :

- sont proclamées membres du conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération,
- sont déclarées installées dans leur fonction.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

2- AFFAIRES GENERALES – ELECTION DU PRESIDENT DE LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2 & L5211-9 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du Président tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;*

Le Président de Luberon Monts de Vaucluse (LMV) Agglomération est l'organe exécutif de l'établissement public. Il prépare, exécute les délibérations du conseil communautaire. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est aussi le chef des services de l'établissement et le représente en justice.

Son élection suit les mêmes règles que celles prévues pour le Maire à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président est ainsi élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

*2 scrutateurs sont désignés : l'un ouvrira les enveloppes, l'autre lira le bulletin contenu.
Mme Claire ARAGONES et Mme Laurence PAIGNON sont candidates.*

Après la désignation des deux scrutateurs, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection du Président dans les conditions réglementaires.

Mme Marie-Thérèse Mack, la Présidente doyenne d'âge, déclare le scrutin ouvert et procède à l'appel à candidature.

M. Gérard Daudet présente sa candidature.

Il est procédé au déroulement du vote. Chaque conseiller communautaire remet dans une enveloppe fermée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Tous les élus prennent part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (a)	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) (b)	55
Nombre de suffrages déclarés blancs (c)	9
Nombre de suffrages déclarés nuls (d)	-
Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	46
Majorité absolue <i>(La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)</i>	24

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
DAUDET Gérard	46

M. Gérard Daudet ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été immédiatement installé.

M. Gérard Daudet a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Intervention de Monsieur Gérard Daudet.

Mes chers Collègues,

Je ne serai pas très long, car nous avons encore beaucoup à faire ce soir, avec notamment l'élection attendue de nos vice-présidents.

Je voudrais cependant prendre quelques instants de votre temps pour vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner, en m'élisant à la présidence de Luberon Monts de Vaucluse.

Les évolutions récentes de notre territoire, que nous avons connues entre 2014 et 2017, m'ont déjà valu de passer à plusieurs reprises par cette étape, quelque peu stressante, de l'élection.

Pourtant, ce soir, c'est différent.

Cette élection fait suite au renouvellement intégral de nos 16 conseils municipaux et nous destine à travailler ensemble au service de Luberon Monts de Vaucluse et de ses habitants pour les 6 prochaines années.

Mes chers collègues, je veux vous le dire : votre confiance m'honore et m'oblige.

Elle m'honore, car je la prends comme une marque de reconnaissance pour le travail accompli au cours de ces dernières années.

Elle m'oblige, car l'élection de ce jour n'a rien d'une fin en soi. C'est un mandat que vous me confiez pour l'avenir.

Être à la hauteur de cette confiance, pour le bien commun de tous, sera, je m'y engage, l'état d'esprit qui guidera mon action à vos côtés.

Car s'il s'agit de poursuivre dans la voie que nous avons collectivement tracée au fil des ans, il m'appartient de veiller à la cohésion de notre collectif, en accueillant, parmi nous, 8 nouveaux Maires sur 16 communes.

Anciens et nouveaux élus, nous devons apprendre à nous connaître, à appréhender nos enjeux respectifs, tout en nous forgeant une philosophie d'action commune, où prime le collectif.

L'intérêt communautaire, c'est bâtir un territoire où les politiques publiques se déploient de manière équilibrée. Car, chacun de nos administrés, où qu'il vive, est en droit d'attendre, une équité de traitement et un droit égal à des services publics de qualité.

L'intérêt communautaire c'est partager la conviction qu'en agissant à tel ou tel endroit de notre agglomération, c'est l'ensemble de notre territoire qui en récolte les fruits.

L'intérêt communautaire c'est agir pour un territoire harmonieux qui respecte tant sa composante rurale que sa composante urbaine. C'est d'ailleurs pour cette raison que chaque commune aura une vice-présidence sans considération aucune de poids démographique ou économique. C'est un choix fort qui est la marque de fabrique de notre agglomération.

L'intérêt communautaire, c'est un territoire qui construit son attractivité économique, touristique et sociale, depuis Gordes et les Beaumettes jusqu'à Lourmarin et Vaucluse en passant par sa ville centre et l'ensemble de ses villages qui nous font rayonner.

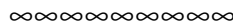
Dans les prochains mois, il nous reviendra donc d'élaborer un projet de territoire partagé.

Dans cette perspective, je veux vous assurer de ma volonté d'agir pour une convergence de vue et d'action, sans jamais faire de l'agglomération une tribune politique, mais en jouant toujours et avant tout la carte de la solidarité et de l'intérêt général.

C'est cette intelligence collective qui nous a permis d'avancer dans la réalisation de nos projets communs.

C'est cette intelligence collective que je souhaite continuer à promouvoir avec vous tous, et avec l'ensemble de nos services communautaires dont je tiens à souligner le professionnalisme, la réactivité et la disponibilité.

En vous renouvelant mes remerciements, je vous invite maintenant à passer à la suite de l'ordre du jour.



Sous la présidence de M Gérard DAUDET élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

3- AFFAIRES GENERALES - CONSTITUTION DU BUREAU : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES & ELECTION DE SES MEMBRES.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-4, L2122-7, L5211-2 et L 5211-10 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 15 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire et à 2 le nombre des conseillers communautaires membres du bureau.

Le bureau est composé du Président et des Vice-Présidents. C'est un organe de consultation et d'instruction des dossiers de la communauté d'agglomération.

Lors de la première séance du conseil communautaire qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, il revient à l'organe délibérant de fixer sa composition.

Le nombre de Vice-Présidents est plafonné : il ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total du conseil, ni excéder 15 Vice-Présidents.

Cependant, le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 % sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif, dans la limite de quinze Vice-Présidents.

Au vu de ces éléments, il est proposé de porter à 15, le nombre de Vice-Présidents membres du bureau et de fixer à 2, le nombre des conseillers communautaires délégués et appelés à y siéger au regard de compétences impactant seulement la Ville de Cavillon, la politique de la ville, l'ANRU et le Cœur de ville.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DIT** que le bureau est composé du Président, des vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués ;
- **FIXE** le nombre de vice-Présidents à quinze ;
- **FIXE** le nombre de conseillers communautaires délégués à deux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des vice-Présidents selon la taille démographique des communes et ce, par ordre décroissant.

3A. AFFAIRES GENERALES – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-4, L2122-7, L5211-2 et L 5211-10 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2020-33 en date du 9 juillet 2020 portant constitution du bureau ;*
- *Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;*

Après désignation des scrutateurs, Mme Claire Aragones et Mme Laurence Paignon, il est procédé, successivement, à l'élection de chacun des Vice-Présidents au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président rappelle que deux agents de LMV vont passer et récupérer les enveloppes fermées contenant le bulletin et que si un élu est porteur d'un pouvoir, il doit procéder à deux votes.

Election du 1^{er} vice-Président

La candidature de M. Patrick SINTES est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

- **M. Patrick SINTES : 50 voix**

M. Patrick SINTES, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} vice-président

La candidature de M. Christian MOUNIER est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

- M. Christian MOUNIER : 50 voix

M. Christian MOUNIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} vice-président

La candidature de M. André ROUSSET est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

A obtenu :

- M. André ROUSSET : 51 voix

M. André ROUSSET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

M. Rousset remercie l'assistance, il se présente comme le maire de Lauris : « le plus beau village du Luberon, peut-être de France ». Il ajoute : « Nous sommes un milieu rural, et des fois on travaille en communauté d'agglomération avec des forces centripètes et j'espère aussi que ce sera aussi des forces centrifuges... ». M. Rousset profite de cette occasion pour saluer l'entreprise Arnaud, l'entreprise de cars qui va avoir 100 ans qui a beaucoup souffert du coronavirus et espère pouvoir la soutenir car l'argent n'est pas la seule finalité du travail politique.

Election du 4^{ème} vice-président

La candidature de M. Philippe BATOUX est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	13
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22

A obtenu :

M. Philippe BATOUX : 42 voix

M. Philippe BATOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

M. Batoux remercie l'assemblée. Il indique souscrire totalement aux propos de M. Rousset concernant l'entreprise Arnaud qui est, en plus, en matière sociale exemplaire.

Election du 5^{ème} vice-président

La candidature de M. Frédéric MASSIP est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

M. Frédéric MASSIP : 50 voix

M. Frédéric MASSIP ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Election de la 6^{ème} vice-présidente

La candidature de Mme Nicole GIRARD est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	6
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

A obtenu :

- Mme Nicole GIRARD : 49 voix

Mme Nicole GIRARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 6^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

Election de la 7^{ème} vice-présidente

La candidature de Mme Delphine CRESP est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	7
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

A obtenu :

- Mme Delphine CRESP : 48 voix

Mme Delphine CRESP, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 7^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

Changement des scrutateurs : Mme Nicole Girard et M. Patrick Sintès.

Election du 8^{ème} vice-président

La candidature de M. Richard KITAEFF est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	7
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

A obtenu :

- M. Richard KITAEFF : 48 voix

M. Richard KITAEFF, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 9^{ème} vice-président

La candidature de M. Claude SILVESTRE est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

- M. Claude SILVESTRE : 50 voix

M. Claude SILVESTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 10^{ème} vice-président

La candidature de M. Jean-Pierre GERAULT est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

- M. Jean-Pierre GERAULT : 50 voix

M. Jean-Pierre GERAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 10^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 11^{ème} vice-président

La candidature de M. Jean-Pierre PETTAVINO est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	6
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

A obtenu :

- M. Jean-Pierre PETTAVINO : 49 voix

M. Jean-Pierre PETTAVINO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 11^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Election de la 12^{ème} vice-présidente

La candidature de Mme Sylvie GREGOIRE est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

- Mme Sylvie GREGOIRE : 50 voix

Mme Sylvie GREGOIRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 12^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

Election de la 13^{ème} vice-présidente

La candidature de Mme Amélie JEAN est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

- Mme Amélie JEAN : 50 voix

Mme Amélie JEAN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 13^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

Election de la 14^{ème} vice-présidente

La candidature de Mme Frédérique ANGELETTI est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

- Mme Frédérique ANGELETTI : 50 voix

Mme Frédérique ANGELETTI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 14^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

Election de la 15^{ème} vice-présidente

La candidature de Mme Claire ARAGONES est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A obtenu :

- Mme Claire ARAGONES : 50 voix

Mme Claire ARAGONES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 15^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

Les Vice-Présidents désignés prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

3B. AFFAIRES GENERALES – ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-4, L2122-7, L5211-2 et L 5211-10 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV Agglomération n°2020-33 en date du 9 juillet 2020 portant constitution du bureau ;
- Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des conseillers communautaires délégués tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Après désignation de deux scrutateurs, Mme Nicole Girard et M. Patrick Sintès, il est procédé, successivement, à l'élection de chacun des conseillers communautaires délégués au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election du 1^{er} conseiller communautaire délégué, membre du bureau

La candidature de M. Jean-Baptiste BLANC est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	7
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

A obtenu :

- M. Jean-Baptiste BLANC : 48 voix

M. Jean-Baptiste BLANC, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} conseiller communautaire délégué, membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election de la 2^{ème} conseillère communautaire déléguée, membre du bureau

La candidature de Mme Elisabeth AMOROS est proposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
A déduire : bulletins blancs ou nuls (art L65 et L66 code électoral)	11
Nombre de suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23

A obtenu :

- Mme Elisabeth AMOROS : 44 voix

Mme Elisabeth AMOROS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2^{ème} conseillère communautaire déléguée, membre du bureau et a été immédiatement installée.

Les conseillers communautaires délégués désignés prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

4- AFFAIRES GENERALES – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-1-1 et L 5211-6 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du Président, des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

L'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élus local prévue à l'article L. 1111-1-1. »

Cet article dispose que « les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local ».

Le Président procède à la lecture de la charte de l'élu local.

Un exemplaire de la Charte de l'élu local est distribué à l'ensemble des conseillers communautaires, de même qu'une copie de certaines dispositions du CGCT relatives aux communautés d'agglomération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

5- RESSOURCES ADMINISTRATIVES – DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION PERÇUES PAR LE PRESIDENT, LES VICE-PRESIDENTS ET LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES DE L'AGGLOMERATION.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10, L. 5211-12, L. 5216-4 et R 5216-14 ;*
- *Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;*
- *Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;*
- *Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;*
- *Vu le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.*

Les fonctions électives sont gratuites mais elles peuvent être indemnisées. Deux plafonds doivent être respectés : un maximum pour le total des indemnités, l'enveloppe indemnitaire globale, et un maximum individuel pour chaque élu concerné.

Les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour les collectivités.

Une délibération est nécessaire pour fixer le montant des indemnités du Président, des Vice-Présidents et des conseillers communautaires exerçant une délégation.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président.

Cette enveloppe est calculée ainsi :

- Une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président soit 110 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- et les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Présidents, correspondant au nombre maximal de Vice-Présidents qui résulterait de l'application des 2^{ème} et 3^{ème} alinéa de l'article L

5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L 5211-6-1 du CGCT, soit 20 % arrondi à l'entier supérieur de l'effectif du conseil communautaire hors accord local, soit 9 Vice-Présidents sur 45 élus. Le calcul est établi sur une indemnité de 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'enveloppe mensuelle maximale disponible pour indemniser les élus s'établit donc à 19 680.40 € décomptée comme suit :

- **Président** : 4 278.34 € x 1 = 4 278.34 €
- **Vice-Présidents** : 1 711.34 € x 9 = 15 402.06 €.

Conformément à la grille d'une communauté d'agglomération dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (cf. article R 5216-1 du CGCT), la répartition proposée est donc la suivante :

Fonction	Taux par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique	Nombre d'élus
Président	110.00 %	1
Vice-Présidents	25.60 %	15
Conseillers communautaires délégués	6.00 %	2

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 51 voix pour et 4 abstentions.

- **DETERMINE** à compter du 10 juillet et pour la durée du mandat, le montant maximal de l'enveloppe globale en additionnant l'indemnité maximale versée pour l'exercice effectif des fonctions de Président et le produit des 9 indemnités maximales versées pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président, soit la valeur mensuelle brute maximale connue à ce jour de 19 680.40 € ;
- **APPLIQUE** systématiquement, sur le montant de l'enveloppe globale des indemnités des élus, les évolutions de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **FIXE**, dans la limite de l'enveloppe globale de 19 680.40 €, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président, des Vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués comme suit :

Fonction	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Vérification de l'enveloppe maximale
Président	110.00 %	4 278,34 €
Vice-Président	25.60 %	995,68 €
Conseiller communautaire délégué	6.00 %	233,36 €

- **FIXE** la date d'entrée en vigueur des présentes dispositions au 10 juillet 2020 pour le Président et à la date à laquelle leur arrêté de délégation a été rendu exécutoire pour les Vice-Présidents et conseillers communautaires délégués ;
- **VERSE** mensuellement les indemnités de fonction ;
- **INSCRIT** au budget de chaque exercice les crédits nécessaires à cette dépense, au chapitre 65, article 6531 'indemnités de fonction' ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte pour mettre en œuvre la présente délibération, notamment pour actualiser le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux élus, en application des dispositions exposées dans le corps de la délibération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

6- AFFAIRES GENERALES – CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS APPELES A SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L1411-5, L1414-2, L1414-4 et D1411-3 à D1411-5 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.*

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission doit être créée dans le cadre des procédures de passation des concessions de service public.

Présidée par le Président de l'intercommunalité, elle est composée de 5 membres titulaires (+ 5 membres suppléants) de l'assemblée délibérante désignés au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Sa composition est identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Préalablement aux opérations électorales de désignation des membres titulaires et suppléants de cette commission, le conseil communautaire doit d'abord se prononcer sur les conditions de dépôts des listes.

Il est donc proposé de fixer les conditions de dépôt des listes de la commission désignée à l'article L1411-5 du CGCT comme suit :

- les listes seront déposées auprès du Président de la communauté d'agglomération LMV en début de conseil communautaire ayant pour objet la désignation des membres de la commission susvisée ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

**Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **FIXE** les conditions de dépôt des listes de la commission désignée à l'article L 1411-5 du CGCT comme suit :
 - les listes seront déposées auprès du Président de la communauté d'agglomération LMV en début de conseil communautaire ;
 - les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir ;
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
- **AUTORISE**, monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

6A . AFFAIRES GENERALES – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ELECTION DES MEMBRES.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L1411-5, L1414-2, L1414-4 et D1411-3 à D1411-5 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.*

La commission d'appel d'offres est chargée, aux termes de l'article L 1414-2 du CGCT, de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens.

Également, en vertu de l'article L 1414-4 du CGCT, tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres.

Présidée par le Président de l'intercommunalité (ou un élu ayant reçu délégation), elle est composée de 5 membres titulaires (+ 5 membres suppléants) de l'assemblée délibérante désignés au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'ensemble de ces membres a voix délibérative. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante. Peuvent également participer, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est à noter que chaque titulaire n'a pas de suppléant attitré.

La liste déposée est la suivante :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Claire ARAGONES	Nicole GIRARD
Delphine CRESP	Sylvie GREGOIRE
Jean-Pierre PETTAVINO	Richard KITAEFF
Jean-Michel SELLES	Christian MOUNIER
Patrick SINTES	André ROUSSET

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste étant présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

De plus, l'assemblée délibérante peut décider « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres ;
- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Claire ARAGONES	Nicole GIRARD
Delphine CRESP	Sylvie GREGOIRE
Jean-Pierre PETTAVINO	Richard KITAEFF
Jean-Michel SELLES	Christian MOUNIER
Patrick SINTES	André ROUSSET

- **AUTORISE**, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

6B. AFFAIRES GENERALES –COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : ELECTION DES MEMBRES.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L1411-5, L1414-2, L1414-4 et D1411-3 à D1411-5 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.*

La commission de délégation de service public et de concession doit être créée dans le cadre des procédures de passation des marchés publics, accords-cadres, délégations et concessions de service publics.

La commission de délégation de service public intervient dans le cadre des procédures de concession de service public. Elle est chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci.

Il appartient ensuite à l'assemblée délibérante d'attribuer le contrat à l'opérateur choisi par l'autorité habilitée à le signer sur la base du rapport de la commission.

Présidée par le Président de l'intercommunalité (ou un élu ayant reçu délégation), elle est composée de 5 membres titulaires (+ 5 membres suppléants) de l'assemblée délibérante désignés au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'ensemble de ces membres a voix délibérative. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante. Peuvent également participer, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de

la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

La liste déposée est la suivante :

Membres titulaires : Claire ARAGONES Delphine CRESP Jean-Pierre PETTAVINO Jean-Michel SELLES Patrick SINTES	Membres suppléants : Nicole GIRARD Sylvie GREGOIRE Richard KITAEFF Christian MOUNIER André ROUSSET
---	--

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste étant présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

De plus, l'assemblée délibérante peut décider « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

**Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **CREE** une commission de délégation de service public à titre permanent pour la durée du mandat ;
- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public ;
- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires : Claire ARAGONES Delphine CRESP Jean-Pierre PETTAVINO Jean-Michel SELLES Patrick SINTES	Membres suppléants : Nicole GIRARD Sylvie GREGOIRE Richard KITAEFF Christian MOUNIER André ROUSSET
---	--

- **AUTORISE**, monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

7- AFFAIRES GENERALES - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT).

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.*

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) procède à l'évaluation de la charge financière des compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation. Elle dispose de neuf mois à compter de la date du transfert pour rendre son rapport définitif d'évaluation des charges transférées et qui sera soumis à chaque conseil municipal.

La CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est indépendante et composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et à la commission d'évaluation des charges.

La commission élit son président et un Vice-Président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants par commune au sein de cette commission à deux (2) représentants pour la ville Cavaillon et un (1) représentant pour les autres communes membres soit une commission de 17 membres.

Chacune de ces communes sera donc appelée à désigner au sein de son conseil municipal son ou ses représentants à la CLECT.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **CREE** une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre la communauté d'agglomération LMV et ses communes membres pour la durée du mandat ;
- **FIXE** le nombre de membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à 17 dont 2 pour la commune de Cavaillon et 1 membre pour les 15 autres communes membres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

8- RESSOURCES ADMINISTRATIVES – EMPLOI DE DEUX COLLABORATEURS DE CABINET.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110 ;*
- *Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.*

Considérant que l'effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont les agents relèvent de la loi du 26 janvier 1984 précitée, est fixé au maximum à trois personnes pour cette catégorie d'EPCI ;

Considérant que précédemment deux emplois de collaborateurs étaient rattachés au cabinet du Président.

Considérant que l'article 7 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales précise que le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité) ;
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).
- Par ailleurs, en cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

**Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 51 voix pour et 4 abstentions**

- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au chapitre 012 - Charges de personnel, pour permettre à Monsieur le Président l'engagement de deux collaborateurs de cabinet.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif principal 2020 et suivants.

M. André Rousset souhaite connaître le rôle, le statut des collaborateurs de cabinet.

Monsieur le Président ajoute que le collaborateur de cabinet appuie le Président d'un point de vue technique, administratif et politique dans les relations avec les élus et dans la mise en œuvre des projets et politiques publiques de l'agglomération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

9- PISCINES – TARIFICATION 2020 DE L'ACCES AU CENTRE AQUATIQUE DE PLEIN AIR.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11 ;*
- *Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;*
- *Vu l'article 1 de l'ordonnance 2020-391 en date du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2014/129 en date du 24 juin 2014 portant modification de la tarification du centre de plein air ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2015/69 en date du 28 mai 2015 portant tarification des activités aquatiques ;*
- *Vu la décision n°2020/35 du Président en date du 17 juin 2020, prise en application de l'ordonnance 2020-391 en date du 1er avril 2020 ;*

Les équipements sportifs de plein air et notamment les piscines rouvrent progressivement depuis le 02 juin.

Au regard des recommandations édictées par le Ministère des Sports et le Haut Conseil de la Santé Publique, un plan de reprise progressif de l'accueil du public au sein du centre aquatique de plein air intercommunal respectant des mesures sanitaires renforcées a été proposé.

Dans ce cadre, compte tenu des contraintes réglementaires et sanitaires, une tarification unique fixée à 2 € pour les adultes et les enfants a fait l'objet d'une décision du Président, valable jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (prévu le 10 juillet 2020), comme suit :

	Activités	Tarification post COVID-19
Entrées	Adultes	2 €
	Enfants	2 €
	+ 65 ans	Gratuit
	Moins de 4 ans	Gratuit
	Abonnements	Suspendus
	Autres gratitudes et tarifs inférieurs à 2 €	Maintenus

A partir de la fin de l'état d'urgence sanitaire et jusqu'à la fermeture de l'établissement, il est proposé de maintenir une tarification estivale exceptionnelle exclusivement pour les habitants de LMV Agglomération.

Quant aux tarifications pour les habitants résidant hors du périmètre communautaire, le rétablissement des tarifs précédemment votés est proposé.

Ainsi, les tarifs suivants sont soumis à la validation des membres du conseil communautaire :

	Activités	Tarifs LMV	Tarifs hors LMV
Entrées	Adultes	2 €	5 €
	Enfants	2 €	3 €
	+ 65 ans	Gratuit	3 €
	- de 4 ans	Gratuit	2 €
	Personnel communautaire	1 €	
Abonnements	Adultes 10 passages + 1 gratuit	Suspendu	50 €
	Adultes 50 passages + 10 gratuits	Suspendu	250 €
	Enfants 10 passages + 1 gratuit	20 €	30 €
	Enfants 50 passages + 10 gratuits	100 €	150 €
	Associations / comités d'entreprises	150 € les 10 cartes de 10 entrées	

Gratuités : ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) du territoire, Union Nationale Sport Scolaire (UNSS), Ecoles maternelles et primaires publiques et privées du territoire intercommunal, Pompiers, Polices, Gendarmerie Nationale, Maître-nageur Sauveteur sur présentation de la carte professionnelle, Associations bénéficiant d'une convention de mise à disposition avec la collectivité, vacanciers des campings intercommunaux « Les Royères du Prieuré » à Maubec et « La Durance » à Cavaillon.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** la tarification 2020 détaillée dans le présent rapport et applicable sur la période comprise pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- **APPROUVE** la tarification 2020 détaillée dans le présent rapport et applicable à compter du lendemain de la date de la fin de l'état d'urgence sanitaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

10- DEVELOPPEMENT – FIXATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ DOMINICAL DU QUAI DES ENTREPRISES ET DES DROITS DE TERRASSES SUR LE SITE DE COUSTELLET.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2224-18 et L 2224-18-1 ;*
- *Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1 ;*
- *Vu le code de la consommation ;*
- *Vu le principe de la liberté du commerce et de l'industrie ;*
- *Vu le décret n° 70-708 du 31 juillet 1970 portant application du titre Ier et de certaines dispositions du titre II de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe dans sa version en vigueur ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2016-65 en date du 7 avril 2016 relative à l'approbation du règlement général du marché du Quai des Entreprises et règlement général du marché.*

Sur le site de Coustellet, LMV Agglomération fixe des droits de place sur ses voiries d'intérêt communautaire.

En effet, dans le cadre de sa compétence développement économique, LMV gère un marché dominical, d'avril à décembre, implanté sur le Quai des entreprises puis l'agglomération permet l'installation de terrasses couvertes et/ou fermées pour certains commerçants sédentaires.

Suite à la pandémie COVID-19, il est proposé d'accompagner la reprise de l'activité économique du site par la fixation de nouvelles conditions tarifaires spécifiques à l'année 2020, comme suit :

1- Tarifications forfaitaires relatives au marché dominical du Quai des Entreprises :

Métrages	0 -4 m	4 - 6 m	7 m	8 m	Passager
Montant forfaitaire 2019	400 €	450 €	500 €	525 €	20 €
Montant forfaitaire proposé en 2020	300 €	350 €	375 €	400 €	20 €

*Fonctionnement du 14 juin au 31 décembre au lieu du 01^{er} avril au 31 décembre
10 dimanches n'ont pas été « travaillés » sur un total de 39.*

2- Tarifications des terrasses :

- Surfaces ouvertes : 15 € nets le M² par an.
- Surfaces fermées : 25 € nets le M² par an.

Le montant issu de la formule de calcul sera proratisé sur 9 mois.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les tarifs 2020 d'occupation du domaine public sur le site de Coustellet tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à délivrer les autorisations d'occupation du domaine public aux commerçants sédentaires qui en font la demande et aux commerçants non sédentaires conformément aux conditions édictées par le règlement général du marché du Quai des entreprises.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

11- AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DES CONSEILLERS SUR LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2020.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1, L5211-2, L5211- 9 et L5211-10 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l'ordonnance 2020-391 en date du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et notamment son article 1 ;*
- *Vu la délibération n°2018-05 du conseil communautaire en date du 14 février 2018 portant délégation d'attributions au Président.*

Le conseil communautaire est invité à prendre acte du procès-verbal de la séance du 27 février 2020.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

12 AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DES CONSEILLERS SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1, L5211-2, L5211- 9 et L5211-10 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l'ordonnance 2020-391 en date du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et notamment son article 1 ;*
- *Vu la délibération n°2018-05 du conseil communautaire en date du 14 février 2018 portant délégation d'attributions au Président.*

1- Décisions prises sur le fondement de la délibération n°2018-05 du conseil communautaire en date du 14 février 2018 portant délégation d'attributions au Président.

Le Président a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire conformément à la délibération du 14 février 2018 et à l'ordonnance n°2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Conformément à ces dispositions, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le conseil communautaire est donc informé des décisions suivantes :

Décision 2020/02 en date du 24/01/2020 portant approbation de la modification n°1 au marché n° 19TETX05 Lot 2 « Eclairage » pour l'aménagement d'un espace de covoiturage sur le chemin des Guillaumets conclu avec l'entreprise GIORGI.

La présente décision a pour objet d'approuver la conclusion d'une modification visant à ajouter de nouvelles prestations au bordereau des prix.

Le montant estimatif du marché demeure inchangé à 69 825 € HT.

Décision 2020/03 en date du 10/02/2020 portant approbation de la modification n°1 au marché n° 19DEPI01 Etudes préalables à la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation économique sur les secteurs du Camp et du Bout des Vignes – Zones Sud de Cavaillon conclu avec le groupement Cyclades, Ispira et Lasa.

La présente décision a pour objet d'approuver la conclusion d'une modification visant à rajouter certains prix non prévus initialement concernant une étude acoustique pour le secteur du Camp.

Le nouveau montant du marché, conclu avec le groupement Cyclades, Ispira et Lasa, s'établit à 74 930.00 € HT, soit une augmentation de 2.32 % du montant initial du marché.

Décision 2020/04 en date du 12/02/2020 portant approbation de l'avenant n°1 au marché n° 17ENFS02 – Collecte sélective du verre et du papier en points d'apport volontaire conclu avec la société PAPREC RESEAU.

La présente décision a pour objet d'approuver la nouvelle organisation de l'entreprise suite à la mise en location gérance de PAPREC RESEAU. L'entreprise PAPREC MEDITERRANEE est désormais titulaire du marché en lieu et place de PAPREC RESEAU à compter du 1er janvier 2020.

Décision 2020/05 en date du 20/02/2020 portant approbation de la modification de marché n°2 au marché n°17TEFS04 relatif aux contrôles réglementaires des bâtiments et équipements de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse conclu avec la société DEKRA.

La présente décision a pour objet d'approuver la conclusion d'une modification visant à mettre à jour la liste des sites (lieux d'intervention) du marché.

Cette modification n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel du marché fixé à 25 000.00 € HT.

Décision 2020/06 en date du 28/02/2020 portant approbation de l'avenant n°2 au marché n°16AFFS02 – Lot 1 « Dommages aux Biens » conclu avec GROUPAMA Assurance.

La présente décision a pour objet d'approuver le relèvement de la cotisation 2020 du fait de l'évolution de la surface des bâtiments à assurer.

Le montant de la régularisation s'établit à 508.44 € TTC.

La cotisation définitive est donc fixée à 12 453.89 € TTC.

Décision 2020/07 en date du 05/03/2020 portant approbation de la modification de marché n°1 au marché n° 19TETX05 – Lot 3 « Espaces verts » pour l'aménagement d'un espace de covoiturage sur le chemin des Guillaumets conclu avec l'entreprise Le Chêne Vert.

La présente décision a pour objet d'approuver la conclusion d'une modification visant à ajouter des travaux complémentaires non prévus au marché initial pour un montant de 2390 €.

Le nouveau montant du marché, conclu avec l'entreprise Le Chêne Vert, s'établit à 38 674.06 € HT, soit une augmentation de 6.59 % du montant initial du marché.

Décision 2020/08 en date du 04/03/2020 portant règlement d'une indemnité de sinistre.

La présente décision a pour objet d'approuver l'indemnisation de Mme Anna DOS SANTOS pour un montant de 38.16 € TTC.

Ce montant correspond à la valeur de la réparation des lunettes de vue que l'agent de crèche a cassées dans l'exercice de ses fonctions.

Décision 2020/09 en date du 10/03/2020 portant remboursement d'une indemnité de sinistre.

La présente décision a pour objet d'approuver la proposition d'indemnité de l'assureur de la société Elis Provence suite à un sinistre causé par l'entreprise sur un bâtiment communautaire.

Le montant de 2 940 € TTC est approuvé.

Décision 2020/10 en date du 10/03/2020 portant approbation de l'avenant n°2 de prolongation du marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations tous corps d'état dans les bâtiments communautaires – Lot 1 : Gros œuvre conclu avec l'entreprise Gasnault.

La présente décision a pour objet d'approuver la conclusion d'un avenant de prolongation du marché pour un mois supplémentaire dans l'attente de l'attribution du nouveau marché dont la consultation a été lancée le 2 mars 2020. Le présent marché est prolongé jusqu'au 20 mai 2020.

Décision 2020/11 en date du 23/03/2020 d'ester en justice.

Depuis 2018, des travaux de réhabilitation de la piscine Alphonse Roudière, ont été effectués. L'entreprise Carrillo, située à Fabrègues, était titulaire du lot 8 « Carrelage faïence » pour un montant global après modifications de marché de 200 016,20 € HT.

Les travaux ont été réceptionnés à la date du 12 septembre 2019.

Or, peu de temps après la mise en service de la piscine, il est constaté des carreaux cassés le long du caniveau à fente situé en pourtour du bassin.

L'assureur de la société Carrillo a été saisi.

Néanmoins, dans le même temps, il est nécessaire d'engager une procédure de référé expertise ayant pour objectif :

- De déterminer l'origine des désordres et les responsabilités de chacun,
- De chiffrer l'ensemble des travaux nécessaires à la reprise des sols conformément aux clauses techniques du marché.

La présente décision a donc pour objet de désigner Maître Jacques TARTANSON, avocat au Barreau d'Avignon pour engager un référé expertise et défendre les intérêts de LMV dans ce dossier devant le tribunal administratif de Nîmes.

Décision 2020/12 en date du 24/03/2020 portant approbation de l'avenant n°2 de prolongation du marché n°16TEFS01 relatif à l'entretien des espaces verts des zones d'activité et des infrastructures et création d'espaces verts sur le territoire communautaire conclu avec la Pépinière du Chêne Vert.

La présente décision a pour objet d'approuver la conclusion d'un avenant de prolongation du marché susvisé, le lancement de la procédure de consultation visant à l'attribution d'un nouveau marché ayant été reportée en

raison des mesures prises relatives à l'état d'urgence sanitaire décidée par le gouvernement pour limiter la propagation du Coronavirus.

Le présent marché est prolongé du 26 avril jusqu'au 30 juin 2020. Cette prolongation ne modifie pas le montant maximum annuel du marché fixé à 400 000 € HT.

Décision 2020/13 en date du 26/03/2020 portant approbation de l'avenant n°2 au marché n°16AFFS02 – Lot 2 « Flotte-automobile » conclu avec GROUPAMA Assurance.

La présente décision a pour objet d'approuver le relèvement de la cotisation 2019 du fait de l'évolution des véhicules assurés en cours d'année.

Le montant de la régularisation s'établit à 1 008.83 € TTC.

Décision 2020/14 en date du 30/03/2020 portant approbation de l'avenant n°1 de prolongation du marché n°15AFFS07 – lot 2 relatif à la fourniture de vêtements de travail conclu avec la société MT Broderie.

La présente décision a pour objet d'approuver la conclusion d'un avenant de prolongation du marché susvisé, le lancement de la procédure de consultation visant à l'attribution d'un nouveau marché ayant été reportée en raison des mesures prises relatives à l'état d'urgence sanitaire décidée par le gouvernement pour limiter la propagation du Coronavirus.

Le présent marché est prolongé du 14 mars jusqu'au 30 juin 2020. Cette prolongation n'a pas de conséquence financière sur le marché, s'agissant d'un marché sans minimum ni maximum.

Décision 2020/15 en date du 30/03/2020 portant approbation de la modification n°2 au marché n° 19DEPI01 – Etudes préalables à la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation économique sur les secteurs du Camp et du Bout des Vignes – Zones Sud de Cavaillon conclu avec le groupement Cyclades, Ispira et Lasa.

La présente décision a pour objet d'approuver la prolongation de trois mois de la durée d'exécution de la phase 1 en cours de réalisation.

En effet, la réalisation de cette étude ne peut être effectuée dans des conditions normales du fait du confinement et des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du Coronavirus.

La durée d'exécution de la phase 1 est prolongée de 3 mois, soit jusqu'au 6 septembre 2020.

La durée globale du marché est prolongée d'autant.

2- Décisions prises sur le fondement de l'article 1 de l'ordonnance 2020-391 en date du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Décision 2020/16 en date du 07/04/2020 portant suppression de la régie de recettes de la crèche Sucre d'Orge.

La structure multi-accueil « Sucre d'Orge » étant fermée depuis la fin de l'année 2019, il convient de mettre fin à la régie de recettes de la crèche Sucre d'Orge à compter du 1^{er} janvier 2020.

Décision 2020/17 en date du 07/04/2020 portant suppression de la régie de recettes de la crèche Maison des Lutins.

La structure multi-accueil « Maison des Lutins » étant fermée depuis la fin de l'année 2019, il convient de mettre fin à la régie de recettes de la crèche Maison des Lutins à compter du 1^{er} janvier 2020.

Décision 2020/18 en date du 07/04/2020 portant adhésion au Fonds COVID Résistance initié par la région Provence Alpes Côte d'Azur.

La région Provence Alpes Côte d'Azur a initié la mise en place d'un plan d'urgence et de solidarité pour les entreprises impactées par le covid-19 visant à leur attribuer deux types d'aides :

- Prêt à l'entreprise qui est sans garantie personnelle, à taux zéro et avec un différé d'amortissement de 18 mois maximum. Il n'y a pas de contrepartie obligatoire mais elle est possible. Durée de 5 ans maximum,

- Prêt entre 3 000 et 10 000 €, déterminés selon les besoins de l'entreprise.

Au regard de l'intérêt que peut représenter ce dispositif pour les entreprises du territoire, la décision susvisée a pour objet d'approuver la contribution de LMV Agglomération à ce fonds via la plateforme d'initiative locale : Initiatives Terres de Vaucluse pour un montant de 112 000 €.

Décision 2020/19 en date du 15/04/2020 approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'acquisition de masques de protection contre la Covid 19.

Les communes de Cabrières d'Avignon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Lauris, Les Beaumettes, Les Taillades, Lourmarin, Mérindol, Maubec, Oppède, Puget, Puyvert, Robion, Vaugines ont fait part du souhait de s'associer avec LMV dans un groupement de commandes pour l'acquisition de 32 000 masques de protection contre le COVID-19 dits barrières à usage non sanitaire, lavables et réutilisables dont les composantes ont été validées par la Direction Générale de l'Armement.

La présente décision a pour objet :

- L'approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre les parties visées ci-dessus (LMV est coordonnateur) ;
- L'approbation de la commande de 32 000 masques de protection contre le COVID-19 à usage non sanitaire auprès de l'entreprise SISA Productions pour un montant global de 75 200,00 € HT.

Décision 2020/20 en date du 21/04/2020 portant approbation de la modification n°1 au marché n° 19TEPI02 Etude sur le transfert de la compétence eaux pluviales urbaines.

En raison des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du Coronavirus, et suite à la publication de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique (...) pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, LMV Agglomération a été contrainte de suspendre l'exécution de la mission susvisée à compter du 13 avril 2020 sur demande du titulaire OTEIS.

La présente décision a pour objet l'approbation d'un avenant à ce marché visant à modifier les conditions de paiement, de façon à permettre le paiement des prestations déjà réalisées par le titulaire en fonction de l'avancement de la mission et non à l'issue de chaque tranche.

Décision 2020/21 en date du 30/04/2020 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'acquisition de masques civils FFP1 en groupement de commandes.

Les communes de Lauris, Les Beaumettes, Les Taillades, Lourmarin, Mérindol, Maubec, Oppède, Robion et Vaugines ont fait part du souhait de s'associer avec la communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse dans un groupement de commandes pour l'acquisition de 20 000 masques civils de protection contre le COVID-19 initié par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

La présente décision a pour objet l'approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre les parties visées ci-dessus et l'approbation de la commande de 20 000 masques civils de protection contre le COVID-19 initié par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Décision 2020/22 en date du 5/05/2020 portant signature de divers contrats dans les domaines de l'eau et assainissement.

Afin d'assurer la continuité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur la commune de Vaugines, il est nécessaire de conclure différents marchés dans ce domaine, dont les montants n'excèdent par le seuil de 40 000 € HT.

Les contrats concernés ont pour objet :

- La vérification des équipements électromécaniques et électriques de la station d'épuration de la commune de Vaugines pour la période 2020/2022 pour un montant de 1232 € HT révisable annuellement ;

- La mise à disposition d'un droit d'accès informatique via internet au système de surveillance à distance de l'entreprise dénommé PC WEB pour la station d'eau potable située sur la commune de Vaugines pour un montant estimé de 30 € HT par mois révisable annuellement ;
 - La mise à disposition d'un droit d'accès informatique via internet au système de surveillance à distance de l'entreprise dénommé PC WEB pour la station d'épuration située sur la commune de Vaugines pour un montant estimé de 20 € HT par mois révisable annuellement.
- L'entreprise prestataire de ces contrats serait l'entreprise MICHELIER, située à Caromb (84).

Décision 2020/23 en date du 7/05/2020 d'ester en justice devant la Cour administrative d'appel.

M. SCHIANO demande à la cour d'annuler le jugement n°1703958 du 10 décembre 2019 par lequel le tribunal administratif de Nîmes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse rejetant sa demande du 30 août 2017 de délivrance d'une autorisation permettant le raccordement de son habitation à la canalisation publique d'eau potable situé sous la voie publique.

La présente décision a pour objet de désigner Maître Jean-Pierre GUIN, avocat au Barreau d'Avignon, pour défendre les intérêts de Luberon Monts de Vaucluse devant la cour administrative d'appel de Marseille dans le dossier susvisé et ses suites.

Décision 2020/24 en date du 26 mai 2020 portant approbation des avenants de prolongation aux marchés n°16ENFS02 – lots 1, 2, 3 et 4 relatifs à la fourniture de colonnes enterrées pour la collecte des déchets.

Le lancement de la procédure de consultation visant à l'attribution d'un nouveau marché relatif à l'acquisition de colonnes enterrées a été reporté en raison des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du Coronavirus.

Afin d'assurer la poursuite de ces prestations au-delà de la date de fin du marché fixée au 1^{er} juillet 2020, la présente décision a pour objet de prolonger la durée du marché 16ENFS02 jusqu'au 30 septembre 2020, pour les lots suivants :

- lot 1 relatif à la fourniture de colonnes enterrées, conclu avec la société ESE France ;
 - lot 2 relatif à la fourniture de colonnes semi-enterrées, conclu avec la société Astech ;
 - lot 3 relatif à la fourniture de dispositifs escamotables pour enterrer les bacs roulants, conclu avec la société E-Collect ;
 - lot 4 relatif à la transformation d'un dispositif escamotable en colonne, conclu avec la société E-Collect.
- S'agissant de marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum, l'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant.

Décision 2020/25 en date du 26 mai 2020 portant approbation de l'avenant n°1 de prolongation du marché 16ENFS03 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Gordes et les Beaumettes.

Le lancement de la procédure de consultation visant à l'attribution d'un nouveau marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Gordes et les Beaumettes a pris du retard en raison des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du Coronavirus.

Afin d'assurer la poursuite de ces prestations de collecte au-delà de la date de fin du marché fixée au 30 juin 2020, la présente décision a pour objet de prolonger la durée du marché n°16ENFS03 conclu avec la société SAROM jusqu'au 31 août 2020.

S'agissant de marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum, l'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant.

Décision 2020/26 en date du 26 mai 2020 portant approbation de la modification de l'accord cadre à bons de commandes n° 19AFFS02 – Lot 1 – Acquisition de fournitures de bureau.

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer, via la clause de réexamen, le bordereau des prix en cours d'exécution du marché et non seulement à chaque reconduction, il convient de modifier les dispositions du contrat. L'intégration de ces nouveaux prix sera notifiée par le pouvoir adjudicateur au candidat par ordre de service.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Décision 2020/27 en date du 2 juin 2020 portant attribution de subventions provisoires au Centre Communal d'Action Sociale de Cavaillon dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2020.

Considérant l'impossibilité de réunir le conseil communautaire en période d'état d'urgence pour l'adoption de la programmation du contrat de ville 2020 ;

Considérant les missions du Centre Communal d'Action Sociale, la présente décision a pour objet d'approuver le versement des subventions correspondantes :

- une subvention provisoire de 10 300 € pour lui permettre une continuité de son activité intitulée « Atelier Santé Ville ».
- une subvention provisoire de 2000 € pour lui permettre une continuité de son activité intitulée « soutien administratif ».
- une subvention provisoire de 10 000 € pour lui permettre une continuité de son activité intitulée « Programme de Réussite Educative ».

Décision 2020/28 en date du 3 juin 2020 portant prolongation du contrat de location du logement de la piscine plein air.

La présente décision a pour objet de prolonger pour une période de 6 mois (soit du 1^{er} juillet au 31/12/2020), le bail conclu par LMV Agglomération pour le logement de la piscine plein air.

Décision 2020/29 en date du 17 juin 2020 portant attribution de subventions dont le montant est inférieur à 23 000 € aux opérateurs dans le cadre du contrat de ville 2015- 2020.

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV), pilote la mise en place concertée des politiques territorialisées de développement solidaire sur son territoire, en contractualisant le Contrat de Ville de Cavaillon avec l'ensemble des partenaires financeurs, l'Etat, le Conseil Départemental de Vaucluse, la CAF de Vaucluse, la MSA Vaucluse Alpes, Mistral habitat, Grand Delta Habitat.

Considérant l'impossibilité de réunir le conseil communautaire en période d'état d'urgence pour l'adoption de la programmation du contrat de ville 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des actions portées dans les quartiers prioritaires par les diverses associations œuvrant dans le domaine, la présente décision a pour objet d'approuver le versement des subventions correspondantes :

- au Centre Social LA BASTIDE → une subvention provisoire d'un montant de 5 100 € pour l'action « Animations Collectives Familles ».
- au Centre Social LA BASTIDE → une subvention provisoire d'un montant de 5 750 € pour l'action « Animations Adultes ».
- au Centre Social LA BASTIDE → une subvention provisoire d'un montant de 6 970 € pour l'action « Accompagnement à la Scolarité ».
- au CIDFF (Centre d'information sur les droits des Femmes et des Familles) → une subvention provisoire d'un montant de 1 400 € pour l'action « Permanences Juridiques ».
- à l'ANPEP (Association pour la Promotion de l'Education Permanente) → une subvention provisoire d'un montant de 10 000 € pour l'action « Permanences d'Accès aux Droits et à l'Egalité ».
- au Centre Social Municipal « LA PASSERELLE » → une subvention provisoire d'un montant de 1 500 € pour l'action « Médiation Administrative ».
- au Centre Social Municipal « LA PASSERELLE » → une subvention provisoire d'un montant de 1 400 € pour l'action « Actions Familles ».
- au Centre Social Municipal « LA PASSERELLE » → une subvention provisoire d'un montant de 11 000 € pour l'action « Vie Sociale Collective Citoyenneté ».

- au Centre Social Municipal « LA PASSERELLE » → une subvention provisoire d'un montant de 15 000 € pour l'action « Opération Pieds d'Immeubles ».
- à la Maison des Adolescents → une subvention provisoire d'un montant de 2 500 € pour l'action « Espace Ecoute Jeunes ».
- à la Maison des Jeunes et de la Culture → une subvention provisoire d'un montant de 3 750 € pour l'action « Bien dans sa Tête, Bien dans sa Ville ».
- à la Ville de Cavaillon → une subvention provisoire d'un montant de 9 000 € pour l'action « Gestion Urbaine de Proximité ».
- aux Compagnons Bâisseurs Provence → une subvention provisoire d'un montant de 3 000 € pour l'action « S'approprier son logement ».
- à l'Association de Médiation et d'Aide aux Victimes → une subvention provisoire d'un montant de 3 800 € pour l'action « Permanences d'aide aux victimes ».

Le versement de chaque subvention est encadré par une convention de financement type et sera régularisé ultérieurement, dès la fin de cette période exceptionnelle, par le vote d'une délibération du conseil communautaire entérinant l'octroi de la subvention définitive allouée en 2020.

Décision 2020/30 en date du 18 juin 2020 portant attribution de subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € aux opérateurs dans le cadre du contrat de ville 2015- 2020.

De la même façon que pour la décision 2020/29, la présente décision a pour objet d'attribuer des subventions provisoires à certains opérateurs du contrat de ville 2015-2020 dans les conditions suivantes :

- à l'INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET DE CONSEIL (IFAC) → une subvention provisoire d'un montant de 77 000 € pour l'action « Animation Jeunesse et Proximité ».
- à l'ŒUVRE DES COLONIES DE VACANCES (OCV) → une subvention provisoire d'un montant de 37 500 € pour l'action « Accompagnement à la Scolarité et ouverture Culturelle ».
- au Centre Social LA BASTIDE → une subvention provisoire d'un montant de 23 400 € pour l'action « Plateforme d'Apprentissage de la Langue Française ».

Le versement de chaque subvention est encadré par une convention de financement type et sera régularisé ultérieurement, dès la fin de cette période exceptionnelle, par le vote d'une délibération du conseil communautaire entérinant l'octroi de la subvention définitive allouée en 2020.

Décision 2020/31 en date du 10 juin 2020 portant approbation de l'avenant n°3 au marché 16AFFS02 – Lot 3 « Responsabilité Civile » conclu avec SMACL Assurance.

Dans le cadre de l'exécution du contrat susvisé, la masse salariale évolue en cours d'année.

Au 1^{er} janvier 2019 la masse salariale retenue s'élevait à 6 467 928 €, la cotisation initiale était alors fixée à 4 370.82 €. Considérant que la masse salariale au 31 décembre 2019 s'élevait à 8 505 967.88 €, il est nécessaire de prévoir le relèvement de cette cotisation.

La présente décision a donc pour objet d'approuver un avenant de régularisation d'un montant de 1 377.38 € TTC.

Décision 2020/32 en date du 11 juin 2020 portant approbation de l'avenant n°3 de prolongation du marché relatif à l'entretien des espaces verts des zones d'activité et des infrastructures et création d'espaces verts sur le territoire communautaire avec l'entreprise Le Chêne Vert.

La présente décision a pour objet d'approuver la conclusion d'un nouvel avenant de prolongation du marché jusqu'au 30 août 2020 (un premier avenant de prolongation ayant déjà été approuvé pour la période du 26 avril au 30 juin 2020). Cette prolongation ne modifie pas le montant maximum annuel du marché fixé à 400 000 € HT.

Décision 2020/33 en date du 16/06/2020 portant déclaration sans suite du lot 6 « Plomberie » de la consultation n° 20TETX01 relative aux travaux de construction neuve, de réhabilitation, d'entretien et de grosses réparations tous corps d'état.

Lors de l'analyse des offres relatives au lot 6 « plomberie » de la consultation 20TETX01, il s'est avéré que les besoins tels que précisés dans le cahier des charges étaient mal définis, notamment au niveau des équipements de climatisation et, donc, que les offres des candidats ne pouvaient satisfaire les besoins réels de la collectivité. Considérant que la décision de mener ou non une procédure à son terme relève du pouvoir propre de l'exécutif, la présente décision a pour objet de déclarer sans suite la consultation n° 20TETX01 – lot 6 « plomberie » pour motif d'intérêt général.

Décision 2020/34 en date du 16 juin 2020 portant signature des marchés relatifs aux lots 1, 3, 4, 5 et 7 de la consultation n° 20TETX01 relative aux travaux de construction neuve, de réhabilitation, d'entretien et de grosses réparations tous corps d'état.

Une consultation ayant pour objet l'attribution d'un accord cadre à bons de commandes portant sur la réalisation de travaux de construction neuve, de réhabilitation, d'entretien et de grosses réparations tous corps d'état pour Luberon Monts de Vaucluse Agglomération a été lancé au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Les différents lots de la consultation étaient les suivants :

N° du lot	Intitulé	Montant maximum HT / période
1	Gros œuvre – maçonnerie – carrelage – faïence	350 000€
2	Étanchéité et couverture	130 000€
3	Peinture - revêtements de sols souples – cloisons – doublages et faux plafonds	240 000€
4	Menuiserie extérieure bois et menuiserie intérieure, quincaillerie	100 000€
5	Electricité	150 000€
6	Plomberie	150 000€
7	Serrurerie, métallerie	120 000€
8	Vitrierie - Miroiterie	50 000€

Après analyse de l'ensemble des offres reçues conformément aux critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation, la commission MAPA a rendu un avis favorable sur l'attribution des lots 1, 3, 4, 5 et 7 de la manière suivante :

N° du lot	Intitulé	Attributaire proposé
1	Gros œuvre – maçonnerie – carrelage – faïence	NeoTravaux – Le Thor
3	Peinture - revêtements de sols souples – cloisons – doublages et faux plafonds	Sol Inter peinture - Cavaillon
4	Menuiserie extérieure bois et menuiserie intérieure, quincaillerie	SPTMI - Marseille

5	Electricité	Bres - Venasque
7	Serrurerie, métallerie	SPTMI - Marseille

La présente décision a donc pour objet d'approuver la signature de ces marchés dans les conditions précédemment définies.

Décision 2020/35 en date du 17 juin 2020 portant approbation d'une tarification spécifique pour le centre de plein air pendant l'état d'urgence sanitaire.

La présente décision a pour objet d'approuver, pendant l'Etat d'urgence sanitaire, jusqu'au 10 juillet inclus, une tarification unique fixée à 2 € pour les adultes et enfants.

Les gratuités et autres tarifs inférieurs sont maintenus. Les abonnements sont suspendus.

3- Décisions de reconduction de marchés publics :

Objet	Date de notification	Date de reconduction	Montant annuel HT	Attributaire
Collecte des déchets ménagers assimilés sur les communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines			Estimatifs annuels	
Lot 1 : Collecte des ordures ménagères, collecte des encombrants et des cartons	06/04/2018	09/04/2020	196 085.66	SILIM Environnement Marseille (13)
Lot 2 : Collecte et transport des Points d'Apport volontaire	06/04/2018	16/04/2020	47 000.00	SAROM Cheval-Blanc (84)
Exploitation des déchetteries Sud Luberon			Sans mini/maxi Estimatifs/an	
Lot 1 : Mise à disposition de bennes et transport des déchets	18/04/2018	01/05/2020	123 500.50	SAROM Cheval-Blanc (84)
Lot 2 : Traitement valorisation des encombrants	23/04/2018	01/05/2020	88 925.20	SUEZ Méditerranée Narbonne (11)
Lot 3 : Traitement valorisation du bois	23/04/2018	01/05/2020	24 000.00	SUEZ Méditerranée Narbonne (11)
Lot 4 : Valorisation des cartons	23/04/2018	01/05/2020	5 600.00	SUEZ Méditerranée Narbonne (11)
Lot 5 : Valorisation du métal	18/04/2018	01/05/2020	26 000.00	BAPTISTE SARL Mallemoisson (04)
Lot 6 : Mise à disposition de contenants-matériels, transport et traitement des DDS	18/04/2018	01/05/2020	12 962.50	SPUR Environnement Rognac (13)
Nettoyage des bâtiments communautaires			Estimatifs annuels	
Lot 1 : Nettoyage des surfaces et vitres des bâtiments de la Petite Enfance	19/04/2018	01/06/2020	135 915.14	Alpilles Luberon Nettoyage Caissargues (30)
	19/04/2018	01/06/2020		

Lot 2 : Nettoyage des surfaces et vitres des autres bâtiments			55 407.58	
Collecte sélective du verre et du papier en PAV	07/06/2017	13/06/2020	Estimatif annuel 77 256.00	PAPREC Méditerranée Paris (75)
Gestion de la plateforme de déchets verts de Vaugines			Estimatifs annuels	
Lot 1 : Broyage et chargement des déchets verts	09/08/2019	08/07/2020	27 540.00	Centre de Valorisation Alcyon – Bollene (84)
Lot 3 : Valorisation et reprise du broyat des déchets verts	09/08/2019	08/07/2020	11 700.00	Centre de Valorisation Alcyon – Bollene (84)
Accord-cadre à marchés subséquents pour l'acquisition de BOM			Estimatifs TTC établis sur la durée totale de l'AC (4 ans)	
Lot 1 : Mini-bennes 9 m3	15/07/2019	15/07/2020	127 306.54	PB Environnement – Lambesc (13)
	12/07/2019	12/07/2020	99 900.00	SEMAT – La Rochelle (17)
Lot 2 : BOM 14 m3	12/07/2019	12/07/2020	400 409.32	Renault Trucks – Cavillon (84)
	12/07/2019	12/07/2020	387 132.00	SEMAT – La Rochelle (17)
Lot 3 : BOM 20 m3	12/07/2019	12/07/2020	447 665.32	Renault Trucks – Cavillon (84)
	12/07/2019	12/07/2020	421 224.00	SEMAT – La Rochelle (17)
Dératisation, désinfection et désinsectisation des bâtiments de LMV	23/08/2017	23/08/2020	Montant Maxi : 15 000.00	Maurin SAS – Montfavet (84)
Fourniture de papiers, enveloppes, carnets et cartes de correspondance	03/09/2018	03/09/2020	Montant maxi : 15 000.00	Imprimerie Rimbaud – Cavillon (84)
Transport et traitement des déchets issus de la déchetterie du Grenouillet	12/08/2019	12/08/2020	Estimatif annuel : 168 243.20	Silim Environnement – Marseille (13)
Fourniture de linges et de consommables pour activités manuelles			Montant maxi :	
Lot 1 : linges	14/09/2017	14/09/2020	10 000.00	Granjard – Panissières (42)

A une question de Mme Nallet sur un point du procès-verbal du 27 février, M. le Président indique qu'il est seulement demandé aux élus de prendre acte de ce procès-verbal car ils n'étaient pas présents la séance précédente.

La séance du conseil s'achève à 19h45.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 46

Objet : AFFAIRES GENERALES – Constitution et composition des commissions thématiques.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-22, L 5211-1 et L 5211-40-1 ;*

- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Les commissions thématiques formées par le conseil communautaire sont chargées d’étudier les questions soumises au bureau et au conseil communautaire.

Elles se réunissent en fonction de l’état d’avancement des dossiers. Elles sont animées par le Vice-Président et / ou l’élu communautaire en charge de la thématique.

Au regard des compétences exercées par l’agglomération, il est proposé de créer 21 commissions regroupées par domaine de compétences. Ainsi, les commissions pourront-elles se réunir par domaine de compétences. La transversalité des politiques publiques sera d’autant plus facilitée.

Domaine	Intitulé de la commission
Finances	› Finances, Mutualisation et contractualisation
Développement économique	› Développement économique › Développement numérique › Innovation entrepreneuriale et prospection d’entreprises exogènes › Emploi et formation
Environnement	› Gestion et valorisation des déchets › Environnement › Espaces Naturels Sensibles
Petite enfance	› Petite enfance
Eau & Travaux	› Travaux › Eau et assainissement › GEMAPI et pluvial
Culture	› Médiathèques et musiques actuelles
Agriculture et ruralité	› Agriculture et ruralité
Tourisme et Equipements de loisirs	› Tourisme et campings › Piscines
Mobilités	› Transports › Mobilités douces
Aménagement du territoire & politique de la ville	› Aménagement du territoire et politique de l’habitat › ANRU et cœur de ville › Politique de la ville

Chaque commission sera composée de 20 membres au maximum.

Le fonctionnement de ces commissions thématiques sera déterminé dans le règlement intérieur de l’EPCI approuvé prochainement. Ce règlement prévoira également les modalités de participation des conseillers municipaux des communes membres, conformément aux nouvelles dispositions de l’article L 5211-40-1 du CGCT introduites par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique.

Afin de respecter au mieux le pluralisme de l’assemblée délibérante, les conseillers communautaires souhaitant participer aux commissions ont été invités à en informer Monsieur le Président avant la tenue du conseil communautaire.

L’assemblée délibérante pourra décider « à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l’article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s’y oppose.

De plus, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement, dans l’ordre de la liste le cas échéant, et il en sera donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE la création des commissions thématiques intercommunales telles que présentées dans le rapport ci-dessus ;
- ACCEPTE de ne pas procéder au scrutin secret ;
- FIXE la composition de ces commissions conformément à l’annexe ci-jointe ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision ;



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 47

Objet : AFFAIRES GENERALES – Création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment et notamment ses articles L1411-4, L1413-1 et L2121-21 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Conformément aux articles L. 1411-4 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission a pour objet de permettre la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics en leur donnant des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, en les consultant sur certaines mesures relatives à leur organisation et en leur permettant d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Les compétences des CCSPL sont l'examen des rapports annuels du délégataire de service public, du prix et de la qualité du service public d'eau potable, de l'assainissement etc...

Elles doivent être consultées sur tout projet de création de régie avant que le conseil communautaire ne se prononce et sur le principe de toute délégation de service public local avant la décision de l'assemblée délibérante.

Présidée par le Président de l'intercommunalité, elle est composée des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales.

Il est proposé de fixer le nombre des représentants élus à 4 titulaires et 4 suppléants et le nombre de représentants d'associations locales à 2. Les associations proposées sont l'association de défense des consommateurs et des usagers (CLCV) et Vaucluse Provence Attractivité.

La liste proposée est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Christian MOUNIER	Philippe BATOUX
Richard KITAEFF	Jean-Pierre PETTAVINO
Sylvie GREGOIRE	Frédérique ANGELETTI
Alain ATTARD	Amélie JEAN

Les autres conseillers communautaires souhaitant participer à cette commission ont été invités à informer Monsieur le Président avant la tenue du conseil communautaire.

L’assemblée délibérante pourra décider « à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l’article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s’y oppose.

De plus, conformément à l’article L 2121-21 du CGCT, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **CONSTITUE** une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) présidée par Monsieur le Président de LMV (ou, à défaut, son représentant auquel il aura délégué les fonctions correspondantes) et composée de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants ainsi que de deux représentants d’associations locales ;
- **DESIGNE** les membres titulaires et suppléants de l’assemblée délibérante qui siègeront à la CCSPL de Luberon Monts de Vaucluse comme ci-dessous ;

Membres titulaires	Membres suppléants
Christian MOUNIER	Philippe BATOUX
Richard KITAEFF	Jean-Pierre PETTAVINO
Sylvie GREGOIRE	Frédérique ANGELETTI
Alain ATTARD	Amélie JEAN

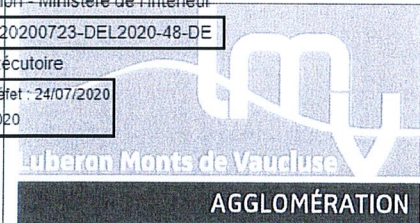
- **DESIGNE** l’association de défense des consommateurs et des usagers (CLCV) et Vaucluse Provence Attractivité comme associations locales membres de la CCSPL de Luberon Monts de Vaucluse ;

- **AUTORISE**, Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir pour avis la CCSP de Luberon Monts de Vaucluse pour :
 - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
 - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
 - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
 - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.



L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 48

Objet : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de LMV Agglomération au sein des organismes extérieurs : Aménagement du territoire.



- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1, L 5711-1, L 5721-1 et suivants ;*
- *Vu la loi n°2020/760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l’organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et notamment son article 10 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu les statuts en vigueur du syndicat mixte chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Après l’installation du conseil communautaire à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, celui-ci doit procéder à la désignation des représentants du groupement au sein des organismes extérieurs.

Dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, LMV Agglomération adhère à divers organismes extérieurs : le Syndicat Mixte chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue et le Groupe d’Action Locale (GAL) Haute Provence Luberon.

Fiche d’identité du Syndicat Mixte chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue

Derniers statuts	Arrêté préfectoral du 5 février 2018
Siège	315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon
Membres	Au total, 21 communes sur les territoires de : <ul style="list-style-type: none"> • La communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (CCPSMV) et ses communes membres : Châteauneuf de Gadagne, Fontaine de Vaucluse, Le Thor, L’Isle sur la Sorgue, Saumane de Vaucluse ; • La communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV).
Territoire concerné sur LMV	Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Lauris, Les Beaumettes, Les Taillades, Lourmarin, Maubec, Mérindol, Oppède, Puget, Puyvert, Robion, Vaugines.
Objet	Le SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) est un document stratégique qui présente à l’échelle du bassin de vie, les grandes orientations d’urbanisme et d’aménagement du territoire dans une perspective de développement durable. Le syndicat a également la charge de la compétence « Elaboration d’un Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET).
Gouvernance	Le SCOT est composé de 33 délégués titulaires et 33 délégués suppléants. CCPSMV → 11 titulaires / 11 suppléants Luberon Monts de Vaucluse → 22 titulaires / 22 suppléants



Fiche d’identité du Groupe d’Action Locale (GAL) Haute Provence Luberon

Siège	Forcalquier (04)
Membres	<p>Il rassemble 103 communes sur les départements des Alpes de Haute Provence et du Vaucluse et compte plus de 141 760 habitants.</p>
Territoire concerné sur LMV	Cabrières d’Avignon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Lauris, Les Beaumettes, Les Taillades, Lourmarin, Maubec, Mérindol, Oppède, Puget, Puyvert, Robion.
Objet	Le GAL Haute Provence Luberon assure la mise en œuvre du programme européen LEADER qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale et donne ainsi un cadre propice à notre territoire pour l’émergence de projets collectifs et de qualité.
Gouvernance	<p>Le comité de programmation compte parmi ses membres 12 représentants de structures privées (associations, agriculteurs, professionnels...) et 11 représentants des élus du territoire, et autant de suppléants pour chaque collège.</p> <p>Luberon Monts de Vaucluse → 1 titulaire / 1 suppléant</p>

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants de LMV Agglomération au sein des organismes présentés ci-dessus.



Pour le SCOT, les candidatures proposées sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérard DAUDET	Elisabeth AMOROS
Fabrice LIBERATO	Christian LEONARD
Magali BASSANELLI	Laurence PAIGNON
Patrick COURTECUISSÉ	Isabelle ROUX
Patrick SINTES	Guy HOAREAU
Michel NOUVEAU	Monique JOANNY
Félix BOREL	Christian MOUNIER
Gaétane CATALANO LLODES	Michel FAUCHON
André ROUSSET	Didier SEBBAH
Gwenola DESPLATS	Christine PESQUIES
Delphine CRESP PIROLA	Françoise MATHIEU
Richard KITAEFF	Ondine PONCE
Claude SILVESTRE	Véronique MILESI
Claire ARAGONES	Jacques MACHEFER
Nicole GIRARD	Michel LE FAOU
Jean-Pierre PETTAVINO	Joël RAYMOND
Frédéric MASSIP	Grégory FREDIN
Philippe BATOUX	Isabelle MELANCHON
Jean-Pierre GERAULT	Pascal MARTIN
Amélie JEAN	Alain Le DOUARON
Sylvie GREGOIRE	Emmanuel MATALON
Serge NARDIN	Frédérique ANGELETTI



Pour le GAL, les candidatures proposées sont :

1 Titulaire	1 suppléant
Claude SILVESTRE	Sylvie GREGOIRE

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ACCEPTE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
- DESIGNÉ les représentants de LMV Agglomération comme indiqué dans le tableau ci-dessous, au sein du Syndicat Mixte chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérard DAUDET	Elisabeth AMOROS
Fabrice LIBERATO	Christian LEONARD
Magali BASSANELLI	Laurence PAIGNON
Patrick COURTECUISSÉ	Isabelle ROUX
Patrick SINTES	Guy HOAREAU
Michel NOUVEAU	Monique JOANNY
Félix BOREL	Christian MOUNIER
Gaétane CATALANO LLORDES	Michel FAUCHON
André ROUSSET	Didier SEBBAH
Gwenola DESPLATS	Christine PESQUIES

Delphine CRESP PIROLA	Françoise MATHIEU
Richard KITAEFF	Ondine PONCE
Claude SILVESTRE	Véronique MILESI
Claire ARAGONES	Jacques MACHEFER
Nicole GIRARD	Michel LE FAOU
Jean-Pierre PETTAVINO	Joël RAYMOND
Frédéric MASSIP	Grégory FREDIN
Philippe BATOUX	Isabelle MELANCHON
Jean-Pierre GERAULT	Pascal MARTIN
Amélie JEAN	Alain Le DOUARON
Sylvie GREGOIRE	Emmanuel MATALON
Serge NARDIN	Frédérique ANGELETTI

- **DESIGNE** M. Claude **SILVESTRE** comme représentant titulaire et Mme Sylvie **GREGOIRE** comme représentante suppléante de LMV Agglomération au sein du Groupe d’Action Locale (GAL) Haute Provence Luberon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 49

Objet : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de LMV Agglomération au sein des organismes extérieurs : environnement et déchets.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1, L 5711-1, L 5721-1 et suivants ;
- Vu la loi n°2020/760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l’organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et notamment son article 10 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d’Apt - SIRTOM;
- Vu les statuts en vigueur du syndicat mixte Intercommunal pour l’étude, la construction et l’exploitation d’unité de traitement des ordures ménagères de la région de Cavaillon – SIECEUTOM ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, LMV Agglomération adhère à des syndicats mixtes chargés de l’exercice de tout ou partie de ces compétences sur le territoire intercommunal : le Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d’Apt et le Syndicat mixte Intercommunal pour l’Etude, la Construction et l’Exploitation d’Unité de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Cavaillon.

Fiche d’identité du Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d’Apt - SIRTOM :

Derniers statuts	Arrêté inter-préfectoral en date du 22 juin 2020
Siège	Apt
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Pays d’Apt Luberon • Communauté de communes Ventoux Sud • Communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Territoire concerné sur LMV	Les Beaumettes, Cabrières d’Avignon, Gordes, Lagnes, Maubec, Oppède, Robion
Objet	La réalisation et la gestion des équipements nécessaires à la gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que l’organisation et la gestion de la collecte pour les collectivités qui en feront la demande
Gouvernance	Au sein du comité syndical, chaque EPCI dispose d’un nombre de délégués égal au nombre de communes intégrées dans le périmètre du SIRTOM : Pays d’Apt Luberon → 25 titulaires / 25 suppléants Ventoux Sud → 6 titulaires / 6 suppléants Luberon Monts de Vaucluse → 7 titulaires / 7 suppléants



Fiche d’identité du Syndicat mixte Intercommunal pour l’Etude, la Construction et l’Exploitation d’Unité de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Cavaillon - SIECEUTOM :

Derniers statuts	Arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2010 – en cours de révision
Siège	Isle sur la Sorgues
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (CCPSMV) en représentation substitution des communes de Fontaine de Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue • Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB) • Communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV)
Territoire concerné sur LMV	Cheval-Blanc, Mérindol, Les Taillades, Cavaillon, Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert, Vaugines
Objet	Le traitement des déchets : déchets ménagers et assimilés, résidus urbains, déchets d’origine industrielle dès lors que leur traitement est compatible avec les déchets de la collectivité
Gouvernance	Au sein du comité syndical, chaque EPCI dispose d’un nombre de délégués variant selon la strate de population : CCPSMV → 8 titulaires / 8 suppléants COTELUB → 8 titulaires / 8 suppléants Luberon Monts de Vaucluse → 8 titulaires / 8 suppléants

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants de LMV Agglomération au sein des syndicats mixtes présentés ci-dessus.

Pour le SIRTOM, les candidatures proposées sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aurore STELLA	Jean-François DUBOIS
Claude ERMANNI	Bruno MARTOGLIO
Delphine CRESP PIROLA	Pascal JUNIK
Richard KITAEFF	Bernard BIRRO
Claude SILVESTRE	Véronique MILESI
Claire ARAGONES	Jacques MACHEFER
Michel NOUVEAU	Patrick SINTES

Pour le SIECEUTOM, les candidatures proposées sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian LEONARD	Isabelle ROUX
Christian MOUNIER	MT NEMROD BONNAL
André ROUSSET	Didier SEBBAH
Nicole GIRARD	Michel Le FAOU
Philippe BATOUX	Sandro KERMARREC
Jean-Pierre PETTAVINO	Joël RAYMOND
Amélie JEAN	Antoine HEIL
Sylvie GREGOIRE	Philippe BRITY

Conformément à l’article L 2121-21 du CGCT, le conseil a décidé, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Par ailleurs, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTTE** de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d’Apt – SIRTOM comme précisé dans le tableau ci-dessous ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aurore STELLA	Jean-François DUBOIS
Claude ERMANNI	Bruno MARTOGLIO
Delphine CRESP PIROLA	Pascal JUNIK
Richard KITAEFF	Bernard BIRRO

Claude SILVESTRE	Véronique MILESI
Claire ARAGONES	Jacques MACHEFER
Michel NOUVEAU	Patrick SINTES

- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat mixte Intercommunal pour l’Etude, la Construction et l’Exploitation d’Unité de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Cavillon – SIECEUTOM comme précisé dans le tableau ci-dessous ;

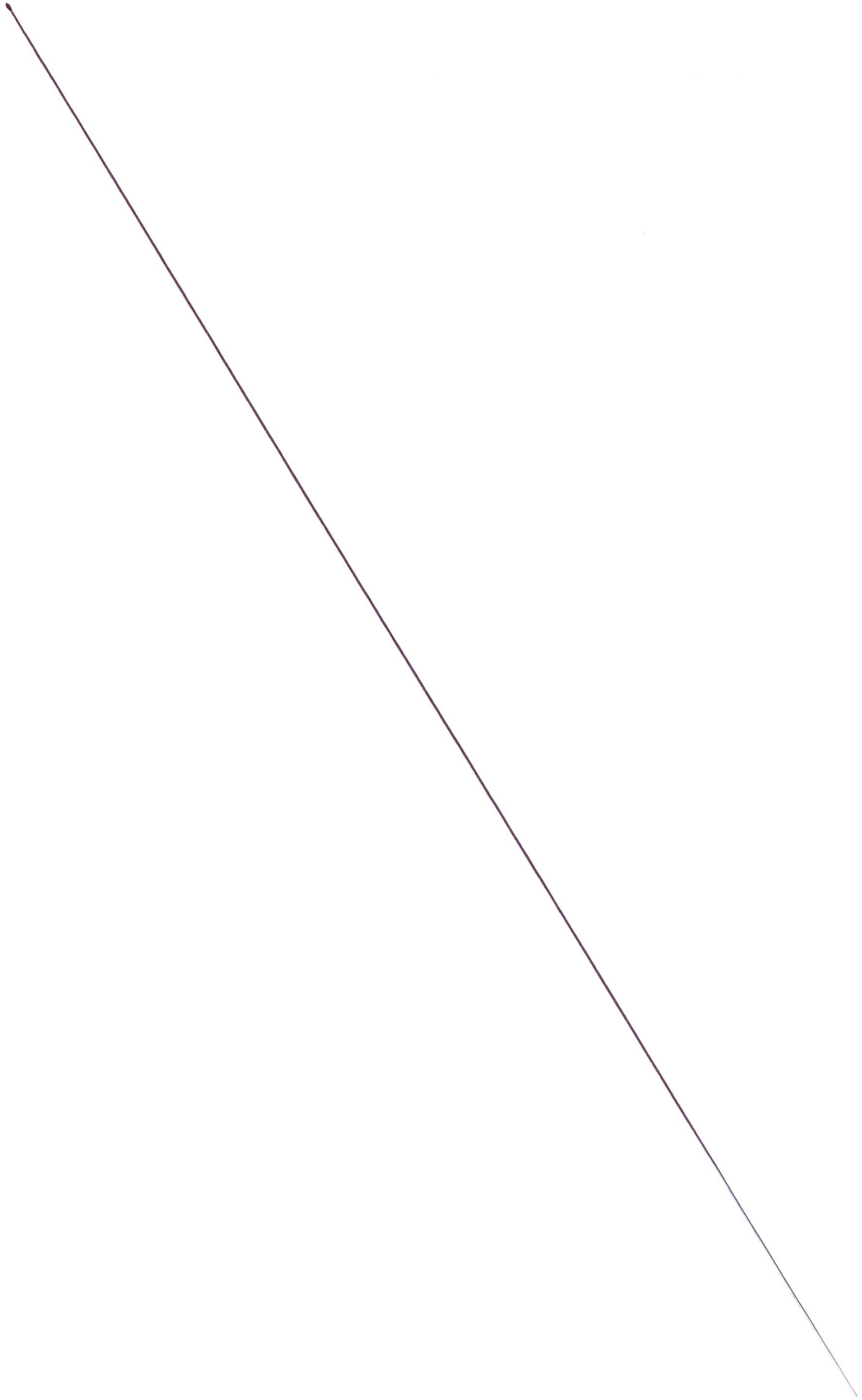
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian LEONARD	Isabelle ROUX
Christian MOUNIER	MT NEMROD BONNAL
André ROUSSET	Didier SEBBAH
Nicole GIRARD	Michel Le FAOU
Philippe BATOUX	Sandro KERMARREC
Jean-Pierre PETTAVINO	Joël RAYMOND
Amélie JEAN	Antoine HEIL
Sylvie GREGOIRE	Philippe BRITY

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.



L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSSE Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 50

Objet : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de LMV Agglomération au sein des organismes extérieurs : Eau.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1, L 5711-1, L 5721-1 et suivants ;
- Vu la loi n°2020/760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l’organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et notamment son article 10 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu les statuts en vigueur du syndicat des eaux Durance Ventoux ;
- Vu les statuts en vigueur du syndicat des eaux Durance Luberon ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, LMV Agglomération exerce les compétences eau et assainissement.

A ce titre, elle adhère aux syndicats mixtes chargés de l’exercice de tout ou partie de ces compétences sur le territoire intercommunal : le syndicat des eaux Durance Ventoux et le syndicat Durance Luberon.

Fiche d’identité du Syndicat des eaux Durance Ventoux :

Derniers statuts	Arrêté préfectoral du 24 décembre 2019
Siège	Cheval-Blanc
Membres	Au total, 28 communes sur les territoires de : <ul style="list-style-type: none"> • La communauté d’agglomération LMV, • La communauté d’agglomération du Grand Avignon : Caumont sur Durance et Velleron, • La communauté de communes Pays d’Apt : Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint Pantaléon, Saint Saturnin les Apt et Villars, • + les communes de Châteauneuf de Gadagne, Le Thor, L’Isle sur la Sorgue, Saumane de Vaucluse.
Territoire concerné sur LMV	Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède, Robion.
Objet	L’organisation et l’exploitation du service de distribution d’eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.
Gouvernance	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre et commune représentée par les EPCI, soit un total de 28 élus Luberon Monts de Vaucluse → 10 titulaires / 10 suppléants



Fiche d’identité du Syndicat Durance Luberon :

Derniers statuts	Arrêté préfectoral du 9 décembre 2019
Siège	Pertuis
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Métropole Aix Marseille Provence pour la commune de Pertuis • Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB) pour les communes de Ansouis, Beaumont de Pertuis, Cabrières d’Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, la Motte d’Aigues, La Tour d’Aigues, Mirabeau, Pépin d’Aigues, St Martin de la Brasque, Sannes, Villelaure, Vitrolles en Luberon • Communauté d’agglomération LMV
Territoire concerné sur LMV	Lauris, Mérindol, Puget, Puyvert
Objet	Compétences à la carte : eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif.
Gouvernance	<p>2 délégués par commune membre et commune représentée par les EPCI</p> <p>Métropole Aix Marseille Provence → 25 délégués (régime dérogatoire)</p> <p>COTELUB → 32 délégués</p> <p>Luberon Monts de Vaucluse → 8 titulaires</p>

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants de LMV Agglomération au sein des syndicats mixtes présentés ci-dessus.

Pour le Syndicat des eaux Durance Ventoux, les candidatures proposées sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérard DAUDET	Christian LEONARD
Patrick SINTES	Michel NOUVEAU
Félix BOREL	Gaétane CATALANO LLODES
Philippe STROPIANA	Frédéric MASSIP
Philippe GUILLOT	Henry BOURNE
Delphine CRESP PIROLA	René DEPEYTE

Richard KITAEFF	Romain FERRARI
Martine PELLET	Yoann POBES
Claude SILVESTRE	Véronique MILESI
Claire ARAGONES	Jacques MACHEFER

Pour le syndicat Durance Luberon, les candidatures proposées sont :

TITULAIRES
Gwenola DESPLATS
Didier SEBBAH
Bernard CHAPAY
ACHRAF BELHADJ ALI
Amélie JEAN
Suzanne BOUCHET
Sylvie GREGOIRE
Nicolas SEVERIN

Conformément à l’article L 2121-21 du CGCT, le conseil a décidé, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Par ailleurs, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- ACCEPTE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat des eaux Durance Ventoux comme précisé ci-dessous ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérard DAUDET	Christian LEONARD
Patrick SINTES	Michel NOUVEAU
Félix BOREL	Gaétane CATALANO LLODES
Philippe STROPIANA	Frédéric MASSIP
Philippe GUILLOT	Henry BOURNE
Delphine CRESP PIROLA	René DEPEYTE
Richard KITAEFF	Romain FERRARI
Martine PELLET	Yoann POBES
Claude SILVESTRE	Véronique MILESI
Claire ARAGONES	Jacques MACHEFER

- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat Durance Luberon comme précisé ci-dessous ;

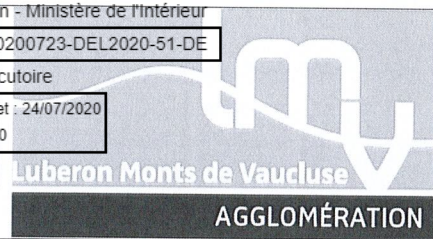
TITULAIRES
Gwenola DESPLATS
Didier SEBBAH
Bernard CHAPAY
ACHRAF BELHADJ ALI
Amélie JEAN
Suzanne BOUCHET
Sylvie GREGOIRE
Nicolas SEVERIN

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.



L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLODES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .


Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 51

Objet : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de LMV Agglomération au sein des organismes extérieurs : GEMAPI.

	République française 2020/ ... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 23 juillet 2020

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1, L 5711-1, L 5721-1 et suivants ;*
- *Vu le Code de l’Environnement et notamment son article L 211-7 ;*
- *Vu la loi n°2020/760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l’organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et notamment son article 10 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu les statuts en vigueur du syndicat de rivière Calavon Coulon ;*
- *Vu les statuts en vigueur du syndicat mixte d’aménagement de la vallée de la Durance ;*
- *Vu les statuts en vigueur du syndicat mixte du bassin des Sorgues ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Depuis le 1^{er} janvier 2018, LMV Agglomération exerce les compétences liées à la gestion des milieux aquatiques et inondation (GEMAPI).

A ce titre, elle adhère aux syndicats mixtes chargés de l’exercice de tout ou partie de ces compétences sur le territoire intercommunal : le Syndicat Intercommunautaire de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC), le Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) et le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS).

Fiche d’identité du Syndicat Intercommunautaire de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC) :

Derniers statuts	Arrêté inter-préfectoral du 20 juillet 2020
Siège	Apt (84)
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté de communes Pays d’Apt Luberon : Apt, Bonnieux, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gargas, Gignac, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint Martin de Castillon, Saint Pantaléon, Saint Saturnin les Apt, Viens et Villars, • La communauté de communes Haute Provence Pays de Banon (HPPB) pour les communes de Montjustin, Oppedette, Reillanne et Simiane la Rotonde, • La communauté d’agglomération LMV pour les communes de Les Beaumettes, Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Gordes, Maubec, Oppède, Robion, Les Taillades
Territoire concerné sur LMV	Les Beaumettes, Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Gordes, Maubec, Oppède, Robion, Les Taillades
Objet	Ensemble des missions concourant à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
Gouvernance	Pays d’Apt → 10 délégués / 4 suppléants HPPB → 2 délégués / 1 suppléant Luberon Monts de Vaucluse → 11 titulaires / 5 suppléants



Fiche d’identité du Syndicat mixte d’aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) :

Derniers statuts	Arrêté préfectoral du 16 décembre 2019
Siège	Mallemort (13)
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Département des Bouches du Rhône, du Vaucluse, des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes • Région Côte d’Azur <p>Pour la partie de leurs territoires compris dans le bassin versant de la Durance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Métropole Aix Marseille Provence, • Communauté d’agglomération Durance Luberon Verdon, • Communauté d’agglomération Provence Alpes Agglomération, • Communauté d’agglomération Gap Tallard Durance, • Communauté d’agglomération Terre de Provence, • Communauté d’agglomération du Grand Avignon, • Communauté d’agglomération Vallée de l’Ubaye-Serre Ponçon, • Communauté de communes Pays de Forcalquier- Montagne de Lure, • Communauté de communes Jabron – Lure – Vançon – Durance, • Communauté de communes Sisteronnais – Buech, • Communauté de communes Serre-Ponçon Val d’Avance, • Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB), • Communauté d’agglomération LMV.
Territoire concerné sur LMV	Cavaillon, Cheval-Blanc, Lauris, Mérindol, Puget, Puyvert
Objet	Développement et aménagement solidaire et durable de l’espace durancien et de son bassin versant
Gouvernance	Tous les membres ont un nombre de représentants variable. Les EPCI ont un nombre de représentants différents selon la strate de population. Luberon Monts de Vaucluse → 8 titulaires / 8 suppléants

Fiche d’identité du Syndicat mixte du bassin des Sorgues (SMBS) :

Derniers statuts	Arrêté préfectoral du 11 octobre 2019
Siège	Entraigues sur la Sorgue (84)
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse (CCPSMV) pour les communes de Châteauneuf de Gadagne, Fontaine de Vaucluse, Le Thor, l’Isle sur la Sorgue, Saumane de Vaucluse, • Communauté d’agglomération du Grand Avignon pour les communes de Caumont sur Durance, Entraigues sur la Sorgue, Jonquerettes, Le Pontet, Saint Saturnin les Avignon, Vedène et Velleron, • Communauté de communes Les Sorgues du Comtat pour les communes d’Althen les Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes les Fontaines, Sorgues, • Communauté d’agglomération LMV pour la commune de Lagnes.
Territoire concerné sur LMV	Lagnes
Objet	Assurer, soutenir ou promouvoir toutes les actions visant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant des Sorgues.
Gouvernance	CCPSMV → 6 délégués / 3 suppléants Grand Avignon → 8 délégués / 4 suppléants CC Les Sorgues du Comtat → 6 délégués / 3 suppléants Luberon Monts de Vaucluse → 1 titulaire / 1 suppléant

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants de LMV Agglomération au sein des syndicats mixtes présentés ci-dessus.

Pour le SIRCC, les candidatures proposées sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian LEONARD	Marie-Thérèse MACK
Magali BASSANELLI	Jacques REYNAUD
Gérard JUSTINESY	Bérengère LOISEL MONTAGNE
Patrick SINTES	Pierre LABAN

Michel NOUVEAU	Jacques MACHEFER
Richard KITAEFF	Martine PELLET
Frédéric MASSIP	
Guy HONORAT	
Delphine CRESP PIROLA	
Claire ARAGONES	
Yoann POBES	

Pour le SMAVD, les candidatures proposées sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérard DAUDET	Magali BASSANELLI
Christian LEONARD	Isabelle ROUX
Gérard JUSTINESY	Patrick COURTECUISSÉ
Félix BOREL	MT NEMROD BONNAL
André ROUSSET	Didier SEBBAH
Mireille SUEUR	Patrick ROUILLES
Amélie JEAN	Luc JUSTAMON
Sylvie GREGOIRE	Philippe BRITY

Pour le SMBS, les candidatures proposées sont :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Claude SILVESTRE	Véronique MILESI

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations. Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ACCEPTE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
- DESIGNNE les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat Intercommunautaire de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC) comme précisé dans le tableau ci-dessous ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian LEONARD	Marie-Thérèse MACK
Magali BASSANELLI	Jacques REYNAUD
Gérard JUSTINESY	Bérengère LOISEL MONTAGNE
Patrick SINTES	Pierre LABAN
Michel NOUVEAU	Jacques MACHEFER
Richard KITAEFF	Martine PELLET
Frédéric MASSIP	
Guy HONORAT	
Delphine CRESP PIROLA	
Claire ARAGONES	
Yoann POBES	

- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) comme précisé dans le tableau ci-dessous ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérard DAUDET	Magali BASSANELLI
Christian LEONARD	Isabelle ROUX
Gérard JUSTINESY	Patrick COURTECUISSÉ
Félix BOREL	MT NEMROD BONNAL
André ROUSSET	Didier SEBBAH
Mireille SUEUR	Patrick ROUILLES
Amélie JEAN	Luc JUSTAMON
Sylvie GREGOIRE	Philippe BRITY

- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) comme précisé dans le tableau ci-dessous ;

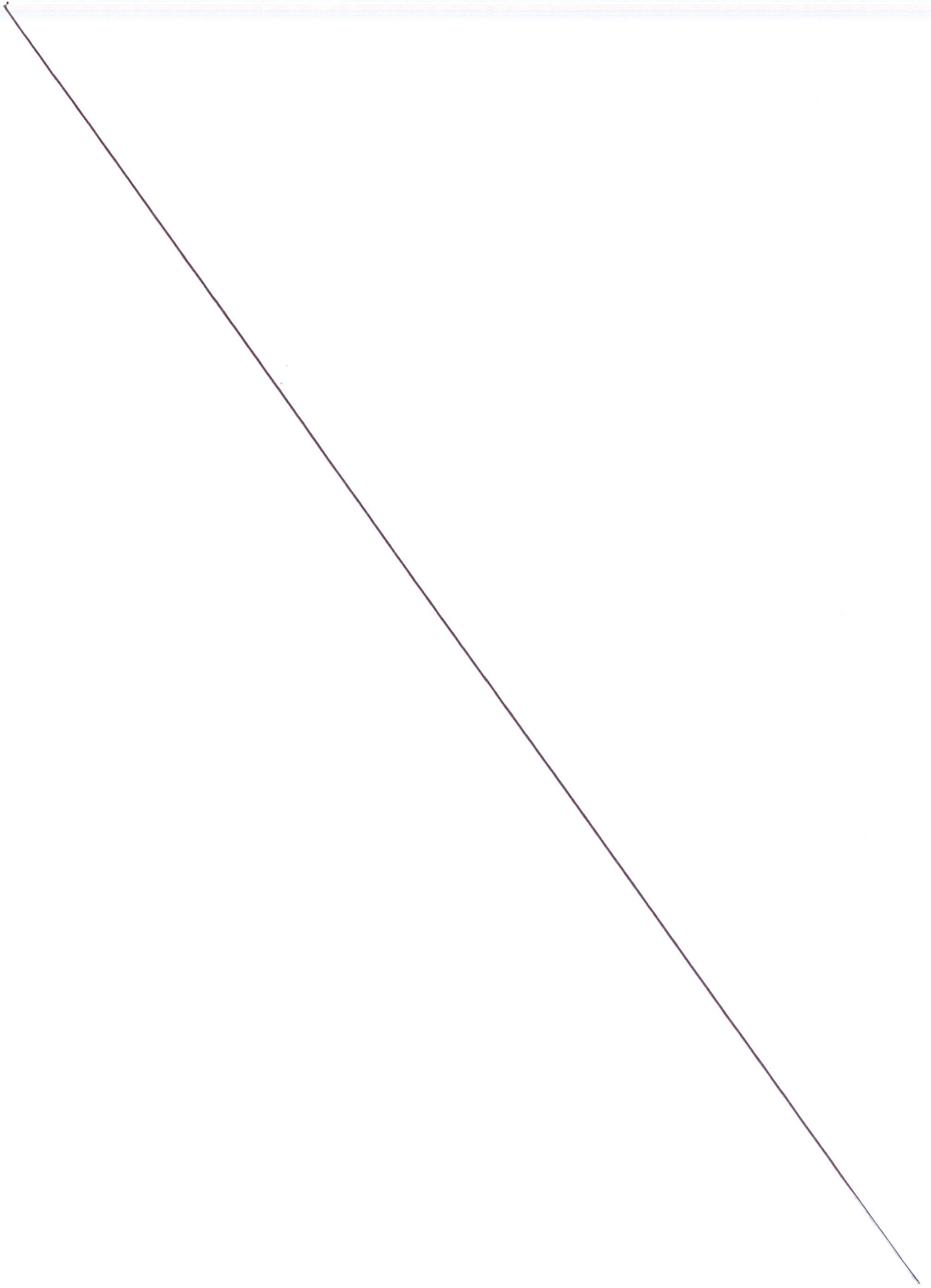
TITULAIRE	SUPPLEANT
Claude SILVESTRE	Véronique MILESI

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.



L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 52

Objet : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de LMV Agglomération au sein des organismes extérieurs : économie et emploi.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 ;*
- *Vu la loi n°2020/760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l’organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et notamment son article 10 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération est appelée à renouveler ses représentants au sein des structures du territoire qui œuvrent pour l’économie et l’emploi, notamment : le groupement d’intérêt public « Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse », ainsi que les associations « Initiative Terres de Vaucluse » et « Maison de l’emploi et de l’entreprise sud Vaucluse ».

Fiche d’identité du groupement d’intérêt public « Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse » :

Derniers statuts	Arrêté du 7 juillet 2017 portant modification des statuts.
Siège	Pertuis (84)
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes d'Apt, Cavaillon, Isle/Sorgue, Pertuis, Ansois, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Grambois, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Vitrolles, Villelaure, Cadenet , Cucuron, Lauris, Puget, Puyvert, Vaugines, Lourmarin, Auribeau, Caseneuve, Castellet, Gargas, Gignac, Lagarde d'Apt, Rustrel, Saignon, Saint Martin de Castillon, Saint Saturnin les Apt, Sivergues, Viens, Villars, Cheval-Blanc, Mérindol, Les Taillades, Fontaine de Vaucluse, Saumane de Vaucluse, Le Thor, Châteauneuf de Gadagne, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Oppède, Maubec, Robion, Bonnieux, Goult, Jocas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint Pantaléon, Les Beaumettes, Buoux, Gordes. • La communauté de communes du Pays d'Apt-Luberon. • La communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse. • La communauté territoriale Sud Luberon. • La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse. • Le conseil départemental de Vaucluse. • Le conseil régional Sud Paca. • La Direccte Paca - Unité Territoriale de Vaucluse. • Pôle Emploi Vaucluse. • Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon. • Croix Rouge Française. • Maison des Métiers du Patrimoine. • Parc Naturel Régional du Luberon. • Education Nationale.



	<ul style="list-style-type: none"> • Protection Judiciaire de la Jeunesse. • AFPA.
Territoire concerné sur LMV	Territoire intercommunal
Objet	Les activités du groupement concourent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui résident sur le territoire mentionné supra.
Conseil d'administration	<p>Le groupement est administré par un Conseil d'Administration lequel est présidé par le Commissaire du Gouvernement, Mme ou M. le Sous-Préfet d'Arrondissement. Ses membres sont désignés par l'Assemblée Générale, à la majorité simple et pour une durée de 6 ans.</p> <p>Ce Conseil d'Administration est composé de 12 membres.</p> <p>LMV dispose d'un représentant.</p>

Fiche d'identité de l'association Maison de l'emploi et de l'entreprise sud Vaucluse :

Derniers statuts	9 juin 2017
Siège	15 avenue Pierre Grand - MIN de Cavaillon – Cavaillon
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Membres constitutifs de droit (Etat, EPCI - CC PSMV et CA LMV - Pôle Emploi), • Membres constitutifs à leur demande (CD de Vaucluse) • Membres associés (Région PACA, Mission Locale et AFPA)
Territoire concerné sur LMV	Territoire intercommunal
Objet	<ul style="list-style-type: none"> • L'observation des évolutions du marché du travail et de l'environnement économique ; • Les actions en faveur de l'emploi, de la qualification et du développement des compétences ; • La sensibilisation et l'accompagnement à l'Economie Sociale et Solidaire • L'anticipation et le traitement des mutations économiques • Le développement des clauses dites d'insertion sociale
Conseil d'administration	<p>Conseil d'Administration composé de 9 entités membres, désignées pour la durée du mandat électoral pour les collectivités territoriales et pour 3 ans pour les représentants des entreprises, des salariés et de l'ESS.</p> <p>Bureau composé de 4 membres.</p>



Fiche d’identité de l’association Initiative Terres de Vaucluse :

Derniers statuts	23 janvier 2020
Siège	Le Pontet
Membres	Composée de membres adhérents (cotisation annuelle) Conseil d’administration et Bureau avec au minimum un président, un secrétaire et un trésorier.
Territoire concerné sur LMV	Territoire intercommunal
Objet	Initiative Terres de Vaucluse a pour objet de déceler et de favoriser l’initiative créatrice d’emplois, d’activités de biens ou de services nouveaux par l’appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME. Elle apporte son soutien par l’octroi d’un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement, un parrainage et un suivi technique des porteurs de projets assurés gracieusement. ITV contribue aussi à la mobilisation d’autres moyens de soutien aux entrepreneurs comme la mise en œuvre d’actions de professionnalisation et de mise en réseau.
Conseil d’administration	Conseil d’Administration (30 membres) Le conseil d’administration est composé de 30 membres élus pour 3 ans. Il est élu par l’assemblée générale, renouvelable par tiers tous les ans. LMV dispose d’un représentant.

Pour la Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, la candidature proposée est :

1 Titulaire
Frédérique ANGELETTI

Pour la M2E SV, la candidature proposée est :

1 Titulaire
Gérard DAUDET

Pour Initiative Terres de Vaucluse, la candidature proposée est :

1 Titulaire
Patrick SINTES

Conformément à l’article L 2121-21 du CGCT, le conseil pourra décider, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

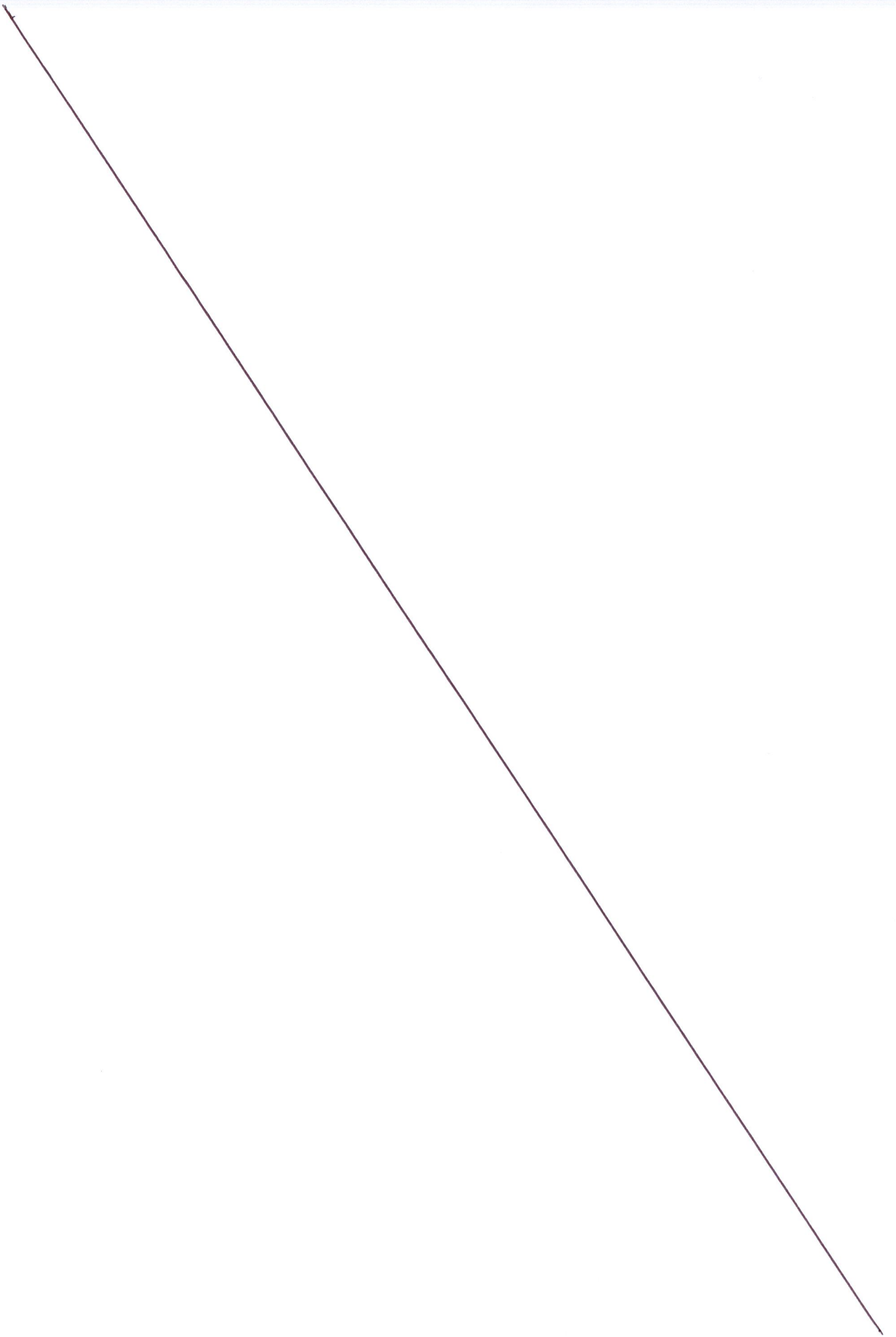
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
- **DESIGNE** Mme **Frédérique ANGELETTI** comme titulaire, représentante de LMV Agglomération au sein de la Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ;
- **DESIGNE** M. **Gérard DAUDET** comme titulaire, représentant de LMV Agglomération au sein de la Maison de l’emploi et de l’entreprise sud Vaucluse ;
- **DESIGNE** M. **Patrick SINTES**, comme titulaire, représentant de LMV Agglomération au sein de Initiative Terres de Vaucluse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.



L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55
Présents : 42
Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0
Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLODES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

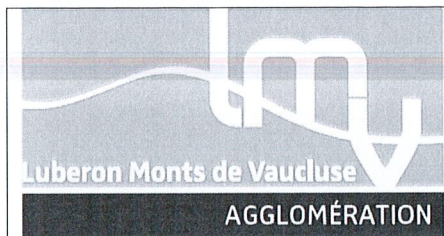
Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 53

Objet : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de LMV Agglomération au sein des organismes extérieurs : tourisme et attractivité du territoire.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 ;*
- *Vu la loi n°2020/760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et notamment son article 10 ;*



- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, LMV Agglomération adhère à l’Agence départementale de l’attractivité de Vaucluse.

Fiche d’identité de Vaucluse Provence Attractivité :

Derniers statuts	Statuts en date du 28 mai 2019
Siège	12 rue Collège de la Croix Avignon (84)
Membres	4 collèges de membres : <ul style="list-style-type: none">- Département et Région- Groupement de communes- Institutionnels- Professionnels du développement et du tourisme
Territoire concerné sur LMV	Territoire intercommunal
Objet	L’association a pour objet de contribuer à la promotion et à l’attractivité du département de Vaucluse : <ul style="list-style-type: none">- Développer l’attractivité du Vaucluse en contribuant à favoriser l’offre territoriale et les filières économiques, tant en France qu’à l’international,- Prospecter des investisseurs et favoriser l’implantation de nouvelles activités et la création d’emplois,- Assurer la connaissance du territoire en matière de développement touristique et des filières d’activités,- Collaborer avec les partenaires locaux et territoriaux afin de rechercher la complémentarité et la cohérence des stratégies et actions mises en œuvre,- Être un lieu d’étude, de réflexion et de concertation sur les sujets qui encourent au développement et à l’attractivité du Vaucluse
Conseil d’administration (composition)	4 collèges (8 représentants Département et Région, 13 représentants des groupements de communes, 4 institutionnels, 7 professionnels du développement et du tourisme). LMV dispose d’un représentant.

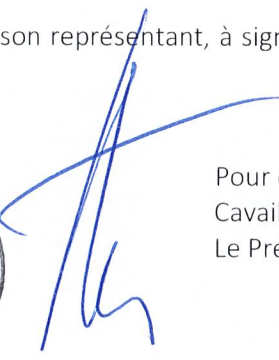
La candidature proposée est :

1 Titulaire
Jean-Pierre GERAULT

Conformément à l’article L 2121-21 du CGCT, le conseil a décidé à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations. Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

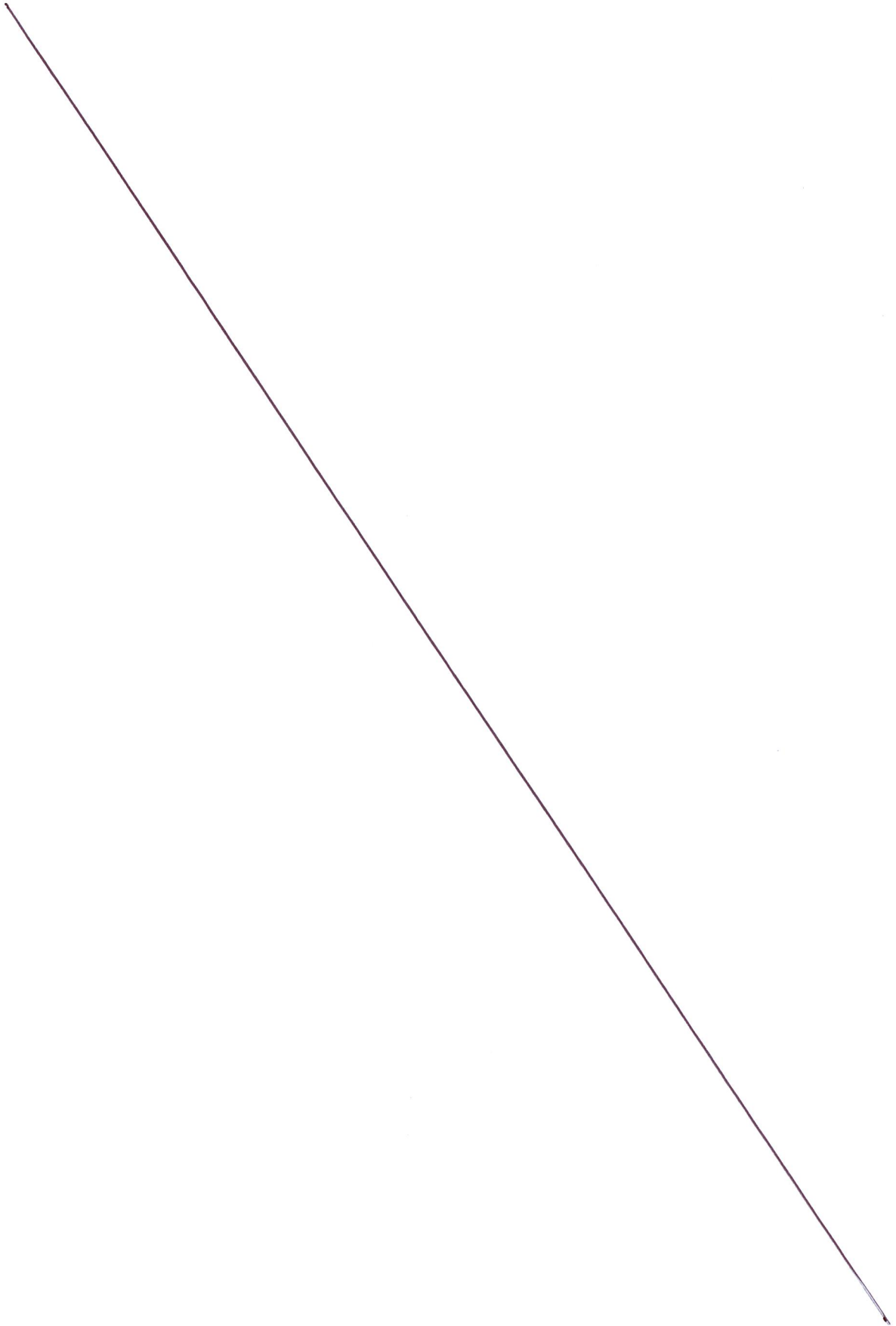
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

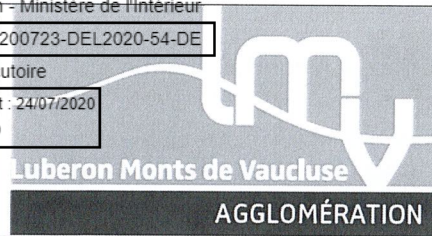
- **ACCEPTÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
- **DESIGNE** M. Jean-Pierre **GERAULT** comme titulaire représentant de LMV Agglomération au sein de Vaucluse Provence Attractivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.





L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55
Présents : 42
Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0
Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLODES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 54

Objet : AFFAIRES GENERALES – Composition du comité de direction de l'EPIC office de tourisme et désignation des représentants de LMV au sein de ce comité.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 ;*
- *Vu le Code du tourisme et plus particulièrement ses articles L. 133-11, L. 133-13, L. 133-4, L. 133-5, L. 133-6, L. 134-3 et L. 134-4 et L. 134-5, ainsi que ses articles R. 133-1 à R. 133-18 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2014-152 du 16 octobre 2014 approuvant la création d’un office de tourisme communautaire sous la forme d’un EPIC (Établissement public industriel et commercial) ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2017-27 en date du 12 janvier 2017 portant modification de la composition du comité de direction de l’EPIC Office de tourisme ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2017-137 en date du 14 septembre 2017 portant modification de la composition du comité de direction de l’EPIC Office de tourisme ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 16 juillet 2020.*

L’Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) office de tourisme *Luberon Cœur de Provence* est géré par un comité de direction et un directeur.

La composition du comité de direction et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération de l’organe délibérant de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération.

Il est proposé un comité de direction composé de 23 membres, répartis au sein de 3 collèges :

- Collège des élus : 14 membres
- Collège des professionnels : 7 membres
- Collèges des organismes qualifiés : 2 membres.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Noms	Collèges
Gérard DAUDET	Collège des élus 1
Jean-Baptiste BLANC	Collège des élus 2
Elisabeth AMOROS	Collège des élus 3
Magali BASSANELLI	Collège des élus 4
Mathilde DAUPHIN	Collège des élus 5
Fabienne BLANCHET	Collège des élus 6
Patrick SINTES	Collège des élus 7

André ROUSSET	Collège des élus 8
Jean-Pierre GERAULT	Collège des élus 9
Nicole GIRARD	Collège des élus 10
Richard KITAEFF	Collège des élus 11
Claude SILVESTRE	Collège des élus 12
Jean-Pierre PETTAVINO	Collège des élus 13
Delphine CRESP PIROLA	Collège des élus 14
Hôtel du Parc Cavaillon	Collège des professionnels 1
La Maison Magnarelles Maubec	Collège des professionnels 2
Hôtel La Bastide de Gordes	Collège des professionnels 3
Vélo Loisirs Provence	Collège des professionnels 4
Musée de la Lavande Coustellet	Collège des professionnels 5
« Château la Verrerie » Puget	Collège des professionnels 6
Château de Lourmarin	Collège des professionnels 7
Parc Naturel Régional du Luberon	Collège des organismes qualifiés 1
Vaucluse Provence Attractivité	Collège des organismes qualifiés 2

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil a décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **ACCEPTÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
- **ACTÉ** la composition du comité de Direction de l'EPIC Office de tourisme Luberon Cœur de Provence telle que définie dans le présent rapport ;

- **DESIGNE** les représentants de LMV Agglomération au sein du comité de Direction de l’EPIC Office de tourisme Luberon Cœur de Provence comme précisé dans le tableau ci-dessous ;

Noms	Collèges
Gérard DAUDET	Collège des élus 1
Jean-Baptiste BLANC	Collège des élus 2
Elisabeth AMOROS	Collège des élus 3
Magali BASSANELLI	Collège des élus 4
Mathilde DAUPHIN	Collège des élus 5
Fabienne BLANCHET	Collège des élus 6
Patrick SINTES	Collège des élus 7
André ROUSSET	Collège des élus 8
Jean-Pierre GERAULT	Collège des élus 9
Nicole GIRARD	Collège des élus 10
Richard KITAEFF	Collège des élus 11
Claude SILVESTRE	Collège des élus 12
Jean-Pierre PETTAVINO	Collège des élus 13
Delphine CRESP PIROLA	Collège des élus 14
Hôtel du Parc Cavailon	Collège des professionnels 1
La Maison Magnarelles Maubec	Collège des professionnels 2
Hôtel La Bastide de Gordes	Collège des professionnels 3
Vélo Loisirs Provence	Collège des professionnels 4
Musée de la Lavande Coustellet	Collège des professionnels 5
« Château la Verrerie » Puget	Collège des professionnels 6
Château de Lourmarin	Collège des professionnels 7
Parc Naturel Régional du Luberon	Collège des organismes qualifiés 1

Vaucluse Provence Attractivité

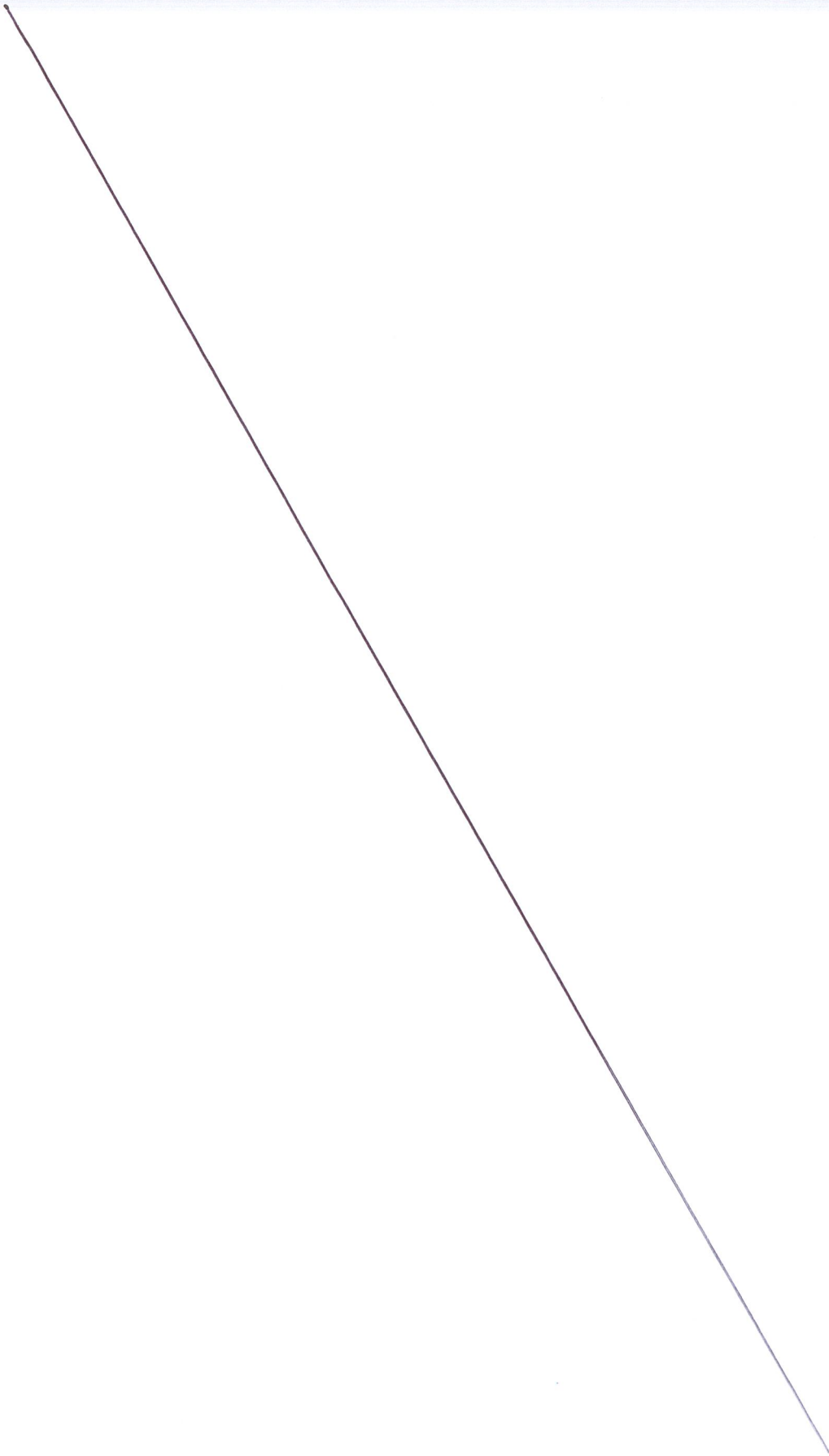
Collège des organismes qualifiés 2

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.



L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 55

Objet : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de LMV Agglomération au sein des organismes extérieurs : habitat et logement.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 ;*
- *Vu le Code de la construction et de l’habitat et notamment ses articles L. 441 à L. 441-2-5 ;*
- *Vu la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales ;*
- *Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l’égalité et à la citoyenneté ;*
- *Vu le décret n° 2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l’habitat et de l’hébergement ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 16 juillet 2020.*

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié la représentation au sein des Commissions d'Attribution des Logements sociaux des organismes d'Habitations à Loyer Modéré publics ou privés.

Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de programme local de l'habitat (PLH) deviennent membres de droit avec voix délibérative. Le maire de la commune d’implantation du logement est également membre de droit de la commission d’attribution des logements. Ce dernier dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

Par ailleurs, la loi du 13 Août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales a créé les Comités Régionaux de l’Habitat et de l’Hébergement (CRHH).

Le CRHH Provence Alpes Côte d’Azur a pour objectif de coordonner les interventions de l’État, des Collectivités Territoriales, des opérateurs nationaux, des bailleurs sociaux et des différents organismes intervenant dans le domaine de l’habitat et de l’hébergement sous la Présidence du préfet de Région.

Il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein des commissions d'attribution des logements sociaux ainsi qu’un titulaire pour siéger au sein du CRHH PACA.

Les candidatures proposées sont :

Commissions d’Attribution des Logements sociaux des organismes d’Habitations à Loyer Modéré publics ou privés

1 Titulaire	1 Suppléant
Elisabeth AMOROS	Patrick SINTES

Comité Régional de l’Habitat et de l’Hébergement

1 Titulaire
Richard KITAEFF

Conformément à l’article L 2121-21 du CGCT, le conseil a décidé à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations. Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
- **DESIGNE** Mme Elisabeth AMOROS comme titulaire et M. Patrick SINTES comme suppléant pour siéger au sein des commissions d’attribution des logements sociaux des organismes d’Habitation à Loyer Modéré intervenant sur le territoire de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération ;
- **DESIGNE** M. Richard KITAEFF comme titulaire pour siéger au sein du CRHH PACA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSSE Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 56

Objet : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de LMV Agglomération au sein des organismes extérieurs : culture.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 ;*

- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire du 16 juillet 2020.

L’association loi 1901, AVEC (Animation Vauclusienne Educative et Culturelle) a pour objet de développer les pratiques artistiques, socio-éducatives et sportives afin de favoriser l’épanouissement et l’implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire.

Désignation	AVEC Animation Vauclusienne Educative et Culturelle
Derniers statuts	4 avril 2017 https://aveclagare.org/wp-content/uploads/2017/05/17-statuts-2017.pdf
Siège	Coustellet – Maubec
Membres	Composée de membres adhérents (cotisation annuelle)
Territoire concerné	LMV et plus précisément : Les Beaumettes, Cabrières d’Avignon, Gordes, Lagnes, Maubec, Oppède, Robion
Objet	Développer les pratiques artistiques, socioéducatives et sportives afin de favoriser l’épanouissement et l’implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire au travers de : <ul style="list-style-type: none"> • L’accompagnement de projets • L’action artistique, socioculturelle et sportive • L’organisation de manifestations publiques • La formation professionnelle continue • Le travail en réseau
Composition	Conseil d’Administration composé de 12 membres élus pour 2 ans. Il est élu par l’assemblée générale, renouvelable par moitié tous les ans. Bureau (5 membres) LMV Agglomération dispose d’un représentant à titre de membre consultatif au sein du conseil d’administration.

La candidature proposée pour représenter LMV au sein de l’association AVEC :

1 Titulaire
Claire ARAGONES

Conformément à l’article L 2121-21 du CGCT, il est demandé au conseil communautaire de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

De plus, dans l’hypothèse où une seule candidature serait déposée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **DESIGNE** Mme Claire **ARAGONES** comme représentante de LMV Agglomération au sein de l’association **AVEC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance.

N° 2020 – 57

Objet : AFFAIRES GENERALES – Délégation d'attribution du conseil communautaire au Président.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-23, L 5211-1, L 5211-2, L 5211-9 et L 5211-10 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*

- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Le conseil communautaire nouvellement élu doit procéder au renouvellement des actes de délégation en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En effet, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire à l'exception :

- 1°. *Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- 2°. *De l'approbation du compte administratif ;*
- 3°. *Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;*
- 4°. *Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5°. *De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6°. *De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7°. *Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et la politique de la ville.*

Le contenu de ces délégations fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Il est précisé que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation et résiliation des actes correspondants.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Par ailleurs conformément à la doctrine de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), le conseil communautaire demeure compétent même dans les matières déléguées au président.

Il est donc soumis au conseil communautaire les délégations d'attributions au Président listées ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés intercommunales ;
2. procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions et limites fixées ci-après :
Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme, à taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l’index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d’intérêt,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité de réduire ou d’allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- la faculté de modifier la devise.

Par ailleurs, le Président pourra à son initiative exercer les options prévues dans le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire, dans le contrat initial, une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Président pourra par ailleurs dans le cadre de réaménagement et/ou de renégociation de la dette :

- rembourser par anticipation des emprunts conformément aux dispositions contractuelles du prêt quitté soit à l’échéance soit hors échéance,
- refinancer les prêts quittés avec un montant à refinancer égal au plus au capital restant dû à la date de la renégociation majoré de l’éventuelle indemnité compensatrice due au titre du remboursement anticipé,
- modifier les dates d’échéances et/ou la périodicité des emprunts quittés,
- passer de taux fixes en taux révisables ou variables et vice versa,
- modifier le profil d’amortissement de la dette,
- regrouper des lignes de prêts en un seul emprunt pour faciliter la gestion de la dette.
- et plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

A cet effet, la durée de certains emprunts pourra être rallongée ou raccourcie.

Le Président pourra par ailleurs réaliser toute opération de couverture des risques de taux et/ou de change.

En application des articles L.1618-2 et L.2221-5-1, le Président pourra prendre les décisions visant à déroger à l’obligation de dépôt auprès de l’Etat pour les fonds qui proviennent :

- De libéralités ;
- De l’aliénation d’un élément de leur patrimoine ;
- D’emprunts dont l’emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l’établissement public ;
- De recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par décret en Conseil d’Etat.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment l’origine des fonds, le montant à placer, la nature du produit souscrit, la durée ou l’échéance maximale du placement.

Le Président pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement ;

3. créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur¹ lorsque les crédits sont prévus au budget ;
5. prendre toute décision concernant les avenants à tout type de marché ou accord cadre d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur² lorsqu'il s'agit d'avenant en moins-value, ou dépourvu d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 15 % du montant initial du marché ou de l'accord cadre lorsque les crédits sont prévus au budget;
6. prendre toute décision concernant le renoncement total ou partiel à l'application de pénalités à l'encontre d'un co-contractant dans le cadre de l'exécution de marchés ou accords-cadres dès lors que cette remise se justifie par l'intérêt général ;
7. prendre toute décision concernant l'adhésion, la constitution, la mise en œuvre et l'exécution de groupements de commandes avec d'autres pouvoirs adjudicateurs et, notamment, de signer les conventions de groupements ;
8. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
9. prendre toute décision en matière de mise à disposition de locaux, terrains ou autres éléments du patrimoine que la collectivité agisse en tant que preneur ou bailleur ;
10. signer les procès-verbaux de transfert des biens meubles et immeubles prévus aux articles L1321-1 et suivants du CGCT ;
11. signer toute convention de mise à disposition de personnel auprès de communes membres et inversement;
12. décider de la conclusion et de la révision de convention d'occupation précaire du domaine public ou privé de la communauté d'agglomération et de fixer, le cas échéant, le montant de la redevance d'occupation dû par l'occupant précaire ;
13. passer les contrats d'assurance et prendre tout acte concernant leur exécution, notamment d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes et de régler, le cas échéant, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules ou des ayants droits de la collectivité ;
14. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
15. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

¹ A ce jour : 214 000 € HT pour les fournitures et services et 5 350 000 € HT pour les travaux.

² A ce jour : 214 000 € HT pour les fournitures et services et 5 350 000 € HT pour les travaux.

16. intenter au nom de la communauté d’agglomération les actions en justice ou défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en 1^{ère} instance, en appel ou en cassation et quels que soient la juridiction et le domaine du contentieux, y compris dans la mise en œuvre d’actions en référé ;
17. déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile auprès des instances habilitées ;
18. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
19. fixer, dans les limites de l’estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté d’agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
20. exercer, au nom de la communauté d’agglomération, les droits de préemption définis par le code de l’urbanisme, que la communauté d’agglomération en soit titulaire ou délégataire et déléguer l’exercice de ces droits à l’occasion de l’aliénation d’un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l’article L.213-3 de ce même code dans les limites fixées par le 7° de l’article L5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
21. signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l’article L311-4 du Code de l’Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d’équipement d’une zone d’aménagement concerté ;
22. établir toutes les demandes correspondant aux autorisations d’urbanisme, notamment les permis de construire, d’aménager et de démolir ; ainsi que les autorisations de construire, ou d’aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public, conformément aux règles du Code de la Construction et de l’Habitation ;
23. représenter la communauté d’agglomération au sein des assemblées de copropriétaires et prendre part au vote de ces assemblées ;
24. autoriser, au nom de la communauté d’agglomération, le renouvellement de l’adhésion aux associations et instances dont elle est membre ;
25. demander à tout organisme financeur l’attribution de subventions pour la réalisation de projets intercommunaux ;
26. réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d’un montant maximum de 2 000 000 € ;

Conformément au dernier alinéa de l’article L 5211-10, les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts prennent fin dès l’ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **CHARGE** Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, des attributions susmentionnées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, tout ou partie des attributions susmentionnées à un vice-Président désigné à ces fins conformément aux dispositions de l’article L5211-9 du CGCT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, tout ou partie des attributions susmentionnées à un agent désigné à ces fins conformément aux dispositions de l’article L5211-9 du CGCT.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 –58

Objet : CAMPINGS INTERCOMMUNAUUX – Approbation d'une tarification « logement d'urgence ».

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération communautaire N° 2020/26 du 27 février 2020 relative aux tarifications ;
- Vu la décision N°2020/37 en date du 7/07/2020 portant approbation d’une tarification spécifique « logement d’urgence » pour le camping « La Durance » ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

Les locatifs implantés au sein des deux campings intercommunaux peuvent être utiles pour reloger temporairement des personnes confrontées à une situation délicate et d’urgence. Durant l’état d’urgence sanitaire, un couple a été accueilli exceptionnellement sur l’un de nos sites suite à l’incendie de leur appartement.

Aussi, les grilles tarifaires votées chaque année n’apparaissent pas adaptées pour ce type d’accueil exceptionnel et temporaire. Il est donc proposé d’établir un tarif mensuel de 500 €/mois. Ce dernier s’ajoutera à l’ensemble des tarifications en vigueur pour les deux campings intercommunaux.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le tarif de 500 € par mois dans le cadre d’un relogement d’urgence au sein d’un locatif présent sur les deux campings intercommunaux ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 –59

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Approbation des avenants aux contrats de délégation de service public.

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2226-1, L.5215-27, L.5216-5, L.5216-7-1 et R.2226-1 ;*
- *Vu la réglementation en vigueur relative aux délégations de service public ;*
- *Vu le décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015 relatif au transfert du droit à déduction en matière de taxe sur la valeur ajoutée ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2019-173 en date du 12 décembre 2019 relative à l’autorisation donnée au Président pour signer les avenants de transfert aux contrats liés à l’extension de compétences de LMV au 01/01/2020 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 30/10/2007 des services assainissement collectif et non collectif de la commune de Cabrières d’Avignon, parvenue en Préfecture le 30/10/2007 et ses avenants n°1 du 13/07/2011, n°2 du 04/04/2015 et n°3 du 30/11/2017 ;*
- *Vu le contrat de concession avec SUEZ du 21/02/1994 du service assainissement collectif (station d’épuration) de la commune de Cavaillon, parvenue en Préfecture le 28/03/1994 et ses avenants n°1 du 12/05/1997, n°2 du 16/10/2000, n°3 du 29/06/2006, n°4 du 27/12/2012 et n°5 du 10/10/2015 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 21/12/2016 du service assainissement collectif (collecte) de la commune de Cavaillon, parvenue en Préfecture le 23/12/2016 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 28/11/2011 des services assainissement collectif et non collectif de la commune de Cheval-Blanc, parvenue en Préfecture le 13/12/2011 et ses avenants n°1 du 26/09/2013, n°2 du 08/07/2015 et n°3 du 28/12/2016 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 30/12/2014 des services assainissement collectif et non collectif de la commune de Gordes, parvenue en Préfecture le 30/12/2014 et son avenant n°1 du 20/03/2018 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 27/11/2017 des services assainissement collectif et non collectif de la commune de Lagnes, parvenue en Préfecture le 04/12/2017 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 22/12/2006 des services assainissement collectif et non collectif de la commune de Les Beaumettes, parvenue en Préfecture le 22/12/2006 et ses avenants n°1 du 18/11/2008, n°2 du 21/05/2013, n°3 du 30/10/2013 et n°4 du 11/02/2014 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 23/12/2004 des services assainissement collectif et non collectif de la commune de Les Taillades, parvenue en Préfecture le 22/12/2004 et ses avenants n°1 du 20/05/2009, n°2 du 14/11/2011, n°3 du 27/12/2013, n°4 du 14/11/2014 et n°5 du 27/12/2016 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 31/10/2011 des services assainissement collectif et non collectif de la commune de Maubec, parvenue en Préfecture le 10/11/2011 et son avenant n°1 de juillet 2013 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 22/06/2006 des services assainissement collectif et non collectif de la commune d’Oppède, parvenue en Préfecture le 07/07/2006 et ses avenants n°1 du 12/07/2011, n°2 de février 2014 et n°3 d’octobre 2014 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ du 10/12/2014 du service assainissement collectif de la commune de Robion, parvenue en Préfecture le 10/12/2014 et son avenant n°1 du 28/11/2017 ;*
- *Vu le contrat d’affermage avec SUEZ d’octobre 2012 du service assainissement non collectif de la commune de Robion, parvenue en Préfecture le 19/10/2012 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Par suite du transfert de la compétence assainissement à la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1^{er} janvier 2020, l’ensemble des contrats de délégation de service public et leurs annexes lui ont été transférés de plein droit.

Aujourd’hui, LMV Agglomération souhaite uniformiser sur son territoire certaines conditions administratives et contractuelles de ses services d’Assainissement, et notamment :

- Gestion du régime de TVA sur les investissements de la Collectivité (cf. Décret n°2015-1763 du 24 décembre 2015) ;
- Régime Assurantiel des ouvrages délégués d’Assainissement ;
- Règlement Général du Service d’Assainissement Collectif ;
- Election de domicile du Délégué ;
- Prorogation des Conventions de Rejet Intercommunale intégrant le changement de transfert de compétence.

L’ensemble des contrats de délégation de service public initialement conclus par les communes avec l’entreprise Suez sont concernés, soit 12 contrats.

La liste des sujets qui doivent faire l’objet d’un avenant est retranscrite dans le tableau ci-dessous par contrat :

Désignation	Modification de la maîtrise d'ouvrage (transfert compétence)	Prorogation des conventions de rejet	Modification du régime de TVA	Clause assurantielle	Homogénéisation du RGS sur les communes	Prolongation de contrat
MAUBEC	X	X	X	X	X	
CHEVAL-BLANC	X		X	X	X	
ROBION ANC	X			X		6 mois
LAGNES	X		X	X	X	
GORDES	X			X	X	
CAVAILLON (collecte)	X			X	X	
CAVAILLON (concession)	X		X	X	X	
LES TAILLADES	X		X	X	X	
CABRIERES D'A.	X		X	X	X	
OPPEDE	X		X	X	X	
LES BEAUMETTES	X		X	X	X	
ROBION	X			X	X	

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

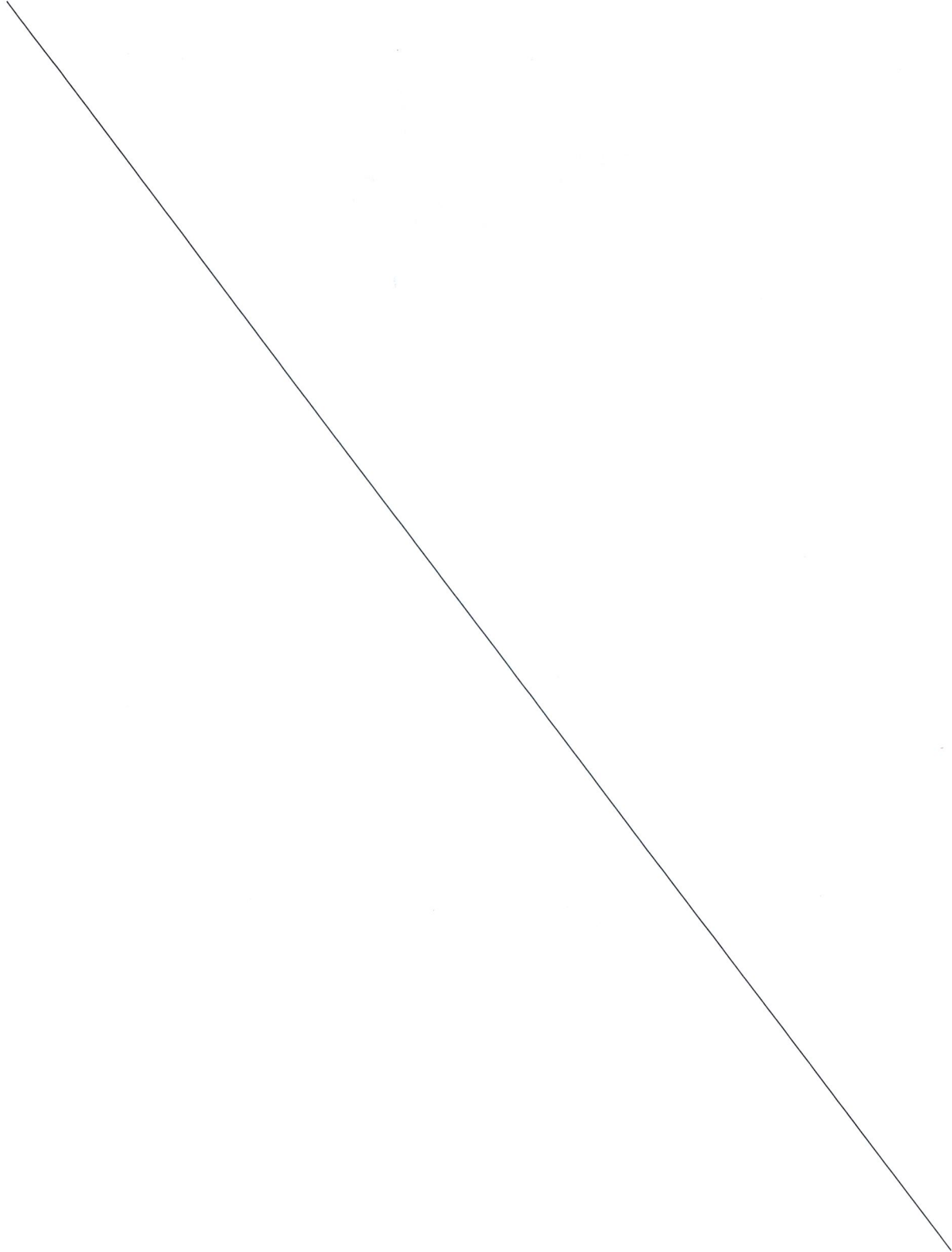
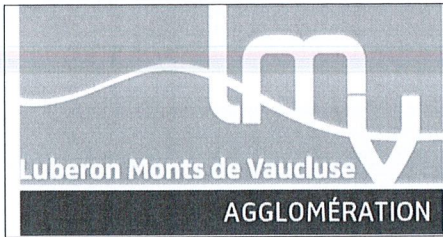
- **APPROUVE** le projet d'avenant type à l'ensemble des contrats de délégation de service public conclus avec Suez pour l'assainissement (collectif et/ou non collectif) des communes de Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Maubec, Oppède, Robion, Les Taillades et qui ont été transférés à LMV Agglomération au 1^{er} janvier 2020 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec l’entreprise SUEZ, les avenants détaillés dans le présent rapport ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 23 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-200040442-20200723-DEL2020-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Affichage : 29/07/2020

ANNEXE N°2



Communauté d'Agglomération LUBERON MONTS de VAUCLUSE

Commune de

Département de Vaucluse

Avenant n°

Au contrat d'affermage du service
public de l'assainissement
Enregistré en Préfecture de Vaucluse
le ...

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La **Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMVA)**, dont le siège est situé 315 Avenue St Baldou – 84300 Cavaillon, représentée par Monsieur **Gérard DAUDET**, **son Président**, agissant en cette qualité et autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 2020,

et dénommée ci-après « la Collectivité »

d'une part,

ET,

SUEZ Eaux France, société à actions simplifiée au capital de 422.224.040 euros, ayant son siège social à la Tour CB 21 – 16, place de l'Iris – 92040 Paris la Défense, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 034 607 03064, représentée par **Madame Laurence PEREZ**, Directrice de la Région SUD (PACA), agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

et dénommée ci-après « le Délégué »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

EXPOSÉ PRÉALABLE

Par Traité d'Affermage enregistré en Préfecture du Vaucluse le, la commune de a confié la gestion de son service d'assainissement à la Société Lyonnaise des Eaux France (LdEF) aujourd'hui dénommée SUEZ Eau France.

En date du 1^{er} janvier 2020, la commune de a transféré sa compétence ASSAINISSEMENT à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMVA) désormais Collectivité organisatrice du service d'Assainissement, conformément aux dispositions de la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »).

Le contexte de la signature du présent avenant est présenté ci-après.

Premièrement,

Par suite du transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, le contrat de délégation et ses annexes sont transférés de plein droit et sans réserve à LMVA.

Deuxièmement,

LMVA nouvelle Collectivité organisatrice du service, souhaite uniformiser sur son territoire certaines conditions administratives et contractuelles de ses services d'Assainissement, et notamment :

- Gestion du régime de TVA sur les investissements de la Collectivité (Décret n°2015-1763 du 24 décembre 2015) ;
- Régime Assurantiel des ouvrages délégués d'Assainissement ;
- Règlement Général du Service d'Assainissement Collectif ;
- Election de domicile du Délégué ;
- Prorogation des Conventions de Rejet Intercommunale intégrant le changement de transfert de compétence¹.

Le Délégué intègre donc ces modifications dans la gestion contractuelle et modifie les articles du contrat concernés et les documents annexes associés.

La Collectivité, compte tenu du transfert des compétences au 1^{er} Janvier 2020 et au besoin de mise à jour des ouvrages délégués, s'engage à intégrer par avenant ultérieur les nouveaux ouvrages reversés au périmètre délégué de chaque contrat depuis le dernier avenant.

Troisièmement,

L'article ... du contrat, relatif aux formules d'indexation des tarifs, prend en compte des indices supprimés par l'INSEE.

Ainsi l'indice ICHT-E représentant les coûts de main d'œuvre hors effet CICE est raccordé avec l'indice historique ICHT-E avec un coefficient de 1,034 suite à la promulgation de la Loi de Finances 2019 et l'arrêt du CICE.

¹ Disposition concernant les contrats de Maubec et Cabrières d'Avignon uniquement

L'indice électricité 351001 a été supprimé et remplacé successivement par 351106, puis par 35111407 lui-même supprimé et remplacé par un indice équivalent représentatif du même segment d'activité, 010534763, avec des coefficients de raccordement respectifs de 1 et 1,1722.

La formule d'indexation des tarifs est donc modifiée pour prendre en compte ces modifications.

Cet avenant n'engendre aucun impact sur la tarification du service.

Il résulte de ce qui précède que les modifications envisagées dans le cadre du présent avenant et entrant dans le champ des conditions de révision économique, peuvent être qualifiées de non substantielles, satisfaisant ainsi aux conditions prévues par les articles R3135-1 à 10 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019, relatif aux contrats de concession.

En conséquence les parties ont convenu des dispositions suivantes :

PROJET

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

- Acter le transfert de compétence Assainissement à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;
- Modifier les dispositions du régime de TVA et de reversement des Surtaxes de la Collectivité ;
- Modifier les dispositions assurantielles des ouvrages définies à l'article 1-6.2 du contrat ;
- Modifier le Règlement Général du Service d'Assainissement Collectif constituant l'annexe 2 du contrat de base ;
- Proroger les Conventions de rejet intercommunale en intégrant le transfert de compétence Assainissement ;
- Remplacer dans la formule d'indexation des tarifs, l'indice 351001 supprimé, par le nouvel indice 010534763 le remplaçant et raccorder l'indice ICHT-E à l'indice historique suite à la suppression du CICE.

ARTICLE 2 – COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

En application de la Loi NOTRe du 7 août 2015 et par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération LUBERON MONTS de VAUCLUSE, la nouvelle Collectivité organisatrice du Service d'Assainissement devient :

Communauté d'Agglomération LUBERON MONTS de VAUCLUSE (LMVA)

Dont le siège est situé :

**315, Avenue Saint Baldou
84300 CAVAILLON**

Le Délégué adressera désormais l'ensemble de ces courriers relatifs à l'application des dispositions du contrat d'affermage du service d'Assainissement à cette adresse.

ARTICLE 3 – ELECTION DE DOMICILE

L'article ... du contrat, intitulé « Election de domicile » est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« ARTICLE ... - ELECTION DE DOMICILE

Le Délégué fait élection de domicile dans ses locaux sis :

270 rue Pierre Duhem —

Le Crossroad — Bâtiment A — BP 20008

13791 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification à lui adresser est faite au secrétariat de la Collectivité à Cavaillon. »

ARTICLE 4 – REGLEMENT GENERAL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du service public d'assainissement collectif à l'échelle du territoire, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse souhaite mettre en cohérence et uniformiser les dispositions contractuelles appliquées aux usagers du service au travers du règlement général de service.

Le règlement général du service d'assainissement collectif est donc modifié.

La collectivité Délégataire est chargée d'envoyer à chaque usager concerné le nouveau règlement pour qu'il lui soit opposable (article L2224-12 CGCT).

Le règlement du service d'assainissement collectif prévu à l'article ... du contrat et constituant l'annexe n°... est abrogé et remplacé par le nouveau document joint en annexe 1 du présent avenant.

ARTICLE 5 – OBLIGATION D'ASSURANCE

L'article ... du contrat, intitulé « Obligation d'Assurance » est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« ARTICLE ... OBLIGATION D'ASSURANCE

Le Délégataire a, pour couvrir les responsabilités visées à l'Article 1-6.1, l'obligation de souscrire des polices d'assurance présentant les caractéristiques suivantes :

- a) Assurance de responsabilité civile : cette assurance a pour objet de couvrir le Délégataire pour son propre compte, des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, qu'il est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers et des usagers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.
- b) Assurance de dommages aux biens : cette assurance est souscrite par le Délégataire. Elle a pour objet de garantir les biens délégués contre les risques définis à l'Article 1-6.1.
- c) Une police garantissant les incidents qualifiés d'atteinte à l'environnement, qu'ils soient d'origine accidentelle ou non, ainsi que les frais engagés pour prévenir la survenance d'un tel sinistre.

La Collectivité devra pour sa part souscrire les assurances de dommages aux biens correspondant à sa qualité de propriétaire, ainsi que sa responsabilité civile résultant de l'existence des ouvrages.

Le Délégataire présente à la Collectivité les diverses attestations d'assurance avant la date de prise d'effet du présent contrat.

Chaque année, le Délégataire remet à la Collectivité les attestations d'assurances en annexe au Rapport Annuel du Délégataire. La non production de ces attestations expose le Délégataire à des sanctions pécuniaires décrites à l'Article 16-2.

Les attestations d'assurance font apparaître les mentions suivantes :

- le nom de la compagnie d'assurance ;
- les activités garanties ;
- les risques garantis ;

- les montants de chaque garantie ;
- les franchises ;
- la période de validité ;
- le règlement des primes dues pour la période de garantie considérée.

La présentation de ces attestations d'assurance ne modifie en rien l'étendue des responsabilités assumées par le Délégataire. »

ARTICLE 6 – REGIME DE T.V.A SUR LES IMMOBILISATIONS

L'article ... du contrat de délégation, « Transfert de la TVA » est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« ARTICLE ... REGIME DE LA T.V.A SUR IMMOBILISATIONS

Concernant la TVA grevant les investissements réalisés, la Collectivité applique les modalités prévues par l'instruction fiscale du 1^{er} août 2013 et le Bulletin Officiel des Finances Publiques – BOFIP :

- BOI - TVA - CHAMP -10-20-10-10,
- BOI - TVA - CHAMP -50-20,
- BOI - TVA - DED -40-30,
- BOI - TVA - IMM - 10-10-20,
- BOI - TVA - IMM - 10-30.

Les sommes versées par le délégataire à la collectivité (surtaxe, redevance domaniale) sont soumises à la TVA en tant que contrepartie à la mise à disposition des installations au taux normal.

Les articles du contrat de base, sont abrogés et deviennent « Sans objet ».

ARTICLE 7 – SOMMES DUES A LA COLLECTIVITE

L'article ... du contrat, intitulé « Redevance - Part Collectivité » est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« ARTICLE ... REDEVANCE – PART COLLECTIVITE

Le Délégataire sera tenu de mettre en recouvrement, dans les mêmes conditions que la redevance assainissement, pour le compte de la Collectivité, une part Collectivité s'ajoutant aux éléments du tarif de base prévu ci-dessus, qui comporte, à la date d'effet du contrat :

- un prix au m3 consommé, payable à l'issue de la période de consommation;
- une partie fixe, payable d'avance/échu.

Le Délégataire percevra également pour le compte de la Collectivité, une redevance pour frais de contrôle. Le montant des frais de contrôle est fixé à 2% des recettes nettes perçues par le Délégataire pour assurer l'exploitation du service.

Le tarif applicable pour le calcul du montant de la part Collectivité est fixé par une délibération de la Collectivité qui précise la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif. La

délibération est notifiée au Délégué au moins un mois avant cette date d'entrée en vigueur.

En l'absence de notification faite au délégué, celui-ci reconduit le tarif antérieur.

Lorsque plusieurs tarifs sont successivement applicables pour le calcul du montant de la part Collectivité au cours d'une même période de consommation, le montant de la part Collectivité facturé aux abonnés résulte d'un calcul *prorata-temporis*.

En application du BOI- TVA -CHAMP-10-20-10-10-20150204, la part Collectivité doit être considérée comme la contrepartie directe de la mise à disposition à titre onéreux au Délégué des investissements réalisés par la Collectivité.

Elle est, de ce fait, soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux de droit commun.

Les parties conviennent d'un commun accord d'appliquer ce régime de manière rétroactive depuis le 1er janvier 2020.

Le Délégué reverse donc à la Collectivité les montants HT de surtaxe perçus auprès des usagers, auquel s'ajoute la TVA au taux de droit commun.

Les versements à la Collectivité des sommes encaissées au titre de la part Collectivité est effectué chaque année par le Délégué, selon les modalités suivantes :

- au 15 juin pour les factures encaissées au cours des six mois précédant (décembre à mai);
- au 15 décembre pour les factures encaissées au cours des six mois précédant (juin à novembre).

Toute somme non versée à ces dates portera intérêt au taux d'escompte de la Banque de France majoré de 3 points dès expiration dudit délai.

A chaque versement réalisé par le Délégué, la Collectivité émet une facture (ou titre de recettes) sur laquelle figurent :

- La surtaxe HT reversée servant de base d'imposition (pour mémoire) ;
- La TVA collectée au taux normal (20% au 1^{er} Janvier 2020).

Le Délégué s'engage à acquitter cette facture dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

La Collectivité est la seule responsable de ses obligations en matière de facturation, ainsi que de la déclaration et du paiement de la TVA auprès de l'administration fiscale.

La Collectivité aura le droit de contrôler le produit de la surtaxe et les délais de versement en se faisant présenter les registres comptables dans les bureaux du Délégué.

Lorsque le contrat prend fin, pour quelque cause que ce soit, le Délégué verse à la Collectivité le solde de la part Collectivité correspondant aux dernières factures qu'il a encaissées dans les conditions définies ci-dessus et ce jusqu'à apurement des comptes. »

ARTICLE 8 – EVOLUTION DE LA REMUNERATION DU DÉLÉGATAIRE

L'article du contrat, intitulé « Evolution de la rémunération du Délégué » relatif à l'actualisation des tarifs du Délégué est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« ARTICLE ... ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DU DELEGATAIRE

Les parties conviennent d'indexer les prix délégués définis à l'article précédent et de les réviser une fois par semestre.

..... Assainissement Collectif

Le tarif délégué comprendra les prix délégués (Pn) résultant de l'application de la formule de variation suivante, aux prix de base (P₀) constituant le tarif de base :

$$P_n = P_0 \times k_1$$

Avec

$$k_1 = 0,15 + 0,23 \times \frac{\text{ICHT-E}}{\text{ICHT-E}_0} \times 1,034 + 0,1 \times \frac{010534763}{351001_0} \times 1,1722 + 0,17 \times \frac{\text{TP10a}}{\text{TP10a}_0} + 0,35 \times \frac{\text{FSD2}}{\text{FSD2}_0}$$

Ce coefficient sera arrondi au dix millième le plus proche (4 décimales), les calculs intermédiaires seront menés avec 5 décimales.

La valeur de base des paramètres indice 0 est celle connue à la date d'établissement du tarif :

Indice	Descriptif de l'indice	Valeur de base « 0 »
ICHT-E	Indice national du coût horaire du travail, Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution publié informatiquement par la revue le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics (MBTP)	-
ICHT-E hors effet CICE	Indice rattaché à l'indice historique avec le coefficient 1,034 suite à la suppression du Crédit Impôts Compétitivité Emploi	105,0
010534763	Indice de l'électricité tarif bleu professionnel option heures creuses (base 100 - 2015) publié informatiquement par la revue le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics (MBTP)	-
351001	Indice de l'électricité basse tension (base 2005) supprimé par l'Insee et rattaché à 010534763 avec le coefficient 1,1722.	117,1
TP10a	Indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 - 2010), publié informatiquement par la revue le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics (MBTP)	130,2
FSD2	Indice des frais et services divers catégorie2 publié informatiquement par la revue le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics (MBTP)	124,4

Les valeurs d'application des paramètres sans indice constituant la formule d'indexation seront celles connues au premier jour de la période d'abonnement et de consommations.

Dans le cas où l'un des paramètres entrant dans la formule ci-dessus cesserait d'être publié, les parties signataires auraient à se mettre d'accord, par un simple échange de courrier sur son remplacement, par un nouveau paramètre représentant sensiblement le même élément constitutif du prix de revient.

..... Assainissement Non-Collectif

Le tarif Déléataire comprendra les prix délégataires (P_n) résultant de l'application de la formule de variation suivante au prix de base (P₀) constituant le tarif de base : **P_n = P₀ x k2**.

$$\text{Avec} \quad k2 = 0,15 + 0,70 \times \frac{\text{ICHT-E}}{\text{ICHT-E}_0} \times 1,034 + 0,15 \times \frac{\text{FSD2}}{\text{FSD2}_0}$$

Ce coefficient sera arrondi au dix millième le plus proche (4décimales), les calculs intermédiaires seront menés avec 5 décimales.

Les indices sont ceux décrits à l'article

La valeur de base des paramètres indice 0, est celle connue à la date d'établissement du tarif.

Les valeurs d'application des paramètres sans indice constituant la formule d'indexation seront celles connues au premier jour de la période d'abonnement et de consommations.

Dans le cas où l'un des paramètres entrant dans la formule ci-dessus cesserait d'être publié, les parties signataires auraient à se mettre d'accord, par un simple échange de courrier sur son remplacement, par un nouveau paramètre représentant sensiblement le même élément constitutif du prix de revient. »

ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET AUTRES CLAUSES

L'avenant prendra effet au 1^{er} août 2020 ou à sa date de notification par la Collectivité au Déléataire sous réserve de la transmission préalable en Préfecture si celle-ci est postérieure.

Toutes les dispositions du contrat d'affermage et de son avenant n°..., non expressément modifiées par le présent avenant n°... demeurent applicables.

ARTICLE 10 – ANNEXE

Les documents suivants sont annexés au présent avenant :

- Règlement Général du Service d'Assainissement Collectif, annule et remplace l'Annexe 2 du contrat de base ;
- Convention de rejet prorogée des communes de Cabrières d'Avignon, Oppède et Robion dans le système d'assainissement de Maubec.

Fait en trois exemplaires originaux à Cavaillon, le 2020.

Pour la Collectivité, LMVA
Le Président,

M. Gérard DAUDET

Pour le Déléataire,
La Directrice de la Région SUD,

Mme Laurence PEREZ

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSSE Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 60

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : Adoption du compte de gestion 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M14 ;

- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

Après s’être assuré que le comptable public :

- A repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019,
 - Celui de tous les titres de recettes émis,
 - Celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.
- A procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l’exercice 2019 par le Comptable, visé et certifié conforme par l’Ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE BUDGET PRINCIPAL

ANNEXE N°3A

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Laurent AGUETTANT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2019 AU 31/03/2020

084010 TRES. CAVAILLON

Population 56156
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2	Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5	Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	44
	1 Balance des comptes	Etat III-1 45
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 93
4EME PARTIE	: Page des signatures	94

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	8 239,76	Dotations	130,90
Terrains	7 716,47	Fonds Globalisés	6 608,03
Constructions	34 008,34	Réserves	25 681,81
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	4 165,44	Différences sur réalisations d'immobilisations	252,45
Immobilisations corporelles en cours	9 452,82	Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	2 489,21
Autres immobilisations corporelles	5 038,63	Subventions transférables	1 752,61
Total immobilisations corporelles (nettes)	60 381,69	Subventions non transférables	4 964,98
Immobilisations financières	1 165,13	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	12 998,23
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	69 786,58	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	54 878,21
Créances	1 851,80	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	15 739,83
Disponibilités	4 878,56	Fournisseurs ⁽²⁾	2 783,82
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	2 833,14
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 730,36	Total dettes à court terme	5 616,96
Comptes de régularisations	0,99	TOTAL DETTES	21 356,79
		Comptes de régularisations	282,93
TOTAL ACTIF	76 517,94	TOTAL PASSIF	76 517,94

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2020

BILAN (en Euros)

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	10 665 209,52	2 854 995,41	7 810 214,11	6 836 943,09
	Autres immobilisations incorporelles	1 053 681,17	624 131,90	429 549,27	959 274,72
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	7 383 910,83	266 738,57	7 117 172,26	7 426 064,82
	Constructions en toute propriété	23 584 269,29	1 841 915,61	21 742 353,68	20 726 015,65
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	4 066 041,90	29 756,76	4 036 285,14	3 978 792,34
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	12 661 428,86	8 044 092,92	4 617 335,94	4 269 368,84
	Immobilisations corporelles en cours	9 452 816,68		9 452 816,68	3 614 393,62
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	599 300,36		599 300,36	599 300,36
	Construc reçues au titre mise à dispo	12 907 691,51	641 708,15	12 265 983,36	11 466 487,66
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers	198 690,51	69 540,12	129 150,39	158 952,39
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	1 589 998,51	1 168 705,46	421 293,05	1 017 070,32	
MONTANT A REPORTER	84 163 039,14	15 541 584,90	68 621 454,24	61 052 663,81	

BILAN (en Euros)

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	84 163 039,14	15 541 584,90	68 621 454,24	61 052 663,81
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	1 165 126,11		1 165 126,11	1 154 776,11
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	85 328 165,25	15 541 584,90	69 786 580,35	62 207 439,92	

BILAN (en Euros)

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	327 748,37		327 748,37	488 518,12
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 009 453,10		1 009 453,10	786 990,80
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	479 769,60		479 769,60	1 266 230,95
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	34 826,36		34 826,36	42 508,85
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	4 878 564,04		4 878 564,04	3 958 479,38
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		6 730 361,47		6 730 361,47	6 542 728,10

BILAN (en Euros)

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	993,94		993,94	6 207,00
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	993,94		993,94	6 207,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	92 059 520,66	15 541 584,90	76 517 935,76	68 756 375,02

BILAN (en Euros)

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019		Exercice 2018	
FONDS PROPRES	Dotations	130 901,72	130 901,72	130 901,72	130 901,72
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	12 998 231,98	12 998 231,98	12 591 089,89	12 591 089,89
	Affectation par collec de rattachement				
	Réserves	25 681 805,63	25 681 805,63	22 611 130,99	22 611 130,99
	Neutra amortis subv equip versees				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice	2 489 212,21	2 489 212,21	3 070 674,64	3 070 674,64
	Subventions transférables	1 752 605,21	1 752 605,21	1 085 991,35	1 085 991,35
	Différences sur réalisations d'immob	252 446,49	252 446,49	1 066 973,87	1 066 973,87
	Fonds globalisés	6 608 032,32	6 608 032,32	5 964 902,32	5 964 902,32
	Subventions non transférables	4 964 978,85	4 964 978,85	4 100 378,42	4 100 378,42
Droits de l'affectant					
FONDS PROPRES TOTAL I		54 878 214,41	54 878 214,41	50 622 043,20	50 622 043,20

BILAN (en Euros)

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	15 526 875,93	15 757 732,00
	Emprunts et dettes financières divers	212 952,71	312 599,93
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 105 724,11	1 257 142,61
	Dettes fiscales et sociales	386 370,30	7 662,25
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	2 299 838,83	481 502,98
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	5,83	
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	146 929,59	108 604,29
	Fournisseurs d'immobilisations	1 678 093,87	205 112,05
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	21 356 791,17	18 130 356,11	

BILAN (en Euros)

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	282 930,18	3 975,71
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	282 930,18	3 975,71
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	76 517 935,76	68 756 375,02

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts et taxes perçus	16 081,05	15 655,39
Dotations et subventions reçues	11 603,48	11 458,69
Produits des services	2 291,97	2 349,87
Autres produits	89,79	67,60
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	30 066,29	29 531,55
Traitements, salaires, charges sociales	11 638,46	11 500,23
Achats et charges externes	5 853,48	5 466,58
Participations et interventions	7 143,99	6 768,44
Dotations aux amortissements et provisions	2 194,23	1 903,38
Autres charges	605,54	584,25
Charges courantes non financières	27 435,70	26 222,88
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	2 630,59	3 308,67
Produits courants financiers	3,26	0,09
Charges courantes financières	356,73	364,34
RESULTAT COURANT FINANCIER	-353,46	-364,24
RESULTAT COURANT	2 277,13	2 944,43
Produits exceptionnels	244,36	1 176,78
Charges exceptionnelles	32,27	1 050,53
RESULTAT EXCEPTIONNEL	212,09	126,25
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 489,21	3 070,67

COMPTE DE RESULTAT 2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	20 451 577,89	20 765 981,51
Autres impôts et taxes	-4 370 532,69	-5 110 590,48
Produits services, domaine et ventes div	2 291 969,66	2 349 870,31
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	89 794,08	67 598,17
Dotations de l'Etat	5 539 931,95	5 563 615,29
Subventions et participations	4 174 048,65	4 218 032,54
Autres attributions (péréquat, compensa)	1 889 501,00	1 677 040,00
TOTAL I	30 066 290,54	29 531 547,34
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	8 306 408,67	8 132 602,80
Charges sociales	3 332 055,89	3 367 624,83
Achats et charges externes	5 853 480,72	5 466 577,77
Impôts et taxes	260 952,16	257 586,60
Dotations amortissements des immob	2 194 229,36	1 903 383,25
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations aux provisions		
Autres charges	344 584,20	326 659,59
Contingents et participations	5 701 863,90	5 306 353,48
Subventions	1 442 127,48	1 462 088,82
TOTAL II	27 435 702,38	26 222 877,14
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	2 630 588,16	3 308 670,20
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	3 264,39	
Autres intérêts et produits assimilés		91,92
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	3 264,39	91,92
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	356 725,88	364 336,01
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	356 725,88	364 336,01

COMPTE DE RESULTAT 2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-353 461,49	-364 244,09
A + B - RESULTAT COURANT	2 277 126,67	2 944 426,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	52 641,29	21 938,77
Produits des cessions d'immobilisations	23 853,28	1 050 000,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	2 448,80	
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	165 413,42	104 837,76
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	244 356,79	1 176 776,53
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	3 381,90	528,00
Valeur comptable des immo cédées	25 354,80	158 471,17
Diff réalis(positives)transf à investist	947,28	891 528,83
Charg excep op capital-Autres opérations	2 587,27	
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	32 271,25	1 050 528,00

COMPTE DE RESULTAT 2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	212 085,54	126 248,53
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	30 313 911,72	30 708 415,79
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	27 824 699,51	27 637 741,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 489 212,21	3 070 674,64

Opérations Compte de Tiers

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 476 606,20	44 548 867,08	61 025 473,28
Titres de recette émis (b)	9 445 215,51	45 334 567,66	54 779 783,17
Réductions de titres (c)	10 217,09	258 594,73	268 811,82
Recettes nettes (d = b - c)	9 434 998,42	45 075 972,93	54 510 971,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 476 606,20	44 548 867,08	61 025 473,28
Mandats émis (f)	12 564 338,73	43 061 124,17	55 625 462,90
Annulations de mandats (g)	50 715,54	474 363,45	525 078,99
Depenses nettes (h = f - g)	12 513 623,19	42 586 760,72	55 100 383,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 489 212,21	
(h - d) Déficit	3 078 624,77		589 412,56

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	1 333 491,87		-3 078 624,77		-1 745 132,90
Fonctionnement	3 070 674,64	3 070 674,64	2 489 212,21		2 489 212,21
TOTAL I	4 404 166,51	3 070 674,64	-589 412,56		744 079,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
31101-BA ZAE CC LUBERON MONTS					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
31105-ZAE-ZONES SUD DE CAVAILL					
Investissement	53 954,05		797 067,52		851 021,57
Fonctionnement			626 718,83		626 718,83
Sous-Total	53 954,05		1 423 786,35		1 477 740,40
TOTAL II	53 954,05		1 423 786,35		1 477 740,40
III - Budgets des services à					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
caractère industriel et commercial					
31102-BA CAMPING CC LUBERON MO					
Investissement	5 886,80		-5 886,80		
Fonctionnement	-14 585,72		14 585,70		-0,02
Sous-Total	-8 698,92		8 698,90		-0,02
TOTAL III	-8 698,92		8 698,90		-0,02
TOTAL I + II + III	4 449 421,64	3 070 674,64	843 072,69		2 221 819,69

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	1 331 783,00	27 500,00	1 359 283,00	1 352 422,98		1 352 422,98	6 860,02
20	Immobilisations incorporelles	485 015,00	-80 172,41	404 842,59	185 701,91	22 218,00	163 483,91	241 358,68
204	Subventions d'équipement versées	1 841 177,00	306 314,00	2 147 491,00	1 615 840,93		1 615 840,93	531 650,07
21	Immobilisations corporelles	1 818 604,00	2 272 534,50	4 091 138,50	3 062 386,14	13 513,40	3 048 872,74	1 042 265,76
23	Immobilisations en cours	6 206 462,00	1 206 784,31	7 413 246,31	5 395 452,13	14 984,14	5 380 467,99	2 032 778,32
27	Autres immobilisations financières							
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 683 041,00	3 732 960,40	15 416 001,40	11 611 804,09	50 715,54	11 561 088,55	3 854 912,85
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 683 041,00	3 732 960,40	15 416 001,40	11 611 804,09	50 715,54	11 561 088,55	3 854 912,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	95 950,00	75 654,80	171 604,80	150 699,30		150 699,30	20 905,50
041	Opérations patrimoniales		889 000,00	889 000,00	801 835,34		801 835,34	87 164,66
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	95 950,00	964 654,80	1 060 604,80	952 534,64		952 534,64	108 070,16
TOTAL GENERAL		11 778 991,00	4 697 615,20	16 476 606,20	12 564 338,73	50 715,54	12 513 623,19	3 962 983,01

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	1 200 000,00	3 283 897,92	4 483 897,92	3 713 804,64		3 713 804,64	770 093,28
13	Subventions d'investissement	2 162 819,00	2 189 846,75	4 352 665,75	1 206 078,79		1 206 078,79	3 146 586,96
16	Emprunts et dettes assimilées	4 252 041,00	-3 006 004,80	1 246 036,20	1 009 686,00		1 009 686,00	236 350,20
20	Immobilisations incorporelles				12 062,00		12 062,00	-12 062,00
21	Immobilisations corporelles				429 600,21		429 600,21	-429 600,21
27	Autres immobilisations financières	41 400,00		41 400,00	41 400,00		41 400,00	
024	Produits de cessions (recettes)	429 592,00	-23 853,28	405 738,72				405 738,72
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	8 085 852,00	2 443 886,59	10 529 738,59	6 412 631,64		6 412 631,64	4 117 106,95
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 085 852,00	2 443 886,59	10 529 738,59	6 412 631,64		6 412 631,64	4 117 106,95
021	Virement de la section de fonctionnement	1 575 228,00	-132 790,34	1 442 437,66				1 442 437,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 117 911,00	164 027,08	2 281 938,08	2 230 748,53	10 217,09	2 220 531,44	61 406,64
041	Opérations patrimoniales		889 000,00	889 000,00	801 835,34		801 835,34	87 164,66
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 693 139,00	920 236,74	4 613 375,74	3 032 583,87	10 217,09	3 022 366,78	1 591 008,96
001	Solde d'exécution de la section d'invest		1 333 491,87	1 333 491,87				1 333 491,87
TOTAL GENERAL		11 778 991,00	4 697 615,20	16 476 606,20	9 445 215,51	10 217,09	9 434 998,42	7 041 607,78

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	5 505 645,00	355 849,00	5 861 494,00	6 040 085,34	380 407,25	5 659 678,09	201 815,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 292 270,00	-20 000,00	12 272 270,00	12 167 698,36	1 842,11	12 165 856,25	106 413,75
014	Atténuations de produits	14 771 436,00	-72 200,00	14 699 236,00	14 689 424,31		14 689 424,31	9 811,69
65	Autres charges de gestion courante	7 435 115,00	139 799,34	7 574 914,34	7 489 703,58	1 128,00	7 488 575,58	86 338,76
66	Charges financières	356 000,00	13 000,00	369 000,00	437 494,88	80 769,00	356 725,88	12 274,12
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	2 900,00	14 900,00	5 969,17		5 969,17	8 930,83
022	Dépenses imprévues - section de fonction		32 677,00	32 677,00				32 677,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	40 372 466,00	452 025,34	40 824 491,34	40 830 375,64	464 146,36	40 366 229,28	458 262,06
023	Virement à la section d'investissement (1 575 228,00	-132 790,34	1 442 437,66				1 442 437,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 117 911,00	164 027,08	2 281 938,08	2 230 748,53	10 217,09	2 220 531,44	61 406,64
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 693 139,00	31 236,74	3 724 375,74	2 230 748,53	10 217,09	2 220 531,44	1 503 844,30
TOTAL GENERAL		44 065 605,00	483 262,08	44 548 867,08	43 061 124,17	474 363,45	42 586 760,72	1 962 106,36

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00	72 636,90		72 636,90	-52 636,90
70	Produits des services, du domaine et ven	2 166 434,00	74 775,00	2 241 209,00	2 505 634,75	213 665,09	2 291 969,66	-50 760,66
73	Impôts et taxes	30 334 092,00	-69 050,00	30 265 042,00	30 771 769,51	1 300,00	30 770 469,51	-505 427,51
74	Dotations et participations	11 325 300,00	332 029,00	11 657 329,00	11 641 890,24	38 408,64	11 603 481,60	53 847,40
75	Autres produits de gestion courante	79 864,00	7 000,00	86 864,00	89 872,08	78,00	89 794,08	-2 930,08
76	Produits financiers	3 965,00		3 965,00	3 264,39		3 264,39	700,61
77	Produits exceptionnels	40 000,00	62 853,28	102 853,28	98 800,49	5 143,00	93 657,49	9 195,79
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	43 969 655,00	407 607,28	44 377 262,28	45 183 868,36	258 594,73	44 925 273,63	-548 011,35
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	95 950,00	75 654,80	171 604,80	150 699,30		150 699,30	20 905,50
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	95 950,00	75 654,80	171 604,80	150 699,30		150 699,30	20 905,50
TOTAL GENERAL		44 065 605,00	483 262,08	44 548 867,08	45 334 567,66	258 594,73	45 075 972,93	-527 105,85

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	1 318 239,46		1 318 239,46
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00		4 300,00
1678	Autres emprunts et dettes	10 444,00		10 444,00
168741	Autres dettes : Communes membres du GFP	19 439,52		19 439,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 352 422,98		1 352 422,98
2031	Frais d'études	162 406,19	22 218,00	140 188,19
2051	Concessions et droits similaires	23 295,72		23 295,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	185 701,91	22 218,00	163 483,91
204132	Bâtiments et installations	54 220,00		54 220,00
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	17 337,10		17 337,10
2041412	Bâtiments et installations	1 199 452,12		1 199 452,12
2041512	Bâtiments et installations	262 133,60		262 133,60
2041642	Bâtiments et installations	82 698,11		82 698,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	1 615 840,93		1 615 840,93
2111	Terrains nus	24 616,07		24 616,07
2128	Autres agencements et aménagement de te	202 752,27		202 752,27
2135	Installations générales agencements et a	128 923,25		128 923,25
2138	Autres constructions	1 128 071,80	12 982,50	1 115 089,30
2152	Installations de voirie	48 766,89		48 766,89
21531	Réseaux d'adduction d'eau	6 815,52		6 815,52
21571	Matériel et outillage de voirie - matéri	401 629,93		401 629,93
2158	Autres installations matériel et outilla	250 635,97		250 635,97
2183	Matériel de bureau et matériel informati	40 431,09		40 431,09
2184	Mobilier	76 506,76		76 506,76

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2188	Autres immobilisations corporelles	753 236,59	530,90	752 705,69
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	3 062 386,14	13 513,40	3 048 872,74
2312	Agencements et aménagements de terrains	377 189,81		377 189,81
2313	Constructions	4 536 399,09	14 984,14	4 521 414,95
2314	Constructions sur sol d'autrui	27 558,00		27 558,00
2315	Installations matériels et outillage tec	402 097,33		402 097,33
2318	Autres immobilisations corporelles en co	10 214,60		10 214,60
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	41 993,30		41 993,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	5 395 452,13	14 984,14	5 380 467,99
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 611 804,09	50 715,54	11 561 088,55
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 611 804,09	50 715,54	11 561 088,55
13911	Subventions d'équipement transférées au	38 860,66		38 860,66
13912	Subvention équipement transférées au com	33 247,21		33 247,21
13913	Subvention d'équipement transférées au c	36 892,80		36 892,80
139141	Subvention d'équipement transférées au c	6 630,00		6 630,00
13916	Subventions d'équipement transférées au	7 000,00		7 000,00
13918	Subventions d'équipement transférées au	25 619,83		25 619,83
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	2 448,80		2 448,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	150 699,30		150 699,30
21318	Autres batiments publics	248 903,09		248 903,09
2138	Autres constructions	27 402,48		27 402,48
2152	Installations de voirie	12 168,00		12 168,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	57 106,20		57 106,20
2313	Constructions	409 041,57		409 041,57

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2315	Installations matériels et outillage tec	47 214,00		47 214,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	801 835,34		801 835,34
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	952 534,64		952 534,64
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	12 564 338,73	50 715,54	12 513 623,19

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (643 130,00		643 130,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 070 674,64		3 070 674,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	3 713 804,64		3 713 804,64
1313	Subventions d'équipement transférables -	56 509,00		56 509,00
13146	Attributions de compensation d'investiss	262 133,60		262 133,60
13151	Subventions d'équipement transférables -	8 762,18		8 762,18
1318	Subventions d'équipement transférables -	14 073,58		14 073,58
1321	Etat et Etablissements Nationaux	519 118,07		519 118,07
1322	Région	185 250,00		185 250,00
1323	Département	160 232,36		160 232,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 206 078,79		1 206 078,79
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00		1 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 800,00		4 800,00
16878	Autres dettes - autres organismes et par	4 886,00		4 886,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 009 686,00		1 009 686,00
2051	Concessions et droits similaires	12 062,00		12 062,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	12 062,00		12 062,00
2111	Terrains nus	429 600,21		429 600,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	429 600,21		429 600,21
276358	Créances sur autres regroupements	41 400,00		41 400,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	41 400,00		41 400,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	6 412 631,64		6 412 631,64
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 412 631,64		6 412 631,64
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	947,28		947,28

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2158	Autres installations matériel et outilla	25 354,80		25 354,80
28031	Amortissements frais d'études	68 229,02		68 229,02
2804132	Bâtiments et installations	27 342,00		27 342,00
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	49 127,88		49 127,88
28041412	Bâtiments et installations	430 642,69		430 642,69
28041582	Bâtiments et installations	20 774,00		20 774,00
28041642	Bâtiments et installations	108 483,34		108 483,34
280422	Bâtiments et installations	6 200,00		6 200,00
28051	Concessions et droits similaires	73 166,50	5 819,00	67 347,50
28087	Immobilisations incorporelles reçues au	17 013,60		17 013,60
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	482,00		482,00
28128	Amortissements autres agencements et amé	106 178,69		106 178,69
28135	Amortissements installations générales a	270 165,69		270 165,69
28138	Amortissements autres constructions	15 943,00		15 943,00
28152	Installations de voirie	1 391,09		1 391,09
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 475,52		1 475,52
281532	Réseaux d'assainissement	702,00		702,00
281534	Réseaux d'électrification	6 689,00		6 689,00
281568	Amortissements autre matériel et outilla	9 415,91		9 415,91
281571	Matériel roulant	136 036,14		136 036,14
281578	Amortissements autre matériel et outilla	53 206,22		53 206,22
28158	Autres installations matériel et outilla	112 180,69	4 040,48	108 140,21
281731	Bâtiments publics	5 439,00		5 439,00
281738	Amortissements autres constructions	80 850,00		80 850,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2817533	Réseaux câblés	29 802,00		29 802,00
281782	Matériel de transport	3 517,48		3 517,48
281783	Matériel de bureau et matériel informati	1 375,11		1 375,11
281788	Amortissements autres	3 582,00		3 582,00
28181	Installations générales agencements et a	450,74		450,74
28182	Matériel de transport	62 940,33		62 940,33
28183	Matériel de bureau et matériel informati	41 317,59		41 317,59
28184	Mobilier	70 184,98		70 184,98
28188	Amortissements autres immobilisations co	390 142,24	357,61	389 784,63
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 230 748,53	10 217,09	2 220 531,44
2031	Frais d'études	528 557,24		528 557,24
2135	Installations générales agencements et a	217 871,40		217 871,40
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 010,00		2 010,00
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	53 396,70		53 396,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	801 835,34		801 835,34
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 032 583,87	10 217,09	3 022 366,78
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	9 445 215,51	10 217,09	9 434 998,42

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60226	Achats stockés de fournitures consommabl	144,84		144,84
6023	Achats stockés - alimentation	13,16		13,16
60611	Achats non stockés de fournitures non st	118 234,80	15 247,16	102 987,64
60612	Achats non stockés de fournitures non st	330 412,02	4 817,81	325 594,21
60622	Achats non stockés de carburants	266 349,29	15 702,46	250 646,83
60623	Achats non stockés d'alimentation	121 523,99		121 523,99
60624	Achats non stockés de produits de traite	13 845,91		13 845,91
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	3 219,44		3 219,44
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	25 491,45		25 491,45
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	142 644,03		142 644,03
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	28 419,35		28 419,35
6064	Achats non stockés de fournitures admini	13 734,90	3,36	13 731,54
6065	Achats non stockés de livres disques cas	102 140,86		102 140,86
6068	Achats non stockés d'autres matières et	29 545,38		29 545,38
611	Contrats prestations de services	2 096 146,13	30 431,47	2 065 714,66
6132	Services extérieurs - locations immobili	121 455,17	196,08	121 259,09
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	90 083,04	322,42	89 760,62
614	Services extérieurs - charges locatives	22 942,51		22 942,51
61521	Services extérieurs - entretien et répar	233 610,75		233 610,75
615221	Bâtiments publics	62 044,31	2 180,96	59 863,35
615228	Autres bâtiments	13 768,80	160,00	13 608,80
615231	Voieries	38 897,94	415,26	38 482,68
615232	Réseaux	25 645,77	2 680,03	22 965,74
61551	Services extérieurs - entretien et répar	217 983,71	12 515,24	205 468,47

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61558	Services extérieurs - entretien et répar	12 932,61		12 932,61
6156	Services extérieurs - maintenance	440 736,37	539,50	440 196,87
6161	Multirisques	11 387,80		11 387,80
6168	Autres	195 677,92	75 640,78	120 037,14
617	Services extérieurs - études et recherch	172 447,20	131 077,20	41 370,00
6182	Services extérieurs - divers - documenta	38 244,04	136,09	38 107,95
6184	Services extérieurs - divers - versement	29 435,73	3 505,00	25 930,73
6188	Services extérieurs - autres frais diver	73 100,33	3 640,30	69 460,03
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	5 347,16		5 347,16
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	58 892,90	7 680,00	51 212,90
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	4 937,43		4 937,43
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	14 658,20		14 658,20
6231	Publicité publications relations publicu	28 995,51		28 995,51
6232	Publicité publications relations publicu	17 087,70		17 087,70
6233	Publicité publications relations publicu	468,00		468,00
6236	Publicité publications relations publicu	49 306,59		49 306,59
6237	Publicité publications relations publicu	24 933,90		24 933,90
6241	Transports - transports de biens	405,80		405,80
6247	Transports - transports collectifs	5 585,50		5 585,50
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	16 044,62	140,32	15 904,30
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	8 241,35		8 241,35
6261	Frais d'affranchissement	18 044,43	324,00	17 720,43
6262	Frais de télécommunications	79 313,72	1 491,90	77 821,82
627	Autres services extérieurs - services ba	3 948,81		3 948,81

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6281	Autres services extérieurs - concours di	21 238,44		21 238,44
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	218 455,18		218 455,18
62875	Remboursements de frais aux Communes mem	15 938,88	2 800,00	13 138,88
62876	Remboursements de frais au fgp de rattac	77 203,06		77 203,06
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	51 748,01	35 315,82	16 432,19
6288	Autres services extérieurs	152 031,79	29 037,09	122 994,70
63512	Impôts directs - taxes foncières	36 972,00	4 407,00	32 565,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	470,00		470,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 905,85		4 905,85
637	Autres impôts taxes et versements assimi	32 650,96		32 650,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	6 040 085,34	380 407,25	5 659 678,09
6217	Personnel affecté par la Commune membre	247 608,68	1 700,00	245 908,68
6218	Autre personnel extérieur au service	19 200,00		19 200,00
6331	Versement de transport	38 373,00		38 373,00
6332	Cotisations versées au FNAL	34 882,06		34 882,06
6336	Cotisation au centre national et au cent	116 853,61		116 853,61
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	251,68		251,68
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	5 554 873,62		5 554 873,62
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	180 578,27		180 578,27
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	1 181 463,47		1 181 463,47
64131	Personnel non titulaire - rémunération	1 279 919,97		1 279 919,97
64138	Autres indemnités	179 584,53		179 584,53
6451	Charges securite sociale et prévoyance c	1 298 293,41		1 298 293,41
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 797 335,97	142,11	1 797 193,86

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	58 048,97		58 048,97
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance c	21 461,00		21 461,00
6474	Autres charges sociales- versements aux a	62 100,00		62 100,00
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	26 682,76		26 682,76
6478	Autres charges sociales diverses	69 711,36		69 711,36
6488	Autres charges de personnel	476,00		476,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	12 167 698,36	1 842,11	12 165 856,25
739113	Reversement conventionnels de fiscalité	630 516,11		630 516,11
739211	Attributions de compensation	13 338 114,68		13 338 114,68
739212	Dotation de solidarité communautaire	231 047,00		231 047,00
739213	Reversement du prélèvement du bloc commu	26 963,14		26 963,14
739223	Fonds de péréquation des ressources comm	444 507,00		444 507,00
7398	Reversements et restitutions et prélèvem	18 276,38		18 276,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	14 689 424,31		14 689 424,31
651	Redevances pour concessions brevets lice	42 836,91	1 128,00	41 708,91
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	236 480,80		236 480,80
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	13 504,44		13 504,44
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	52 169,76		52 169,76
65372	Cotisations au fonds de financement de l	718,76		718,76
6553	Contingents et participations obligatoire	1 977 632,00		1 977 632,00
65548	Autres contributions	3 724 231,90		3 724 231,90
65732	Subventions de fonctionnement aux organi	5 000,00		5 000,00
657341	Subventions fonctionnement aux organisme	307 900,00		307 900,00
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS	22 300,00		22 300,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
657364	Subventions de fonctionnement versées au	429 246,37		429 246,37
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	677 681,11		677 681,11
65888	Autres	1,53		1,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	7 489 703,58	1 128,00	7 488 575,58
66111	Intérêts réglés à l'écheance	340 307,41	0,30	340 307,11
66112	Intérêts - rattachement des icne	87 383,39	80 768,70	6 614,69
661131	Remboursement d'intérêts d'emprunts tran	9 599,08		9 599,08
6615	Charges d'intérêts des comptes courants	205,00		205,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	437 494,88	80 769,00	356 725,88
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	742,09		742,09
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	2 639,81		2 639,81
678	Autres charges exceptionnelles	2 587,27		2 587,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	5 969,17		5 969,17
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	40 830 375,64	464 146,36	40 366 229,28
675	Charges exceptionnelles - valeurs compta	25 354,80		25 354,80
6761	Différences sur réalisations (positives)	947,28		947,28
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	2 204 446,45	10 217,09	2 194 229,36
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 230 748,53	10 217,09	2 220 531,44
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 230 748,53	10 217,09	2 220 531,44
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	43 061 124,17	474 363,45	42 586 760,72

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6094	Rabais - remises - ristournes obtenus su	714,24		714,24
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	70 487,19		70 487,19
6459	Remboursement sur charges de sécurité so	1 435,47		1 435,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	72 636,90		72 636,90
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupa	15 068,08	20,00	15 048,08
70328	Utilisation du domaine - autres droits d	3 000,00		3 000,00
70388	Utilisation du domaine - autres redevanc	674,00		674,00
70612	Prestation de services redevance spécial	141 604,00		141 604,00
70613	Prestations de services abonnement ou re	8 489,50		8 489,50
7062	Prestation services redevances et droits	26 749,91	1 673,00	25 076,91
70631	Redevances et droits des services à cara	128 521,20	1 775,00	126 746,20
7066	Prestation services - redevances et droi	929 315,97	19 774,73	909 541,24
70688	Prestations de services autres prestatio	3 764,00		3 764,00
7078	Ventes d'autres marchandises	299 814,24	1 538,40	298 275,84
7083	Autres produits-locations diverses (autr	12 384,00		12 384,00
70841	Mise à disposition de personnel facturée	35 433,86		35 433,86
70845	Mise à disposition de personnel facturée	45 676,50		45 676,50
70848	Mise à disposition de personnel facturée	137 000,00		137 000,00
70873	Autres produits - remboursement de frais	93,50		93,50
70875	Autres produits remboursement frais par	266 297,73		266 297,73
70878	Autres produits - remboursement de frais	426 391,57	188 805,16	237 586,41
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	25 356,69	78,80	25 277,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	2 505 634,75	213 665,09	2 291 969,66
73111	Taxes foncières et d'habitation	16 107 622,00	850,00	16 106 772,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
73112	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entrep	3 454 033,00		3 454 033,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	799 252,00		799 252,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entrepris	421 800,00		421 800,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	300 237,00		300 237,00
73221	FNGIR	1 196 722,00		1 196 722,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 829 610,00		7 829 610,00
7336	Taxes services publics et domaine - droi	27 248,60	450,00	26 798,60
7362	Impôts et taxes activités services - tax	608 281,77		608 281,77
7364	Prélevement sur les produits des jeux	26 963,14		26 963,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impots et taxes	30 771 769,51	1 300,00	30 770 469,51
74124	Dotation d' intercommunalité	889 356,00		889 356,00
74126	Dotation de compensation des groupements	4 634 562,00		4 634 562,00
744	FCTVA	22 196,00	6 182,05	16 013,95
74718	Autres participations de l'Etat	3 258 302,66		3 258 302,66
7473	Participations - Départements	43 952,48	16 116,59	27 835,89
7478	Participations - autres organismes	887 910,10		887 910,10
748313	Dotation de compensation de la réforme d	812 000,00	16 110,00	795 890,00
74833	Etat Compensation au titre de contributi	188 293,00		188 293,00
74834	Etat compensation au titre des exonérati	2 196,00		2 196,00
74835	Etat compensation au titre des exonéerat	903 122,00		903 122,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	11 641 890,24	38 408,64	11 603 481,60
752	Autres produits de gestion courante - re	89 869,52	78,00	89 791,52
7588	Autres produits divers de gestion couran	2,56		2,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	89 872,08	78,00	89 794,08

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
76238	Remboursement d'intérêts d'emprunts tran	3 264,39		3 264,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	3 264,39		3 264,39
7711	Produits exceptionnels sur opérations ge	37 000,00		37 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	13 613,15	5 143,00	8 470,15
773	Produits exceptionnels mandats annulés (7 171,14		7 171,14
775	Produits exceptionnels - produits des ce	23 853,28		23 853,28
7788	Produits exceptionnels divers	17 162,92		17 162,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	98 800,49	5 143,00	93 657,49
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	45 183 868,36	258 594,73	44 925 273,63
7761	Différences sur réalisations (positives)	2 448,80		2 448,80
777	Quote-part des subventions d'investissem	148 250,50		148 250,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	150 699,30		150 699,30
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	150 699,30		150 699,30
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	45 334 567,66	258 594,73	45 075 972,93

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		130 901,72						130 901,72		130 901,72
10222	FCTVA		5 964 902,32				643 130,00		6 608 032,32		6 608 032,32
1022	Sous Total compte 1022		5 964 902,32				643 130,00		6 608 032,32		6 608 032,32
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		12 591 089,89	3 179 900,16	3 587 042,25			3 179 900,16	16 178 132,14		12 998 231,98
102	Sous Total compte 102		18 686 893,93	3 179 900,16	3 587 042,25		643 130,00	3 179 900,16	22 917 066,18		19 737 166,02
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		22 611 130,99				3 070 674,64		25 681 805,63		25 681 805,63
106	Sous Total compte 106		22 611 130,99				3 070 674,64		25 681 805,63		25 681 805,63
10	Sous Total compte 10		41 298 024,92	3 179 900,16	3 587 042,25		3 713 804,64	3 179 900,16	48 598 871,81		45 418 971,65
110	Report à nouveau solde créditeur			3 070 674,64	3 070 674,64			3 070 674,64	3 070 674,64		0,00
11	Sous Total compte 11			3 070 674,64	3 070 674,64			3 070 674,64	3 070 674,64		0,00
12	Résultat exercice excéd déficit		3 070 674,64	3 070 674,64				3 070 674,64	3 070 674,64		0,00
12	Sous Total compte 12		3 070 674,64	3 070 674,64				3 070 674,64	3 070 674,64		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		539 026,31	616 444,66	764 880,00			616 444,66	1 303 906,31		687 461,65

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1312	Subv équipt transf - Région		417 401,15	78 229,21				78 229,21	417 401,15		339 171,94
1313	Subv équipt transf - Dépt		481 273,30	273 623,04	277 500,00		56 509,00	273 623,04	815 282,30		541 659,26
13141	Subv équipt transf Cnes membres du GFP		44 209,40						44 209,40		44 209,40
13146	Attributions de compensation d'investiss						262 133,60		262 133,60		262 133,60
1314	Sous Total compte 1314		44 209,40				262 133,60		306 343,00		306 343,00
13151	Subv équipt transf GFP rattachement						8 762,18		8 762,18		8 762,18
1315	Sous Total compte 1315						8 762,18		8 762,18		8 762,18
1316	Subv équipt transf - autres EPL		105 011,76						105 011,76		105 011,76
1318	Subv équipt transf - autres subv		471 026,80	619 304,47	810 000,00		14 073,58	619 304,47	1 295 100,38		675 795,91
131	Sous Total compte 131		2 057 948,72	1 587 601,38	1 852 380,00		341 478,36	1 587 601,38	4 251 807,08		2 664 205,70
1321	Etat et EPN		632 696,89				519 118,07		1 151 814,96		1 151 814,96
1322	Région		672 047,24				185 250,00		857 297,24		857 297,24
1323	Dépt		593 008,77				160 232,36		753 241,13		753 241,13

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13241	Communes membres du GFP		177 446,58						177 446,58		177 446,58
13246	Attributions de compensation d'investiss		311 620,06						311 620,06		311 620,06
1324	Sous Total compte 1324		489 066,64						489 066,64		489 066,64
1328	Autres		1 713 558,88						1 713 558,88		1 713 558,88
132	Sous Total compte 132		4 100 378,42				864 600,43		4 964 978,85		4 964 978,85
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	274 153,33		178 472,07	225 506,04	38 860,66		491 486,06	225 506,04	265 980,02	
13912	Subv équipt transf - Région	221 999,02			78 229,21	33 247,21		255 246,23	78 229,21	177 017,02	
13913	Subv équipt transf - Dépt	167 658,43		64 749,93	131 789,66	36 892,80		269 301,16	131 789,66	137 511,50	
139141	Subv équipt transf - Cnes membres GFP	6 631,41				6 630,00		13 261,41		13 261,41	
13914	Sous Total compte 13914	6 631,41				6 630,00		13 261,41		13 261,41	
13916	Subv équipt transf - autres EPL	77 004,68				7 000,00		84 004,68		84 004,68	
13918	Subv équipt transf autres	224 510,50		189 000,00	205 304,47	25 619,83		439 130,33	205 304,47	233 825,86	
1391	Sous Total compte 1391	971 957,37		432 222,00	640 829,38	148 250,50		1 552 429,87	640 829,38	911 600,49	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139	Sous Total compte 139	971 957,37		432 222,00	640 829,38	148 250,50		1 552 429,87	640 829,38	911 600,49	
13	Sous Total compte 13	971 957,37	6 158 327,14	2 019 823,38	2 493 209,38	148 250,50	1 206 078,79	3 140 031,25	9 857 615,31		6 717 584,06
1641	Emprunts en euros		15 757 732,00			1 318 239,46	1 000 000,00	1 318 239,46	16 757 732,00		15 439 492,54
164	Sous Total compte 164		15 757 732,00			1 318 239,46	1 000 000,00	1 318 239,46	16 757 732,00		15 439 492,54
165	Dép et caution reçus		1 600,00			4 300,00	4 800,00	4 300,00	6 400,00		2 100,00
1678	Autres emprunts et dettes		19 725,00	11 238,00	16 857,00	10 444,00		21 682,00	36 582,00		14 900,00
167	Sous Total compte 167		19 725,00	11 238,00	16 857,00	10 444,00		21 682,00	36 582,00		14 900,00
168741	Autres dettes : Cnes membres du GFP		210 506,23			19 439,52		19 439,52	210 506,23		191 066,71
16874	Sous Total compte 16874		210 506,23			19 439,52		19 439,52	210 506,23		191 066,71
16878	Autres dettes - autres orga et particul						4 886,00	4 886,00	4 886,00		4 886,00
1687	Sous Total compte 1687		210 506,23			19 439,52	4 886,00	19 439,52	215 392,23		195 952,71
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers				87 383,39				87 383,39		87 383,39
16888	Int autres empts dettes assimil		80 768,70	80 768,70				80 768,70	80 768,70		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1688	Sous Total compte 1688		80 768,70	80 768,70	87 383,39			80 768,70	168 152,09		87 383,39
168	Sous Total compte 168		291 274,93	80 768,70	87 383,39	19 439,52	4 886,00	100 208,22	383 544,32		283 336,10
16	Sous Total compte 16		16 070 331,93	92 006,70	104 240,39	1 352 422,98	1 009 686,00	1 444 429,68	17 184 258,32		15 739 828,64
192	Plus ou moins-values cessions immo		1 150 491,85			2 448,80	947,28	2 448,80	1 151 439,13		1 148 990,33
193	Autres neutralisations et régularisation	83 517,98		864 775,86	51 750,00			948 293,84	51 750,00	896 543,84	
19	Sous Total compte 19	83 517,98	1 150 491,85	864 775,86	51 750,00	2 448,80	947,28	950 742,64	1 203 189,13		252 446,49
	Total classe 1	1 055 475,35	67 747 850,48	12 297 855,38	9 306 916,66	1 503 122,28	5 930 516,71	14 856 453,01	82 985 283,85	1 808 144,33	69 936 975,17
2031	Frais d'études	878 142,13			4 307,02	162 406,19	550 775,24	1 040 548,32	555 082,26	485 466,06	
2032	Frais recherche et dev	1 620,00						1 620,00		1 620,00	
203	Sous Total compte 203	879 762,13			4 307,02	162 406,19	550 775,24	1 042 168,32	555 082,26	487 086,06	
204132	Bâtiments et installations	410 145,00				54 220,00		464 365,00		464 365,00	
20413	Sous Total compte 20413	410 145,00				54 220,00		464 365,00		464 365,00	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	258 954,17			111 834,88	17 337,10		276 291,27	111 834,88	164 456,39	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041412	Bâtiments et installations	6 460 198,18				1 199 452,12		7 659 650,30		7 659 650,30	
204141	Sous Total compte 204141	6 719 152,35			111 834,88	1 216 789,22		7 935 941,57	111 834,88	7 824 106,69	
20414	Sous Total compte 20414	6 719 152,35			111 834,88	1 216 789,22		7 935 941,57	111 834,88	7 824 106,69	
2041512	Bâtiments et installations					262 133,60		262 133,60		262 133,60	
204151	Sous Total compte 204151					262 133,60		262 133,60		262 133,60	
2041582	Bâtiments et installations	311 620,06						311 620,06		311 620,06	
204158	Sous Total compte 204158	311 620,06						311 620,06		311 620,06	
20415	Sous Total compte 20415	311 620,06				262 133,60		573 753,66		573 753,66	
2041642	Bâtiments et installations	1 627 286,06				82 698,11		1 709 984,17		1 709 984,17	
204164	Sous Total compte 204164	1 627 286,06				82 698,11		1 709 984,17		1 709 984,17	
20416	Sous Total compte 20416	1 627 286,06				82 698,11		1 709 984,17		1 709 984,17	
2041	Sous Total compte 2041	9 068 203,47			111 834,88	1 615 840,93		10 684 044,40	111 834,88	10 572 209,52	
20422	Bâtiments et installations	93 000,00						93 000,00		93 000,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2042	Sous Total compte 2042	93 000,00						93 000,00		93 000,00	
204	Sous Total compte 204	9 161 203,47			111 834,88	1 615 840,93		10 777 044,40	111 834,88	10 665 209,52	
2051	Concessions et droits similaires	536 638,17				23 295,72	12 062,00	559 933,89	12 062,00	547 871,89	
205	Sous Total compte 205	536 638,17				23 295,72	12 062,00	559 933,89	12 062,00	547 871,89	
2087	Immo incorporeuses titres mise à dispo	18 723,22						18 723,22		18 723,22	
208	Sous Total compte 208	18 723,22						18 723,22		18 723,22	
20	Sous Total compte 20	10 596 326,99			116 141,90	1 801 542,84	562 837,24	12 397 869,83	678 979,14	11 718 890,69	
2111	Terrains nus	2 502 134,93				24 616,07	429 600,21	2 526 751,00	429 600,21	2 097 150,79	
2112	Terrains de voirie	192 345,34						192 345,34		192 345,34	
2113	Terr aménagés autres que voirie	1 614 291,66						1 614 291,66		1 614 291,66	
2115	Terrains bâtis	922 271,19						922 271,19		922 271,19	
211	Sous Total compte 211	5 231 043,12				24 616,07	429 600,21	5 255 659,19	429 600,21	4 826 058,98	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 292,61						19 292,61		19 292,61	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2128	Autres agencet et aménagt terrains	2 335 806,97				202 752,27		2 538 559,24		2 538 559,24	
212	Sous Total compte 212	2 355 099,58				202 752,27		2 557 851,85		2 557 851,85	
21318	Autres batiments publics	15 836 221,67				248 903,09		16 085 124,76		16 085 124,76	
2131	Sous Total compte 2131	15 836 221,67				248 903,09		16 085 124,76		16 085 124,76	
2135	Instal gales agencet amégts const	4 790 876,33				128 923,25	217 871,40	4 919 799,58	217 871,40	4 701 928,18	
2138	Autres constructions	1 654 724,57				1 155 474,28	12 982,50	2 810 198,85	12 982,50	2 797 216,35	
213	Sous Total compte 213	22 281 822,57				1 533 300,62	230 853,90	23 815 123,19	230 853,90	23 584 269,29	
2152	Installations de voirie	3 507 358,45				60 934,89		3 568 293,34		3 568 293,34	
21531	Réseaux adduction eau	14 761,32				6 815,52		21 576,84		21 576,84	
21532	Réseaux assainissement	7 022,40						7 022,40		7 022,40	
21533	Réseaux cablés	394 547,24						394 547,24		394 547,24	
21534	Réseaux électrification	74 602,08						74 602,08		74 602,08	
2153	Sous Total compte 2153	490 933,04				6 815,52		497 748,56		497 748,56	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21568	Autre mat outil incendie déf civ	28 672,64						28 672,64		28 672,64	
2156	Sous Total compte 2156	28 672,64						28 672,64		28 672,64	
21571	Mat outil voirie mat roulant	1 601 944,19				401 629,93		2 003 574,12		2 003 574,12	
21578	Autre mat et outillage de voirie	769 743,63						769 743,63		769 743,63	
2157	Sous Total compte 2157	2 371 687,82				401 629,93		2 773 317,75		2 773 317,75	
2158	Autres instal mat outil tech	1 201 523,14				250 635,97	25 354,80	1 452 159,11	25 354,80	1 426 804,31	
215	Sous Total compte 215	7 600 175,09				720 016,31	25 354,80	8 320 191,40	25 354,80	8 294 836,60	
21711	Terrains nus	99 000,00						99 000,00		99 000,00	
21713	Terr aménagés autres que voirie	1 749,99						1 749,99		1 749,99	
21715	Terrains bâtis	444 856,18						444 856,18		444 856,18	
2171	Sous Total compte 2171	545 606,17						545 606,17		545 606,17	
21728	Autres agenct et améngt terrains	53 694,19						53 694,19		53 694,19	
2172	Sous Total compte 2172	53 694,19						53 694,19		53 694,19	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21731	Batiments publics	10 289 244,15						10 289 244,15		10 289 244,15	
21735	IGAAC constructions	406 643,04						406 643,04		406 643,04	
21738	Autres constructions	1 162 371,86		3 148 297,38	2 098 864,92			4 310 669,24	2 098 864,92	2 211 804,32	
2173	Sous Total compte 2173	11 858 259,05		3 148 297,38	2 098 864,92			15 006 556,43	2 098 864,92	12 907 691,51	
217533	Réseaux cablés	198 690,51						198 690,51		198 690,51	
21753	Sous Total compte 21753	198 690,51						198 690,51		198 690,51	
21758	Autres instal mat outil tech	89 845,80						89 845,80		89 845,80	
2175	Sous Total compte 2175	288 536,31						288 536,31		288 536,31	
21782	Mat de transport	322 794,67						322 794,67		322 794,67	
21783	Mat bureau mat informatique	72 124,41						72 124,41		72 124,41	
21784	Mobilier	507 361,20						507 361,20		507 361,20	
21788	Aut immob corp reçues par mise à dispo	1 183 363,21		6 522,87	592 013,65			1 189 886,08	592 013,65	597 872,43	
2178	Sous Total compte 2178	2 085 643,49		6 522,87	592 013,65			2 092 166,36	592 013,65	1 500 152,71	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217	Sous Total compte 217	14 831 739,21		3 154 820,25	2 690 878,57			17 986 559,46	2 690 878,57	15 295 680,89	
2181	Instal gales agencmt amngts divers	13 584,68						13 584,68		13 584,68	
2182	Mat de transport	1 269 851,34						1 269 851,34		1 269 851,34	
2183	Mat bureau mat informatique	469 610,46				40 431,09		510 041,55		510 041,55	
2184	Mobilier	1 019 034,32				76 506,76		1 095 541,08		1 095 541,08	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 081 372,75			290 462,93	753 236,59	530,90	5 834 609,34	290 993,83	5 543 615,51	
218	Sous Total compte 218	7 853 453,55			290 462,93	870 174,44	530,90	8 723 627,99	290 993,83	8 432 634,16	
21	Sous Total compte 21	60 153 333,12		3 154 820,25	2 981 341,50	3 350 859,71	686 339,81	66 659 013,08	3 667 681,31	62 991 331,77	
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 091 502,71				434 296,01	2 010,00	3 525 798,72	2 010,00	3 523 788,72	
2313	Constructions	141 667,66				4 945 440,66	14 984,14	5 087 108,32	14 984,14	5 072 124,18	
2314	Constructions sur sol autrui					27 558,00		27 558,00		27 558,00	
2315	Instal mat outil techn	194 619,85				449 311,33		643 931,18		643 931,18	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours					10 214,60		10 214,60		10 214,60	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
231	Sous Total compte 231	3 427 790,22				5 866 820,60	16 994,14	9 294 610,82	16 994,14	9 277 616,68	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	186 603,40				41 993,30	53 396,70	228 596,70	53 396,70	175 200,00	
23	Sous Total compte 23	3 614 393,62				5 908 813,90	70 390,84	9 523 207,52	70 390,84	9 452 816,68	
275	Dépôts et cautionnements versés	100,00						100,00		100,00	
276351	Créances sur GFP de rattachement	865 874,87						865 874,87		865 874,87	
276358	Créances sur autres regroupts			51 750,00			41 400,00	51 750,00	41 400,00	10 350,00	
27635	Sous Total compte 27635	865 874,87		51 750,00			41 400,00	917 624,87	41 400,00	876 224,87	
27638	Créances sur autres etab pub	288 801,24						288 801,24		288 801,24	
2763	Sous Total compte 2763	1 154 676,11		51 750,00			41 400,00	1 206 426,11	41 400,00	1 165 026,11	
276	Sous Total compte 276	1 154 676,11		51 750,00			41 400,00	1 206 426,11	41 400,00	1 165 026,11	
27	Sous Total compte 27	1 154 776,11		51 750,00			41 400,00	1 206 526,11	41 400,00	1 165 126,11	
28031	Amort frais études		83 368,98	4 307,02			68 229,02	4 307,02	151 598,00		147 290,98
2803	Sous Total compte 2803		83 368,98	4 307,02			68 229,02	4 307,02	151 598,00		147 290,98

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804132	Bâtiments et installations						27 342,00		27 342,00		27 342,00
280413	Sous Total compte 280413						27 342,00		27 342,00		27 342,00
2804141	Biens mobiliers, matériel et études		132 881,00	111 834,88			49 127,88	111 834,88	182 008,88		70 174,00
2804141	Bâtiments et installations		1 477 356,34				430 642,69		1 907 999,03		1 907 999,03
2804141	Sous Total compte 2804141		1 610 237,34	111 834,88			479 770,57	111 834,88	2 090 007,91		1 978 173,03
280414	Sous Total compte 280414		1 610 237,34	111 834,88			479 770,57	111 834,88	2 090 007,91		1 978 173,03
2804158	Bâtiments et installations						20 774,00		20 774,00		20 774,00
2804158	Sous Total compte 2804158						20 774,00		20 774,00		20 774,00
280415	Sous Total compte 280415						20 774,00		20 774,00		20 774,00
2804164	Bâtiments et installations		695 423,04				108 483,34		803 906,38		803 906,38
2804164	Sous Total compte 2804164		695 423,04				108 483,34		803 906,38		803 906,38
280416	Sous Total compte 280416		695 423,04				108 483,34		803 906,38		803 906,38
28041	Sous Total compte 28041		2 305 660,38	111 834,88			636 369,91	111 834,88	2 942 030,29		2 830 195,41

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280422	Bâtiments et installations		18 600,00				6 200,00		24 800,00		24 800,00
28042	Sous Total compte 28042		18 600,00				6 200,00		24 800,00		24 800,00
2804	Sous Total compte 2804		2 324 260,38	111 834,88			642 569,91	111 834,88	2 966 830,29		2 854 995,41
28051	Concessions et droits similaires		390 770,20			5 819,00	73 166,50	5 819,00	463 936,70		458 117,70
2805	Sous Total compte 2805		390 770,20			5 819,00	73 166,50	5 819,00	463 936,70		458 117,70
28087	Immo incorporeuses titre mise à dispo		1 709,62				17 013,60		18 723,22		18 723,22
2808	Sous Total compte 2808		1 709,62				17 013,60		18 723,22		18 723,22
280	Sous Total compte 280		2 800 109,18	116 141,90		5 819,00	800 979,03	121 960,90	3 601 088,21		3 479 127,31
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		6 295,35				482,00		6 777,35		6 777,35
28128	Amort autres agencet amégat terr		153 782,53				106 178,69		259 961,22		259 961,22
2812	Sous Total compte 2812		160 077,88				106 660,69		266 738,57		266 738,57
281318	Amort autres bâtiments publics		3 933,18						3 933,18		3 933,18
28131	Sous Total compte 28131		3 933,18						3 933,18		3 933,18

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28135	Amort instal gales agenc t amégat constru		1 311 621,61				270 165,69		1 581 787,30		1 581 787,30
28138	Amort autres constructions		240 252,13				15 943,00		256 195,13		256 195,13
2813	Sous Total compte 2813		1 555 806,92				286 108,69		1 841 915,61		1 841 915,61
28152	Installations de voirie		9 350,99				1 391,09		10 742,08		10 742,08
281531	Réseaux adduction eau		7 706,16				1 475,52		9 181,68		9 181,68
281532	Réseaux assainissement		1 404,00				702,00		2 106,00		2 106,00
281534	Réseaux électrification		1 038,00				6 689,00		7 727,00		7 727,00
28153	Sous Total compte 28153		10 148,16				8 866,52		19 014,68		19 014,68
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		17 803,59				9 415,91		27 219,50		27 219,50
28156	Sous Total compte 28156		17 803,59				9 415,91		27 219,50		27 219,50
281571	Mat roulant		804 803,65				136 036,14		940 839,79		940 839,79
281578	Amort autre mat outillage de voirie		655 454,85				53 206,22		708 661,07		708 661,07
28157	Sous Total compte 28157		1 460 258,50				189 242,36		1 649 500,86		1 649 500,86

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres instal mat outil tech		665 543,67			4 040,48	112 180,69	4 040,48	777 724,36		773 683,88
2815	Sous Total compte 2815		2 163 104,91			4 040,48	321 096,57	4 040,48	2 484 201,48		2 480 161,00
281731	Bâtiments publics		1 813,73				5 439,00		7 252,73		7 252,73
281735	Instal gales agenct amégts const		23 580,68						23 580,68		23 580,68
281738	Amort autres constructions		366 376,98	327 295,52	490 943,28		80 850,00	327 295,52	938 170,26		610 874,74
28173	Sous Total compte 28173		391 771,39	327 295,52	490 943,28		86 289,00	327 295,52	969 003,67		641 708,15
2817533	Réseaux câblés		39 738,12				29 802,00		69 540,12		69 540,12
281753	Sous Total compte 281753		39 738,12				29 802,00		69 540,12		69 540,12
281758	Autres instal mat outil tech		89 845,80						89 845,80		89 845,80
28175	Sous Total compte 28175		129 583,92				29 802,00		159 385,92		159 385,92
281782	Mat de transport		319 277,19				3 517,48		322 794,67		322 794,67
281783	Mat bureau mat informatique		70 749,30				1 375,11		72 124,41		72 124,41
281784	Mobilier		487 512,65						487 512,65		487 512,65

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281788	Amort autres		191 034,03	3 623,80	5 435,70		3 582,00	3 623,80	200 051,73		196 427,93
28178	Sous Total compte 28178		1 068 573,17	3 623,80	5 435,70		8 474,59	3 623,80	1 082 483,46		1 078 859,66
2817	Sous Total compte 2817		1 589 928,48	330 919,32	496 378,98		124 565,59	330 919,32	2 210 873,05		1 879 953,73
28181	Instal gales agentc amngts divers		13 133,94				450,74		13 584,68		13 584,68
28182	Mat de transport		1 076 117,42				62 940,33		1 139 057,75		1 139 057,75
28183	Mat bureau mat informatique		388 079,58				41 317,59		429 397,17		429 397,17
28184	Mobilier		753 527,20				70 184,98		823 712,18		823 712,18
28188	Amort autres immobilisations corporelles		2 811 504,41	13 352,14		357,61	390 142,24	13 709,75	3 201 646,65		3 187 936,90
2818	Sous Total compte 2818		5 042 362,55	13 352,14		357,61	565 035,88	13 709,75	5 607 398,43		5 593 688,68
281	Sous Total compte 281		10 511 280,74	344 271,46	496 378,98	4 398,09	1 403 467,42	348 669,55	12 411 127,14		12 062 457,59
28	Sous Total compte 28		13 311 389,92	460 413,36	496 378,98	10 217,09	2 204 446,45	470 630,45	16 012 215,35		15 541 584,90
	Total classe 2	75 518 829,84	13 311 389,92	3 666 983,61	3 593 862,38	11 071 433,54	3 565 414,34	90 257 246,99	20 470 666,64	85 328 165,25	15 541 584,90
4011	Fournisseurs		986 503,75	5 962 193,16	5 556 364,79			5 962 193,16	6 542 868,54		580 675,38

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		127,85	78,96	85,58			78,96	213,43		134,47
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			206 018,77	206 018,77			206 018,77	206 018,77		0,00
4017	Sous Total compte 4017		127,85	206 097,73	206 104,35			206 097,73	206 232,20		134,47
401	Sous Total compte 401		986 631,60	6 168 290,89	5 762 469,14			6 168 290,89	6 749 100,74		580 809,85
4041	Fournis immob		142 906,24	7 644 694,50	9 064 709,63			7 644 694,50	9 207 615,87		1 562 921,37
40471	Fournis immob - retenues de garantie		62 205,81	28 684,03	81 650,72			28 684,03	143 856,53		115 172,50
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			415 516,99	415 516,99			415 516,99	415 516,99		0,00
4047	Sous Total compte 4047		62 205,81	444 201,02	497 167,71			444 201,02	559 373,52		115 172,50
404	Sous Total compte 404		205 112,05	8 088 895,52	9 561 877,34			8 088 895,52	9 766 989,39		1 678 093,87
408	Fournis factures non parvenues		270 511,01	270 511,01	524 914,26			270 511,01	795 425,27		524 914,26
40	Sous Total compte 40		1 462 254,66	14 527 697,42	15 849 260,74			14 527 697,42	17 311 515,40		2 783 817,98
4111	Redevables - amiable	259 283,82		601 427,82	736 050,40			860 711,64	736 050,40	124 661,24	
4116	Redevables - contentieux	15 131,80		12 027,21	7 011,78			27 159,01	7 011,78	20 147,23	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	274 415,62		613 455,03	743 062,18			887 870,65	743 062,18	144 808,47	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	1 563,12		109 315,08	103 606,38			110 878,20	103 606,38	7 271,82	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	1 704,73		290,16	290,16			1 994,89	290,16	1 704,73	
414	Sous Total compte 414	3 267,85		109 605,24	103 896,54			112 873,09	103 896,54	8 976,55	
4181	Redevables produits non encore facturés	210 834,65		173 963,35	210 834,65			384 798,00	210 834,65	173 963,35	
418	Sous Total compte 418	210 834,65		173 963,35	210 834,65			384 798,00	210 834,65	173 963,35	
41	Sous Total compte 41	488 518,12		897 023,62	1 057 793,37			1 385 541,74	1 057 793,37	327 748,37	
421	Personnel - rémunérations dues			6 718 220,62	6 718 220,62			6 718 220,62	6 718 220,62		0,00
425	Personnel - avances et acomptes			921,47	921,47			921,47	921,47		0,00
427	Personnel - oppositions			14 216,55	14 216,55			14 216,55	14 216,55		0,00
429	Deficit débetables comptables et régisseurs	2 728,09		5 942,34	1 800,00			8 670,43	1 800,00	6 870,43	
42	Sous Total compte 42	2 728,09		6 739 300,98	6 735 158,64			6 742 029,07	6 735 158,64	6 870,43	
431	Sécurité sociale			2 464 737,08	2 464 737,08			2 464 737,08	2 464 737,08		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
437	Autres organismes sociaux			2 375 840,02	2 375 840,02			2 375 840,02	2 375 840,02		0,00
43	Sous Total compte 43			4 840 577,10	4 840 577,10			4 840 577,10	4 840 577,10		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			306 987,97	306 987,97			306 987,97	306 987,97		0,00
441	Sous Total compte 441			306 987,97	306 987,97			306 987,97	306 987,97		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			194 011,32	194 011,32			194 011,32	194 011,32		0,00
442	Sous Total compte 442			194 011,32	194 011,32			194 011,32	194 011,32		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			444 507,00	444 507,00			444 507,00	444 507,00		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	28,00		11 275 289,86	11 275 289,86			11 275 317,86	11 275 289,86	28,00	
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux	8 449,00						8 449,00		8 449,00	
4431	Sous Total compte 4431	8 477,00		11 719 796,86	11 719 796,86			11 728 273,86	11 719 796,86	8 477,00	
44321	Opér particul avec Région dépenses			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00		0,00
4432	Sous Total compte 4432			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00		0,00
44331	Opér particulières avec Département_Dé			550 068,01	550 068,01			550 068,01	550 068,01		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4433	Sous Total compte 4433			550 068,01	550 068,01			550 068,01	550 068,01		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses		430 615,77	14 578 642,00	15 739 018,97			14 578 642,00	16 169 634,74		1 590 992,74
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	577 917,36		552 349,87	577 917,36			1 130 267,23	577 917,36	552 349,87	
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux			3 998,62				3 998,62		3 998,62	
4434	Sous Total compte 4434	577 917,36	430 615,77	15 134 990,49	16 316 936,33			15 712 907,85	16 747 552,10		1 034 644,25
44351	Opér particul grp dépenses		14 385,44	3 506 306,55	4 035 964,57			3 506 306,55	4 050 350,01		544 043,46
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	162 548,56			162 548,56			162 548,56	162 548,56		0,00
44356	Opér particul grp recettes contentieux			1 285,00				1 285,00		1 285,00	
4435	Sous Total compte 4435	162 548,56	14 385,44	3 507 591,55	4 198 513,13			3 670 140,11	4 212 898,57		542 758,46
44362	Opér part Etat ce recettes amiable			2 634,42	2 634,42			2 634,42	2 634,42		0,00
4436	Sous Total compte 4436			2 634,42	2 634,42			2 634,42	2 634,42		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses		18 584,77	40 884,77	22 300,00			40 884,77	40 884,77		0,00
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable			93,50				93,50		93,50	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4437	Sous Total compte 4437		18 584,77	40 978,27	22 300,00			40 978,27	40 884,77	93,50	
44381	Aut serv organ pub - dépenses		17 917,00	1 855 383,51	2 002 269,14			1 855 383,51	2 020 186,14		164 802,63
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	31 865,83		224 239,02	220 670,99			256 104,85	220 670,99	35 433,86	
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux			188 805,16	188 805,16			188 805,16	188 805,16		0,00
4438	Sous Total compte 4438	31 865,83	17 917,00	2 268 427,69	2 411 745,29			2 300 293,52	2 429 662,29		129 368,77
443	Sous Total compte 443	780 808,75	481 502,98	33 229 487,29	35 226 994,04			34 010 296,04	35 708 497,02		1 698 200,98
44551	Etat - TVA à décaisser		3 159,00	14 355,00	13 726,00			14 355,00	16 885,00		2 530,00
4455	Sous Total compte 4455		3 159,00	14 355,00	13 726,00			14 355,00	16 885,00		2 530,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			5 652,64	4 069,08			5 652,64	4 069,08	1 583,56	
44566	TVA déduct sur autres biens et services			912,88	912,88			912,88	912,88		0,00
4456	Sous Total compte 4456			6 565,52	4 981,96			6 565,52	4 981,96	1 583,56	
44571	Etat - TVA collectée		0,48	18 723,15	18 722,67			18 723,15	18 723,15		0,00
4457	Sous Total compte 4457		0,48	18 723,15	18 722,67			18 723,15	18 723,15		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	Sous Total compte 445		3 159,48	39 643,67	37 430,63			39 643,67	40 590,11		946,44
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		2 802,77	265 490,82	263 158,05			265 490,82	265 960,82		470,00
4486	Autres charges à payer		1 700,00	1 700,00	383 370,30			1 700,00	385 070,30		383 370,30
4487	Produits à recevoir	6 182,05		406 231,69	6 182,05			412 413,74	6 182,05	406 231,69	
448	Sous Total compte 448	6 182,05	1 700,00	407 931,69	389 552,35			414 113,74	391 252,35	22 861,39	
44	Sous Total compte 44	786 990,80	489 165,23	34 443 552,76	36 418 134,36			35 230 543,56	36 907 299,59		1 676 756,03
451002	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	21 768,24		380 381,89	402 155,96			402 150,13	402 155,96		5,83
451005	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	1 244 462,71		5 140 440,48	5 905 133,59			6 384 903,19	5 905 133,59	479 769,60	
451	Sous Total compte 451	1 266 230,95		5 520 822,37	6 307 289,55			6 787 053,32	6 307 289,55	479 763,77	
45	Sous Total compte 45	1 266 230,95		5 520 822,37	6 307 289,55			6 787 053,32	6 307 289,55	479 763,77	
4621	Créances cess immob - amiable			23 853,28	23 853,28			23 853,28	23 853,28		0,00
462	Sous Total compte 462			23 853,28	23 853,28			23 853,28	23 853,28		0,00
466	Excédit de verSEMENT		242,11	1 258,49	1 915,99			1 258,49	2 158,10		899,61

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		107 093,86	1 066 355,41	1 101 013,68			1 066 355,41	1 208 107,54		141 752,13
4671	Sous Total compte 4671		107 093,86	1 066 355,41	1 101 013,68			1 066 355,41	1 208 107,54		141 752,13
46721	Débiteurs divers - amiable	32 192,43		870 663,26	890 998,17			902 855,69	890 998,17	11 857,52	
46726	Débiteurs divers - contentieux	2 445,33		13 077,88	794,00			15 523,21	794,00	14 729,21	
4672	Sous Total compte 4672	34 637,76		883 741,14	891 792,17			918 378,90	891 792,17	26 586,73	
4675	Mandataires operations deleguees recette			460,23	460,23			460,23	460,23		0,00
467	Sous Total compte 467	34 637,76	107 093,86	1 950 556,78	1 993 266,08			1 985 194,54	2 100 359,94		115 165,40
4686	Divers - charges à payer		1 268,32	1 268,32	4 277,85			1 268,32	5 546,17		4 277,85
4687	Divers - produits à recevoir	5 143,00		1 369,20	5 143,00			6 512,20	5 143,00	1 369,20	
468	Sous Total compte 468	5 143,00	1 268,32	2 637,52	9 420,85			7 780,52	10 689,17		2 908,65
46	Sous Total compte 46	39 780,76	108 604,29	1 978 306,07	2 028 456,20			2 018 086,83	2 137 060,49		118 973,66
4711	Verst des régisseurs		2 408,00	1 624 917,15	1 624 594,35			1 624 917,15	1 627 002,35		2 085,20
4712	Viremts réimputés			1 121,45	3 033,29			1 121,45	3 033,29		1 911,84

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47131	Raet : verst contrib directes			25 186 156,80	25 186 156,80			25 186 156,80	25 186 156,80		0,00
47132	Raet : verst dgf			6 745 814,00	6 745 814,00			6 745 814,00	6 745 814,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			5 997 500,00	5 997 500,00			5 997 500,00	5 997 500,00		0,00
47134	Raet : subv		455,00	4 500,00	4 500,00			4 500,00	4 955,00		455,00
47138	Raet : autres		1 111,71	21 780 066,49	22 054 942,60			21 780 066,49	22 056 054,31		275 987,82
4713	Sous Total compte 4713		1 566,71	59 714 037,29	59 988 913,40			59 714 037,29	59 990 480,11		276 442,82
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			213,32	279,77			213,32	279,77		66,45
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			26 273,79	28 218,83			26 273,79	28 218,83		1 945,04
47141	Sous Total compte 47141			26 487,11	28 498,60			26 487,11	28 498,60		2 011,49
4714	Sous Total compte 4714			26 487,11	28 498,60			26 487,11	28 498,60		2 011,49
4718	Autres recettes à régulariser			365 940,44	366 419,27			365 940,44	366 419,27		478,83
471	Sous Total compte 471		3 974,71	61 732 503,44	62 011 458,91			61 732 503,44	62 015 433,62		282 930,18
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			1 509 872,86	1 509 872,86			1 509 872,86	1 509 872,86		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses	264,66		251 869,85	252 009,89			252 134,51	252 009,89	124,62	
4721	Sous Total compte 4721	264,66		1 761 742,71	1 761 882,75			1 762 007,37	1 761 882,75	124,62	
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			4,31	4,31			4,31	4,31		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	5 942,34		4 952 419,98	4 957 493,00			4 958 362,32	4 957 493,00	869,32	
472	Sous Total compte 472	6 207,00		6 714 167,00	6 719 380,06			6 720 374,00	6 719 380,06	993,94	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		1,00	2,08	1,08			2,08	2,08		0,00
478	Sous Total compte 478		1,00	2,08	1,08			2,08	2,08		0,00
47	Sous Total compte 47	6 207,00	3 975,71	68 446 672,52	68 730 840,05			68 452 879,52	68 734 815,76		281 936,24
	Total classe 4	2 590 455,72	2 063 999,89	137 393 952,84	141 967 510,01			139 984 408,56	144 031 509,90	1 852 791,37	5 899 892,71
5113	Titres spéc de paiemt et assim à encais	2 318,00		29 192,75	34 737,75			31 510,75	34 737,75		3 227,00
5115	Cartes bancaires à l'encaisSEment			1 520,58	1 520,58			1 520,58	1 520,58		0,00
51178	Autres valeurs impayées			550,00	550,00			550,00	550,00		0,00
5117	Sous Total compte 5117			550,00	550,00			550,00	550,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5118	Autres valeurs à l'encaissement			76 762,49	76 339,69			76 762,49	76 339,69	422,80	
511	Sous Total compte 511	2 318,00		108 025,82	113 148,02			110 343,82	113 148,02		2 804,20
515	Compte au trésor	3 954 415,41		55 490 753,77	54 566 003,35			59 445 169,18	54 566 003,35	4 879 165,83	
51931	Lignes de crédit de trésorerie			500 000,00	500 000,00			500 000,00	500 000,00		0,00
5193	Sous Total compte 5193			500 000,00	500 000,00			500 000,00	500 000,00		0,00
519	Sous Total compte 519			500 000,00	500 000,00			500 000,00	500 000,00		0,00
51	Sous Total compte 51	3 956 733,41		56 098 779,59	55 179 151,37			60 055 513,00	55 179 151,37	4 876 361,63	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	665,97		1 420,58	964,14			2 086,55	964,14	1 122,41	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	1 080,00						1 080,00		1 080,00	
541	Sous Total compte 541	1 745,97		1 420,58	964,14			3 166,55	964,14	2 202,41	
54	Sous Total compte 54	1 745,97		1 420,58	964,14			3 166,55	964,14	2 202,41	
580	Opérations d'ordre budgétaires			3 193 500,26	3 193 500,26			3 193 500,26	3 193 500,26		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			31 713,74	31 713,74			31 713,74	31 713,74		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			4 683 511,45	4 683 511,45			4 683 511,45	4 683 511,45		0,00
588	Autres virements internes			40 826,02	40 826,02			40 826,02	40 826,02		0,00
58	Sous Total compte 58			7 949 551,47	7 949 551,47			7 949 551,47	7 949 551,47		0,00
	Total classe 5	3 958 479,38		64 049 751,64	63 129 666,98			68 008 231,02	63 129 666,98	4 881 791,04	3 227,00
60226	Achts stkés fournit conso vêtement trav					144,84		144,84		144,84	
6022	Sous Total compte 6022					144,84		144,84		144,84	
6023	Achts stkés - alimentation					13,16		13,16		13,16	
602	Sous Total compte 602					158,00		158,00		158,00	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					118 234,80	15 247,16	118 234,80	15 247,16	102 987,64	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					330 412,02	4 817,81	330 412,02	4 817,81	325 594,21	
6061	Sous Total compte 6061					448 646,82	20 064,97	448 646,82	20 064,97	428 581,85	
60622	Achts non stkés carburants					266 349,29	15 702,46	266 349,29	15 702,46	250 646,83	
60623	Achts non stkés d'aliment					121 523,99		121 523,99		121 523,99	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60624	Achts non stkés produits traitement					13 845,91		13 845,91		13 845,91	
60628	Achts autres fournit non stkées					3 219,44		3 219,44		3 219,44	
6062	Sous Total compte 6062					404 938,63	15 702,46	404 938,63	15 702,46	389 236,17	
60631	Achts non stkés fournit entretien					25 491,45		25 491,45		25 491,45	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					142 644,03		142 644,03		142 644,03	
60636	Achts non stkés vêtements travail					28 419,35		28 419,35		28 419,35	
6063	Sous Total compte 6063					196 554,83		196 554,83		196 554,83	
6064	Achts non stkés fournit admin					13 734,90	3,36	13 734,90	3,36	13 731,54	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					102 140,86		102 140,86		102 140,86	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					29 545,38		29 545,38		29 545,38	
606	Sous Total compte 606					1 195 561,42	35 770,79	1 195 561,42	35 770,79	1 159 790,63	
6094	Rrro études prest services équipt trvx						714,24		714,24		714,24
609	Sous Total compte 609						714,24		714,24		714,24

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					1 195 719,42	36 485,03	1 195 719,42	36 485,03	1 159 234,39	
611	Contrats prestations de services					2 096 146,13	30 431,47	2 096 146,13	30 431,47	2 065 714,66	
6132	Locations immobilières					121 455,17	196,08	121 455,17	196,08	121 259,09	
6135	Locations mobilières					90 083,04	322,42	90 083,04	322,42	89 760,62	
613	Sous Total compte 613					211 538,21	518,50	211 538,21	518,50	211 019,71	
614	Charges locatives et de copropriété					22 942,51		22 942,51		22 942,51	
61521	Entretien et réparations de terrains					233 610,75		233 610,75		233 610,75	
615221	Bâtiments publics					62 044,31	2 180,96	62 044,31	2 180,96	59 863,35	
615228	Autres bâtiments					13 768,80	160,00	13 768,80	160,00	13 608,80	
61522	Sous Total compte 61522					75 813,11	2 340,96	75 813,11	2 340,96	73 472,15	
615231	Voieries					38 897,94	415,26	38 897,94	415,26	38 482,68	
615232	Réseaux					25 645,77	2 680,03	25 645,77	2 680,03	22 965,74	
61523	Sous Total compte 61523					64 543,71	3 095,29	64 543,71	3 095,29	61 448,42	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6152	Sous Total compte 6152					373 967,57	5 436,25	373 967,57	5 436,25	368 531,32	
61551	Entretien réparations matériel roulant					217 983,71	12 515,24	217 983,71	12 515,24	205 468,47	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					12 932,61		12 932,61		12 932,61	
6155	Sous Total compte 6155					230 916,32	12 515,24	230 916,32	12 515,24	218 401,08	
6156	Maintenance					440 736,37	539,50	440 736,37	539,50	440 196,87	
615	Sous Total compte 615					1 045 620,26	18 490,99	1 045 620,26	18 490,99	1 027 129,27	
6161	Multirisques					11 387,80		11 387,80		11 387,80	
6168	Autres					195 677,92	75 640,78	195 677,92	75 640,78	120 037,14	
616	Sous Total compte 616					207 065,72	75 640,78	207 065,72	75 640,78	131 424,94	
617	Etudes et recherches					172 447,20	131 077,20	172 447,20	131 077,20	41 370,00	
6182	Divers doc générale et technique					38 244,04	136,09	38 244,04	136,09	38 107,95	
6184	Divers verst à organismes formation					29 435,73	3 505,00	29 435,73	3 505,00	25 930,73	
6188	Autres frais divers					73 100,33	3 640,30	73 100,33	3 640,30	69 460,03	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Sous Total compte 618					140 780,10	7 281,39	140 780,10	7 281,39	133 498,71	
61	Sous Total compte 61					3 896 540,13	263 440,33	3 896 540,13	263 440,33	3 633 099,80	
6217	Persel affecté par Cnes membres GFP					247 608,68	1 700,00	247 608,68	1 700,00	245 908,68	
6218	Autre personnel extérieur au service					19 200,00		19 200,00		19 200,00	
621	Sous Total compte 621					266 808,68	1 700,00	266 808,68	1 700,00	265 108,68	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					5 347,16		5 347,16		5 347,16	
6226	Rému interméd honoraires					58 892,90	7 680,00	58 892,90	7 680,00	51 212,90	
6227	Rému interméd honoraires frais act cont					4 937,43		4 937,43		4 937,43	
6228	Rému interméd honoraires divers					14 658,20		14 658,20		14 658,20	
622	Sous Total compte 622					83 835,69	7 680,00	83 835,69	7 680,00	76 155,69	
6231	Pub public relat publ annonces insert					28 995,51		28 995,51		28 995,51	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					17 087,70		17 087,70		17 087,70	
6233	Pub public relat publ foires expositions					468,00		468,00		468,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					49 306,59		49 306,59		49 306,59	
6237	Pub public relat publ publications					24 933,90		24 933,90		24 933,90	
623	Sous Total compte 623					120 791,70		120 791,70		120 791,70	
6241	Transports de biens					405,80		405,80		405,80	
6247	Transports collectifs					5 585,50		5 585,50		5 585,50	
624	Sous Total compte 624					5 991,30		5 991,30		5 991,30	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					16 044,62	140,32	16 044,62	140,32	15 904,30	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					8 241,35		8 241,35		8 241,35	
625	Sous Total compte 625					24 285,97	140,32	24 285,97	140,32	24 145,65	
6261	Frais d'affranchissement					18 044,43	324,00	18 044,43	324,00	17 720,43	
6262	Frais de télécommunication					79 313,72	1 491,90	79 313,72	1 491,90	77 821,82	
626	Sous Total compte 626					97 358,15	1 815,90	97 358,15	1 815,90	95 542,25	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					3 948,81		3 948,81		3 948,81	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Aut serv extér concours divers					21 238,44		21 238,44		21 238,44	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					218 455,18		218 455,18		218 455,18	
62875	Rembst frais aux Cnes membres GFP					15 938,88	2 800,00	15 938,88	2 800,00	13 138,88	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach					77 203,06		77 203,06		77 203,06	
62878	Rembst frais à autres organismes					51 748,01	35 315,82	51 748,01	35 315,82	16 432,19	
6287	Sous Total compte 6287					144 889,95	38 115,82	144 889,95	38 115,82	106 774,13	
6288	Autres serv extér					152 031,79	29 037,09	152 031,79	29 037,09	122 994,70	
628	Sous Total compte 628					536 615,36	67 152,91	536 615,36	67 152,91	469 462,45	
62	Sous Total compte 62					1 139 635,66	78 489,13	1 139 635,66	78 489,13	1 061 146,53	
6331	Verst de transport					38 373,00		38 373,00		38 373,00	
6332	Cotisations versées au FNAL					34 882,06		34 882,06		34 882,06	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					116 853,61		116 853,61		116 853,61	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					251,68		251,68		251,68	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
633	Sous Total compte 633					190 360,35		190 360,35		190 360,35	
63512	Impôts directs - taxes foncières					36 972,00	4 407,00	36 972,00	4 407,00	32 565,00	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					470,00		470,00		470,00	
6351	Sous Total compte 6351					37 442,00	4 407,00	37 442,00	4 407,00	33 035,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					4 905,85		4 905,85		4 905,85	
635	Sous Total compte 635					42 347,85	4 407,00	42 347,85	4 407,00	37 940,85	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					32 650,96		32 650,96		32 650,96	
63	Sous Total compte 63					265 359,16	4 407,00	265 359,16	4 407,00	260 952,16	
64111	Persl titulaire_rémun principale					5 554 873,62		5 554 873,62		5 554 873,62	
64112	Persl titulaires_NBI supplt fami indem rés					180 578,27		180 578,27		180 578,27	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					1 181 463,47		1 181 463,47		1 181 463,47	
6411	Sous Total compte 6411					6 916 915,36		6 916 915,36		6 916 915,36	
64131	Persel non titulaire - rémunération					1 279 919,97		1 279 919,97		1 279 919,97	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64138	Autres indemnités					179 584,53		179 584,53		179 584,53	
6413	Sous Total compte 6413					1 459 504,50		1 459 504,50		1 459 504,50	
6419	Rembst rémunérations du persel						70 487,19		70 487,19		70 487,19
641	Sous Total compte 641					8 376 419,86	70 487,19	8 376 419,86	70 487,19	8 305 932,67	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					1 298 293,41		1 298 293,41		1 298 293,41	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					1 797 335,97	142,11	1 797 335,97	142,11	1 797 193,86	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					58 048,97		58 048,97		58 048,97	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					21 461,00		21 461,00		21 461,00	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						1 435,47		1 435,47		1 435,47
645	Sous Total compte 645					3 175 139,35	1 577,58	3 175 139,35	1 577,58	3 173 561,77	
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS aux a					62 100,00		62 100,00		62 100,00	
6475	Autres charges sociales médecine travail					26 682,76		26 682,76		26 682,76	
6478	Autres charges sociales diverses					69 711,36		69 711,36		69 711,36	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
647	Sous Total compte 647					158 494,12		158 494,12		158 494,12	
6488	Autres charges de personnel					476,00		476,00		476,00	
648	Sous Total compte 648					476,00		476,00		476,00	
64	Sous Total compte 64					11 710 529,33	72 064,77	11 710 529,33	72 064,77	11 638 464,56	
651	Redev concessions brevets licences					42 836,91	1 128,00	42 836,91	1 128,00	41 708,91	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					236 480,80		236 480,80		236 480,80	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					13 504,44		13 504,44		13 504,44	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					52 169,76		52 169,76		52 169,76	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					718,76		718,76		718,76	
6537	Sous Total compte 6537					718,76		718,76		718,76	
653	Sous Total compte 653					302 873,76		302 873,76		302 873,76	
6553	Cont particip service incendie					1 977 632,00		1 977 632,00		1 977 632,00	
65548	Autres contributions					3 724 231,90		3 724 231,90		3 724 231,90	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6554	Sous Total compte 6554					3 724 231,90		3 724 231,90		3 724 231,90	
655	Sous Total compte 655					5 701 863,90		5 701 863,90		5 701 863,90	
65732	Subv fonct aux orga publics Régions					5 000,00		5 000,00		5 000,00	
657341	Subv fonct aux orga pub Cnes membres GFP					307 900,00		307 900,00		307 900,00	
65734	Sous Total compte 65734					307 900,00		307 900,00		307 900,00	
657362	CCAS					22 300,00		22 300,00		22 300,00	
657364	Subv fonct vers aux org pub indust cial					429 246,37		429 246,37		429 246,37	
65736	Sous Total compte 65736					451 546,37		451 546,37		451 546,37	
6573	Sous Total compte 6573					764 446,37		764 446,37		764 446,37	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					677 681,11		677 681,11		677 681,11	
657	Sous Total compte 657					1 442 127,48		1 442 127,48		1 442 127,48	
65888	Autres					1,53		1,53		1,53	
6588	Sous Total compte 6588					1,53		1,53		1,53	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
658	Sous Total compte 658					1,53		1,53		1,53	
65	Sous Total compte 65					7 489 703,58	1 128,00	7 489 703,58	1 128,00	7 488 575,58	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					340 307,41	0,30	340 307,41	0,30	340 307,11	
66112	Intérêts - rattachement des icne					87 383,39	80 768,70	87 383,39	80 768,70	6 614,69	
661131	Rembst int empts transf aux Cnes du GFP					9 599,08		9 599,08		9 599,08	
66113	Sous Total compte 66113					9 599,08		9 599,08		9 599,08	
6611	Sous Total compte 6611					437 289,88	80 769,00	437 289,88	80 769,00	356 520,88	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					205,00		205,00		205,00	
661	Sous Total compte 661					437 494,88	80 769,00	437 494,88	80 769,00	356 725,88	
66	Sous Total compte 66					437 494,88	80 769,00	437 494,88	80 769,00	356 725,88	
6718	Charg except aut charg except opér gest					742,09		742,09		742,09	
671	Sous Total compte 671					742,09		742,09		742,09	
673	Charges except titres annulés					2 639,81		2 639,81		2 639,81	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
675	Charges except vnc immob cédées					25 354,80		25 354,80		25 354,80	
6761	Différences sur réalisations (positives)					947,28		947,28		947,28	
676	Sous Total compte 676					947,28		947,28		947,28	
678	Autres charges exceptionnelles					2 587,27		2 587,27		2 587,27	
67	Sous Total compte 67					32 271,25		32 271,25		32 271,25	
6811	DA - immob					2 204 446,45	10 217,09	2 204 446,45	10 217,09	2 194 229,36	
681	Sous Total compte 681					2 204 446,45	10 217,09	2 204 446,45	10 217,09	2 194 229,36	
68	Sous Total compte 68					2 204 446,45	10 217,09	2 204 446,45	10 217,09	2 194 229,36	
	Total classe 6					28 371 699,86	547 000,35	28 371 699,86	547 000,35	27 897 336,41	72 636,90
70323	Redev occupation domaine public communal					20,00	15 068,08	20,00	15 068,08		15 048,08
70328	Autres droits stationnement et location						3 000,00		3 000,00		3 000,00
7032	Sous Total compte 7032					20,00	18 068,08	20,00	18 068,08		18 048,08
70388	Autres redevances et recettes diverses						674,00		674,00		674,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7038	Sous Total compte 7038						674,00		674,00		674,00
703	Sous Total compte 703					20,00	18 742,08	20,00	18 742,08		18 722,08
70612	Prestation serv redev spéc enlèvt ordure						141 604,00		141 604,00		141 604,00
70613	Abt ou redev enlevt déchets indust comx						8 489,50		8 489,50		8 489,50
7061	Sous Total compte 7061						150 093,50		150 093,50		150 093,50
7062	Prestation serv redev droits culturel					1 673,00	26 749,91	1 673,00	26 749,91		25 076,91
70631	Redev droits services à caract sportif					1 775,00	128 521,20	1 775,00	128 521,20		126 746,20
7063	Sous Total compte 7063					1 775,00	128 521,20	1 775,00	128 521,20		126 746,20
7066	Prestation serv redev droits social					19 774,73	929 315,97	19 774,73	929 315,97		909 541,24
70688	Prest serv autres prestat service						3 764,00		3 764,00		3 764,00
7068	Sous Total compte 7068						3 764,00		3 764,00		3 764,00
706	Sous Total compte 706					23 222,73	1 238 444,58	23 222,73	1 238 444,58		1 215 221,85
7078	Ventes d'autres marchandises					1 538,40	299 814,24	1 538,40	299 814,24		298 275,84

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
707	Sous Total compte 707					1 538,40	299 814,24	1 538,40	299 814,24		298 275,84
7083	Aut produits locat div autre qu'immeuble						12 384,00		12 384,00		12 384,00
70841	Mise à dispo persel aux BA						35 433,86		35 433,86		35 433,86
70845	Mise à dispo persel aux Cnes membres GFP						45 676,50		45 676,50		45 676,50
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						137 000,00		137 000,00		137 000,00
7084	Sous Total compte 7084						218 110,36		218 110,36		218 110,36
70873	Autres prod rebst frais par CCAS						93,50		93,50		93,50
70875	Aut prod rebst frais coll membres GFP						266 297,73		266 297,73		266 297,73
70878	Autres produits - remboursement de frais					188 805,16	426 391,57	188 805,16	426 391,57		237 586,41
7087	Sous Total compte 7087					188 805,16	692 782,80	188 805,16	692 782,80		503 977,64
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr					78,80	25 356,69	78,80	25 356,69		25 277,89
708	Sous Total compte 708					188 883,96	948 633,85	188 883,96	948 633,85		759 749,89
70	Sous Total compte 70					213 665,09	2 505 634,75	213 665,09	2 505 634,75		2 291 969,66

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73111	Taxes foncières et d'habitation					850,00	16 107 622,00	850,00	16 107 622,00		16 106 772,00
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises						3 454 033,00		3 454 033,00		3 454 033,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales						799 252,00		799 252,00		799 252,00
73114	Imposition Forfait Entreprises Réseau						421 800,00		421 800,00		421 800,00
7311	Sous Total compte 7311					850,00	20 782 707,00	850,00	20 782 707,00		20 781 857,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						300 237,00		300 237,00		300 237,00
731	Sous Total compte 731					850,00	21 082 944,00	850,00	21 082 944,00		21 082 094,00
73221	FNGIR						1 196 722,00		1 196 722,00		1 196 722,00
7322	Sous Total compte 7322						1 196 722,00		1 196 722,00		1 196 722,00
732	Sous Total compte 732						1 196 722,00		1 196 722,00		1 196 722,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères						7 829 610,00		7 829 610,00		7 829 610,00
7336	Droits de place					450,00	27 248,60	450,00	27 248,60		26 798,60
733	Sous Total compte 733					450,00	7 856 858,60	450,00	7 856 858,60		7 856 408,60

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7362	Taxes de séjour						608 281,77		608 281,77		608 281,77
7364	Prélèvement sur les produits des jeux						26 963,14		26 963,14		26 963,14
736	Sous Total compte 736						635 244,91		635 244,91		635 244,91
739113	Reverst conventionnels de fiscalité					630 516,11		630 516,11		630 516,11	
73911	Sous Total compte 73911					630 516,11		630 516,11		630 516,11	
7391	Sous Total compte 7391					630 516,11		630 516,11		630 516,11	
739211	Attributions de compensation					13 338 114,68		13 338 114,68		13 338 114,68	
739212	Dotation de solidarité communautaire					231 047,00		231 047,00		231 047,00	
739213	Reversement du prélèvement bloc com jeux					26 963,14		26 963,14		26 963,14	
73921	Sous Total compte 73921					13 596 124,82		13 596 124,82		13 596 124,82	
739223	Fonds de péréquation des ress com interc					444 507,00		444 507,00		444 507,00	
73922	Sous Total compte 73922					444 507,00		444 507,00		444 507,00	
7392	Sous Total compte 7392					14 040 631,82		14 040 631,82		14 040 631,82	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7398	Reverst restitutions prélevt divers					18 276,38		18 276,38		18 276,38	
739	Sous Total compte 739					14 689 424,31		14 689 424,31		14 689 424,31	
73	Sous Total compte 73					14 690 724,31	30 771 769,51	14 690 724,31	30 771 769,51		16 081 045,20
74124	Dot intercommunali						889 356,00		889 356,00		889 356,00
74126	Dot compens grouppts Cnes						4 634 562,00		4 634 562,00		4 634 562,00
7412	Sous Total compte 7412						5 523 918,00		5 523 918,00		5 523 918,00
741	Sous Total compte 741						5 523 918,00		5 523 918,00		5 523 918,00
744	FCTVA					6 182,05	22 196,00	6 182,05	22 196,00		16 013,95
74718	Autres participations Etat						3 258 302,66		3 258 302,66		3 258 302,66
7471	Sous Total compte 7471						3 258 302,66		3 258 302,66		3 258 302,66
7473	Participations - Dépt					16 116,59	43 952,48	16 116,59	43 952,48		27 835,89
7478	Participations - autres organismes						887 910,10		887 910,10		887 910,10
747	Sous Total compte 747					16 116,59	4 190 165,24	16 116,59	4 190 165,24		4 174 048,65

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
748313	Dotation compensation réforme TP					16 110,00	812 000,00	16 110,00	812 000,00		795 890,00
74831	Sous Total compte 74831					16 110,00	812 000,00	16 110,00	812 000,00		795 890,00
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						188 293,00		188 293,00		188 293,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						2 196,00		2 196,00		2 196,00
74835	Compens au titre exonérat de la th						903 122,00		903 122,00		903 122,00
7483	Sous Total compte 7483					16 110,00	1 905 611,00	16 110,00	1 905 611,00		1 889 501,00
748	Sous Total compte 748					16 110,00	1 905 611,00	16 110,00	1 905 611,00		1 889 501,00
74	Sous Total compte 74					38 408,64	11 641 890,24	38 408,64	11 641 890,24		11 603 481,60
752	Revenus des immeubles					78,00	89 869,52	78,00	89 869,52		89 791,52
7588	Autres produits divers de gestion couran						2,56		2,56		2,56
758	Sous Total compte 758						2,56		2,56		2,56
75	Sous Total compte 75					78,00	89 872,08	78,00	89 872,08		89 794,08
76238	Rembst int empts transf par autres tiers						3 264,39		3 264,39		3 264,39

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7623	Sous Total compte 7623						3 264,39		3 264,39		3 264,39
762	Sous Total compte 762						3 264,39		3 264,39		3 264,39
76	Sous Total compte 76						3 264,39		3 264,39		3 264,39
7711	Dépenses et pénalités perçues						37 000,00		37 000,00		37 000,00
7718	Autres prod except sur opé gestion					5 143,00	13 613,15	5 143,00	13 613,15		8 470,15
771	Sous Total compte 771					5 143,00	50 613,15	5 143,00	50 613,15		45 470,15
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						7 171,14		7 171,14		7 171,14
775	Produits des cessions d'immobilisatio						23 853,28		23 853,28		23 853,28
7761	Différences sur réalisations (positives)						2 448,80		2 448,80		2 448,80
776	Sous Total compte 776						2 448,80		2 448,80		2 448,80
777	Quote-part des subv d'invest transférée						148 250,50		148 250,50		148 250,50
7788	Produits exceptionnels divers						17 162,92		17 162,92		17 162,92
778	Sous Total compte 778						17 162,92		17 162,92		17 162,92

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77					5 143,00	249 499,79	5 143,00	249 499,79		244 356,79
	Total classe 7					14 948 019,04	45 261 930,76	14 948 019,04	45 261 930,76	14 689 424,31	45 003 336,03
	Total général	83 123 240,29	83 123 240,29	217 408 543,47	217 997 956,03	55 894 274,72	55 304 862,16	356 426 058,48	356 426 058,48	136 457 652,71	136 457 652,71

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2019

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
CENTRE DE PLEIN AIR	0,00	11 400,00	11 400,00	0,00	11 400,00	11 400,00	0,00	0,00
PISCINE ROUDIÈRE	67 700,00	124 637,50	192 337,50	0,00	0,00	0,00	192 337,50	0,00
MEDIATTHEQUE	0,00	2 750,00	2 750,00	0,00	2 750,00	2 750,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	67 700,00	138 787,50	206 487,50	0,00	14 150,00	14 150,00	192 337,50	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
CENTRE DE PLEIN AIR	0,00	11 400,00	11 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00	6 000,00	0,00
PISCINE ROUDIÈRE	124 637,50	0,00	124 637,50	0,00	124 637,50	124 637,50	0,00	0,00
MEDIATTHEQUE	0,00	2 750,00	2 750,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00	0,00
Sous Total compte 862	124 637,50	14 150,00	138 787,50	0,00	130 037,50	130 037,50	8 750,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
CENTRE DE PLEIN AIR	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00	11 400,00	11 400,00	0,00	6 000,00
PISCINE ROUDIÈRE	0,00	0,00	0,00	192 337,50	0,00	192 337,50	0,00	192 337,50
MEDIATTHEQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00	2 750,00	0,00	2 750,00
Sous Total compte 863	0,00	5 400,00	5 400,00	192 337,50	14 150,00	206 487,50	0,00	201 087,50
TOTAUX	192 337,50	158 337,50	350 675,00	192 337,50	158 337,50	350 675,00	201 087,50	201 087,50

Page des signatures

31100 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Exercice 2019

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Deux réserves sont formulées sur ce compte en raison de l'absence d'amortissement obligatoire du compte 21784 et du solde anormalement créditeur du compte 5113.

BONTOUX Sylvie (1016934934-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE VAUCLUSE, le 29/04/2020

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

AGUETTANT Laurent (1013850235-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A CAVAILLON, le 04/05/2020

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

Dont suppléés : 0

- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 1 (Mme Nallet)

Suffrages exprimés : 52 *Le Président ne prend pas part au vote (+pouvoir)*

- dont pour : 52
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 61

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : Adoption du compte administratif 2019.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'instruction comptable M14;*

- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

Les membres du conseil communautaire sont invités à procéder à l’élection de leur président. Monsieur le Président de l’agglomération peut assister à la discussion mais devra se retirer au moment du vote.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2019 est conforme aux écritures du Compte de Gestion 2019 établi par le comptable du trésor.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer pour adopter le Compte Administratif 2019, exécution du Budget Principal de Luberon Monts de Vaucluse et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	42 586 760,72 €	12 513 623,19 €
Recettes	45 075 972,93 €	9 434 998,42 €
Résultat courant d’exécution 2019	2 489 212,21 €	-3 078 624,77 €
Report de l’exercice 2018		1 333 491,87 €
Résultat cumulé 2019	2 489 212,21 €	-1 745 132,90 €
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>		-2 072 952,44 €
<i>Restes à réaliser Recettes</i>		2 181 299,04 €
Solde des RAR reportés en 2019		108 346,60 €
Solde d’investissement		-1 636 786,30 €
Le résultat global de clôture est de 852 425,91 €		

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 52 voix pour et 1 abstention,

- ELIT Monsieur Patrick SINTES en tant que Président de séance ;

- **DONNE ACTE** à M. le Président de la présentation du Compte Administratif LMV 2019 qui s’établit comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget principal de LMV ;



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 5 (Mme Nallet, M Peyrard (+pouvoir), Mme Pontet (+pouvoir)).

Suffrages exprimés : 50

- dont pour : 50
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 62

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : Affectation du résultat LMV 2019 au budget principal 2020.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'instruction comptable M14;*

- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Le Compte Administratif 2019 présenté fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 489 212,21 € et un résultat d’investissement de – 1 745 132,90 € avant la prise en compte des restes à réaliser.

Les restes à réaliser 2019 s’établissent à 2 072 952,44€ en dépenses et à 2 181 299,04 € en recettes, soit un solde positif de 108 346,60 €.

Ainsi, le résultat d’investissement, corrigé des restes à réaliser 2019, est de – 1 636 786,30 € ;

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du conseil communautaire d’affecter l’excédent de fonctionnement 2019 de 2 489 212,21€ comme suit :

- 1 636 786,30 € au 1068 pour couvrir le besoin de financement.
- 852 425,91 € au 002, solde reporté de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- REPREND le déficit d’investissement de 1 745 132,90€ au compte de dépenses 001 « solde d’exécution de la section d’investissement reporté » au budget primitif 2020 du budget principal LMV ;

- **VOTE** l'affectation du résultat excédentaire 2019 du budget principal LMV, qui sera repris au sein du budget primitif 2020, comme suit :
 - Au compte de recettes d'investissement 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant 1 636 786,30 €.
 - Au compte de recettes de fonctionnement 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 852 425,91€.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe — Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix — Mme CATALANO LLODES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard — Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel — Mme PALACIO Céline — Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André — M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 63

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : fixation de nouvelles durées d'amortissement pour la compétence « eaux pluviales urbaines ».

- *Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu l’instruction budgétaire M14 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

LMV Agglomération est investie de la compétence « eaux pluviales urbaines » depuis le 01^{er} janvier 2020 sur l’ensemble de son territoire. A ce titre, elle gère notamment les réseaux séparatifs et unitaires d’assainissement des eaux pluviales.

Ces biens doivent être amortis pour constater l’amoidrissement irréversible de la valeur d’un élément d’actif résultant de l’usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Ce procédé comptable est une dépense obligatoire qui permet de constituer un autofinancement nécessaire à l’entretien lourd ou au renouvellement de ce patrimoine.

Il est donc proposé au conseil communautaire d’adopter les durées d’amortissement ci-après :

Catégorie des biens amortissables	Durée d’amortissement
Réseaux d’eaux pluviales	30 ans
Bassin de rétention	30 ans

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- FIXE les durées d’amortissement, comme précisé dans le tableau ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLODES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 64

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : approbation des autorisations de programme et crédits de paiement 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M14 ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2018-40 du 05 avril 2018 relative aux APCP Roudière et Crèche Bournissac ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2018-118 du 27 septembre 2018 relative à l'APCP extension des bureaux du siège ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en crédits de paiement.

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'agglomération ou à des subventions versées à des tiers.

En 2020, il convient d'actualiser les trois autorisations de programme créées en 2018 et de créer deux nouvelles autorisations de programme portant sur deux nouvelles opérations d'investissement dont les études débutent en 2020.

1- Réhabilitation de la piscine Roudière.

Construit au début des années 70, le bassin couvert Roudière a fait peau neuve avec de nouveaux aménagements de près de 1500 M² répondant aux besoins des usagers. Notons la création d'un second bassin de 125 M² voué à l'apprentissage de la natation.

L'équipement est ouvert depuis septembre 2019.

		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT			
		2018	2019	2020	TOTAUX
AP 413-ROUD : Réhabilitation Piscine Roudière	DEPENSES	401 102,27 €	4 303 981,87 €	417 232,88 €	5 122 317,02 €
	Etudes	248 031,21 €	185 874,01 €	3 470,70 €	437 375,92 €
	Travaux	153 071,06 €	4 061 856,81 €	382 280,01 €	4 597 207,88 €

	Mobiliers		56 251,05 €	31 482,17 €	87 733,22 €
	RECETTES	401 102,27 €	4 303 981,87 €	417 232,88 €	5 122 317,02 €
	FCTVA	65 796,82 €	706 025,19 €	68 442,88 €	840 264,88 €
	CRET 1(Région)			825 954,00 €	825 954,00 €
	DETR			150 010,00 €	150 010,00 €
	DSIL (Etat)			179 092,20 €	179 092,20 €
	Contractualisation (CD 84)			500 000,00 €	500 000,00 €
	Emprunt - Autofinancement	335 305,45 €	3 597 956,68 €	-1 306 266,20 €	2 626 995,94 €

2- Création de la crèche Bournissac de 415 M² – 30 places.

Dans le cadre d’une Vente en l’Etat Futur d’Achèvement (VEFA) d’un montant de 629 k€ HT, la crèche, d’une capacité de 30 places, aura une surface de plancher d’environ 415 m², un jardin privatif avec une terrasse d’environ 131 m² et neuf places de stationnements extérieurs pour véhicules légers.

La livraison est prévue en 2021.

		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT				
		2018	2019	2020	2021	TOTAUX
AP 64-BOUR : Crèche BOURNISSAC	DEPENSES	1 305,00 €	360,00 €	467 538,00 €	735 538,00 €	1 204 741,00 €
	VEFA			450 000,00 €	310 000,00 €	760 000,00 €
	Etudes	1 305,00 €	360,00 €	17 538,00 €	17 538,00 €	36 741,00 €
	Travaux				328 000,00 €	328 000,00 €
	Mobilier				80 000,00 €	80 000,00 €
	RECETTES	1 305,00 €	360,00 €	467 538,00 €	735 538,00 €	1 204 741,00 €
	Subvention CAF				396 000,00 €	396 000,00 €
	FCTVA	214,07 €	59,05 €	76 694,93 €	120 657,65 €	197 625,71 €
Emprunt / Autofinancement	1 090,93 €	300,95 €	390 843,07 €	218 880,35 €	611 115,29 €	

3- Travaux d’extension de 360 M² – création de bureaux au siège.

Les travaux ont permis la réalisation, à l’étage, de 13 bureaux dont 3 bureaux > à 15m² pouvant être des bureaux doubles. En rez-de-chaussée, une salle de réunion, une salle de pause avec sanitaires et un espace coworking ont été aménagés.

Au total, si l’on agrège les bureaux existants, à l’étage du bâtiment, ce sont une vingtaine de postes de travail qui ont été créés.

		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT			
		2018	2019	2020	TOTAUX
AP 820-STBA2 : Extension bureaux du siège	DEPENSES	25 113,24 €	407 297,29 €	163 629,55 €	596 040,08 €
	Etudes	25 113,24 €	24 775,05 €	734,42 €	50 622,71 €
	Travaux bâtiment + façade		376 238,45 €	162 895,13 €	539 133,58 €
	Mobiliers		6 283,79 €		6 283,79 €
	RECETTES	25 113,24 €	407 297,29 €	163 629,55 €	596 040,08 €
	FCTVA	4 119,58 €	66 813,05 €	26 841,79 €	97 774,41 €
	Emprunt - Autofinancement	20 993,66 €	340 484,24 €	136 787,76 €	498 265,67 €

4-Requalification du Chemin du Puits des Gavottes.

Voirie d’intérêt communautaire desservant la ZAE du Puits des Gavottes Nord et les deux déchetteries intercommunales, le Chemin du Puits des Gavottes qui longe la véloroute du Calavon va faire l’objet d’un réaménagement complet avec reprise des réseaux (assainissement, éclairage public) et la création d’espaces verts.

		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT		
		2020	2021	TOTAUX
AP 822-GAVOT : Aménagement chemin du Puits des Gavottes	DEPENSES	514 950,00 €	1 080 000,00 €	1 594 950,00 €
	Etudes	14 950,00 €		14 950,00 €
	Travaux	500 000,00 €	1 080 000,00 €	1 580 000,00 €
	RECETTES	514 950,00 €	1 080 000,00 €	1 594 950,00 €
	FCTVA	84 472,40 €	177 163,20 €	261 635,60 €
	Région Sud CRET		381 250,00 €	381 250,00 €
	Emprunt / Autofinancement	430 477,60 €	521 586,80 €	952 064,40 €

5- Aménagement de l’Office de Tourisme Intercommunal

D’une architecture contemporaine, l’Office de Tourisme a été construit en 1992. Il se développe sur environ 270 m² au rez-de-chaussée et seulement 32 m² à l’étage + 180 m² de terrasse.

Les travaux intérieurs concernent la totalité de l’étage afin d’aménager 5 bureaux et une salle de réunion (130 m²). La façade existante sera nettoyée et celle de l’extension traitée en trempa.

		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT		
		2020	2021	TOTAUX
AP 95-OTI : Réhabilitation OTI	DEPENSES	67 034,00 €	360 290,00 €	427 324,00 €
	Etudes et maîtrise d'œuvre	18 074,00 €	35 290,00 €	53 364,00 €
	Travaux + PAC	48 960,00 €	325 000,00 €	373 960,00 €
	RECETTES	67 034,00 €	360 290,00 €	427 324,00 €
	FCTVA	10 996,26 €	59 101,97 €	70 098,23 €
	Région Sud CRET		152 500,00 €	152 500,00 €
	Emprunt / Autofinancement	56 037,74 €	148 688,03 €	204 725,77 €

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **VOTE** l’actualisation des trois autorisations de programme décrites ci-dessus, au budget primitif du budget principal-LMV 2020 ;
- **VOTE** la création des deux nouvelles autorisations de programmes, la requalification du Puits des Gavottes et la réhabilitation de l’office de Tourisme, au budget primitif du budget principal-LMV 2020 ;
- **VOTE** les crédits de paiement au budget primitif principal-LMV 2020, conformément aux cinq tableaux ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L’an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 4 (M Peyrard (+pouvoir), Mme Pontet (+pouvoir)).

Suffrages exprimés : 51

- dont pour : 51
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

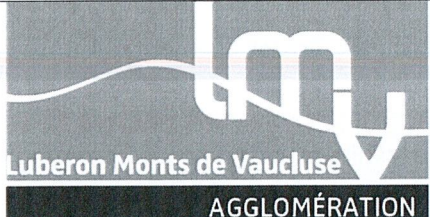
Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 65

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : approbation du budget primitif 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M14 ;

	République française	2020/
	Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt	
Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 23 juillet 2020		

- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Le budget primitif 2020 du budget principal reprend les objectifs de la politique communautaire, soumis lors du Débat d’Orientation Budgétaire du 27 février dernier et ce, malgré la pandémie de COVID 19.

En fonctionnement, l’ensemble des charges augmentent sous l’effet des nouvelles compétences, du renforcement de certaines politiques publiques et des dépenses engendrés par la COVID 19.

Cette dernière a des répercussions sur les recettes, notamment toutes les redevances de service public qui accusent des baisses.

Malgré ces incertitudes en matière de recettes, et dans un contexte économique incertain, LMV a souhaité maintenir une politique ambitieuse d’investissement afin de rendre son territoire plus attractif. Cela se traduit par des aménagements de dessertes des pôles d’activités, la participation à l’extension de la fibre, la mise en place d’un fonds de concours tourisme, ceci afin de dynamiser le potentiel économique du territoire.

Également, LMV met en œuvre des travaux d’amélioration des équipements intercommunaux afin d’apporter une meilleure qualité de service à la population.

Enfin, LMV investit des sommes importantes dans l’aménagement du Coulon et de la Durance pour assurer la protection des populations de son territoire.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 51 voix pour et 4 abstentions,

- **VOTE**, par chapitre, le budget primitif 2020 du budget principal Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, qui s’équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement = 45 448 282,72 €
Section d’investissement = 13 115 111, 56 €

- **APPROUVE** le document budgétaire ci-annexé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 42

Absents : 13

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 13

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLODES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. KITAEFF Richard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 66

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : vote d'une subvention de fonctionnement au profit du budget annexe assainissement non collectif.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2224-2 ;*
- *Vu les instructions comptables M14 et M4 ;*

- *Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Les recettes perçues et la tarification des prestations réalisées par le service d’assainissement non collectif ne permettent plus d’assurer son équilibre.

Par ailleurs, ce service ne bénéficie plus de l’aide financière de l’Agence de l’eau sur la partie instruction des subventions aux particuliers.

En conséquence, et pour éviter une hausse excessive des tarifs, il apparaît nécessaire de verser une subvention de fonctionnement d’un montant maximum de 15 800 €, au budget annexe d’assainissement non collectif, pour en assurer l’équilibre financier.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **VOTE** une subvention de fonctionnement du budget principal d’un montant maximum de 15 800,00€, en faveur du budget annexe d’assainissement non collectif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 67

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : vote d'une subvention de fonctionnement au profit du budget annexe campings.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2224-2 ;*

- *Vu les instructions comptables M14 et M4 ;*
- *Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

En raison de la crise sanitaire, les deux campings intercommunaux 'La Durance' et 'Les Royères du Prieuré' ont été dans l'impossibilité d'ouvrir en avril 2020. Le budget annexe campings accuse donc une perte de chiffre d'affaires significative de trois mois alors même qu'il a dû assumer des charges fixes liées à l'entretien et à la mise en route des sites.

Aussi, pour permettre au budget annexe d'assurer son équilibre en 2020, il convient de voter une subvention de fonctionnement du budget principal, d'un montant maximum de 81 650 €.

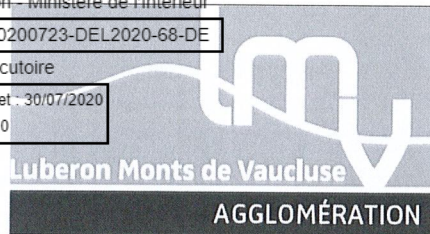
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VOTE** une subvention de fonctionnement du budget principal d'un montant maximum de 81 650 €, en faveur du budget annexe campings ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.



L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 51
- dont contre : 4 (*M. Peyrard + pouvoir, Mme Pontet + pouvoir*)

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 68

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : attribution des subventions 2020 aux associations.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39-1 ;*
- *Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l’administration ;*
- *Vu la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l’économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 définissant la subvention ;*
- *Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l’application de l’article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu la circulaire 5811/SG du 29 septembre 2015 définissant les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la convention d’objectifs et de moyens n°2018/05 signée le 19 avril 2018 avec l’EPIC Office de Tourisme Luberon Cœur de Provence ;*
- *Vu la convention triennale 2020/14 signée le 22 décembre 2019 entre LMV et l’association Animation Vauclusienne Educative et Culturelle La Gare ;*
- *Vu la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens 2017/03 signée le 14 mars 2017 entre LMV et l’association La Marelle ;*
- *Vu la délibération communautaire N°2019 – 212 du 12 décembre 2019 relative à l’appel à projets scolaires 2019-2020 – Attribution de subventions ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Chaque année, Luberon Monts de Vaucluse reçoit des demandes de subventions portant sur des projets ou activités diverses.

Si le principe est que les subventions sont librement accordées, il n’en demeure pas moins que la collectivité veille à ce que les projets proposés présentent bien un intérêt public communautaire et relèvent de sa compétence.

Par ailleurs, il est indiqué qu’une convention sera signée entre la collectivité et l’association dès lors que le montant accordé dépasse 23 000 €. Cette convention a pour objet de préciser l’objet, le montant ainsi que les conditions d’utilisation de la subvention accordée.

Les associations économiques :

Association	Objet	2018	2019	Proposition 2020
Mission Locale du Luberon	Accompagnement des jeunes 16-25 ans	78 156	78 156	78 156
Initiative Terres de Vaucluse	Plateforme de financement des entreprises	35 000	35 000	35 000
Luberon Entreprendre	Association chefs d’entreprises	5 000	5 000	5 000
TOTAL		118 156	118 156	118 156

Les associations culturelles :

Association	Objet	2018	2019	Proposition 2020
SMAC la Gare	<i>Scène de Musique Actuelle</i>	100 000	100 000	100 000
La Garance	<i>Théâtre Scène Nationale</i>	34 000	34 000	34 000
TOTAL		134 000	134 000	134 000

Autres associations et personnes morales de droit public :

Organisme	Objet	2018	2019	Proposition 2020
La Marelle	<i>Crèche</i>	105 000,00	105 000,00	105 000,00
Luberon Cœur de Provence	<i>OTI</i>	310 000,00	400 000,00	180 000,00
Région Sud PACA	<i>Projet Eurovelo8</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Coopératives scolaires	<i>Actions environnement</i>	4 000,00	4 000,00	5 300,00
Prévigrêtle		10 970,10	11 047,11	11 390,14
Parc Naturel Régional du Luberon	<i>Labo Vélo</i>	0,00	0,00	2 000,00
Club Motocycliste de la Police Nationale	<i>Dispositif vacances apprenantes / BSR</i>			2 500,00
TOTAL		434 970	525 047,11	311 190,14

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
Par 51 voix pour et 4 voix contre,

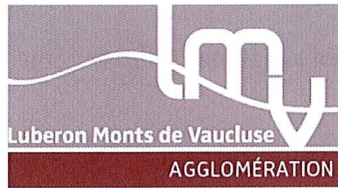
- **APPROUVE** le versement de subventions aux associations telles que définies dans les tableaux ci-dessus ;
- **DIT** que les subventions concernant le projet EuroVélo 8 et Labo vélo seront versées par le budget transports ;
- **DIT** que les autres subventions seront versées par le budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant le 1^{er} vice-Président, à signer avec la Mission Locale du Luberon, la convention de partenariat ci-annexée fixant les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de paiement des subventions attribuées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant le 1^{er} vice-Président, à signer avec Initiative Terres de Vaucluse, la convention de partenariat ci-annexée fixant les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de paiement des subventions attribuées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant le 1^{er} vice-Président, à signer avec la Garance, la convention financière ci-annexée fixant les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de paiement des subventions attribuées ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant le 1^{er} vice-Président, à signer avec l’EPIC Luberon Cœur de Provence, la convention financière ci-annexée fixant les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de paiement des subventions attribuées.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.



CONVENTION DE PARTENARIAT n°2020/...

Entre :

La communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV), représentée par son Président en exercice Monsieur Gérard DAUDET, conformément à la délibération du conseil communautaire du 23 juillet 2020 n°2020/... ;

&

Le Groupement d'Intérêt Public dénommé 'Mission Locale du Luberon du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse' dont le siège à Pertuis (84120), représenté par son/sa Président(e) délégué(e) en exercice Monsieur/Madame

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 définissant la subvention ;*
- *Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu la circulaire 5811/SG du 29 septembre 2015 définissant les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération n°2020-.... du Conseil Communautaire de LMV du 23/07/2020 ;*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse soutient les initiatives partenariales visant à apporter un meilleur service à l'ensemble des actifs du territoire.

Article 1^{er}: Objet de la convention

La présente convention annuelle a pour objectif de définir les modalités du soutien apporté par la communauté d'agglomération LMV aux missions et actions conduites par la ML, à son initiative et sous sa responsabilité, et s'intégrant dans la stratégie de développement économique et de soutien de l'emploi et de la création d'activité de LMV. La ML s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, LMV s'engage à soutenir la réalisation de ce projet en allouant une subvention maximale de 78 156€. LMV n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020 et couvre les actions réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020.

Article 3 : Modalités d'application et calcul du montant de la subvention

Afin de soutenir l'action de la ML et d'encourager ainsi le développement de l'emploi local, LMV apportera son concours financier sur 3 volets :

- 1-la création d'activité ;
- 2-L'animation du territoire ;
- 3-La promotion de la plateforme LMV emploi.

Les contenus quantitatifs et qualitatifs détaillés des différents volets ont fait l'objet d'une proposition faite par la ML, arrêtée et validée par le Pôle Politique de la Ville-Habitat-Emploi Territoire Numérique.

Le soutien financier de LMV sera matérialisé sous la forme d'une aide annuelle calculée comme défini aux articles suivants.

Article 3.1. VOLET CREATION D'ENTREPRISE.

Public pris en compte :

Les jeunes suivis par la ML.

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 3 156 €.

Pièces justificatives : nombre de jeunes sensibilisés à la création d'entreprise par la ML.

Article 3.2. VOLET ANIMATION DU TERRITOIRE

3.2.1. L'orientation des jeunes actifs vers le secteur agricole

La crise sanitaire liée au COVID 19 impacte de plein fouet l'activité du secteur agricole de notre territoire. Les exploitants rencontrent des difficultés à recruter des personnels formés. Pourtant ce secteur offre des solutions durables d'insertion professionnelle. Dans ce contexte, la ML renforce ses actions de mobilisation du public jeune. Cette démarche devra s'inscrire dans la durée. La ML s'appuiera sur les acteurs du secteur (association de soutien à l'emploi agricole, chambre d'agriculture, structures agricoles de production et de conditionnement, organismes de formation...) pour agir sur les représentations parfois faussement négatives de ces métiers auprès des jeunes, et les accompagnera dans leur parcours de formation, puis d'insertion professionnelle, pour ceux qui adhéreront cette orientation.

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 16 500€.

Pièces justificatives :

Un plan d'action formalisé sera transmis à LMV avant le 31 août 2020.

Rapport détaillé de l'action (calendrier, modalités de sensibilisation et d'accompagnement, nombre de partenaires associés, nombre de jeunes sensibilisés, nombre de parcours engagés).

3.2.2. L'information et l'animation relative au marché du travail local

La connaissance des particularités du marché du travail local peut-être déterminante dans les choix d'orientation et/ou dans le positionnement des demandeurs d'emploi. Quels sont les secteurs qui recrutent, quels sont les métiers porteurs, quels sont les salaires pratiqués, quelles sont les compétences attendues par les entreprises ?... Autant de questions à aborder « ici sur notre territoire » avec les jeunes accompagnés dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle. La ML animera régulièrement des ateliers « mon marché du travail » et proposera 3 temps forts dédiés aux secteurs en tension (BTP / aide à la personne /HCR).

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 24 000€.

Animation d'ateliers : 15 000 €
Nombre de jeunes sensibilisés : 9 000 €

Prévisionnel d'ateliers : 10

Modalités de calcul de la subvention :

Plus de 80% du prévisionnel atteint : 100% du forfait, soit 15 000 €
De 65 à 79% du prévisionnel atteint : 75% du forfait, soit 11 250 €
Moins de 65 % du prévisionnel : 50% du forfait, soit 7 500 €.

Prévisionnel de jeunes sensibilisés : 150

Modalités de calcul de la subvention :

Plus de 80% du prévisionnel atteint : 100% du forfait, soit 9 000 €
De 65 à 79% du prévisionnel atteint : 75% du forfait, soit 6 750 €
Moins de 65 % du prévisionnel : 50% du forfait, soit 4 500 €.

Pièces justificatives :

Un plan d'action formalisé sera transmis à LMV avant le 31 août 2020
Rapport détaillé de l'action (calendrier des ateliers, nombre de jeunes sensibilisés, partenaires associés,...).

3.2.3. Le Forum Recrutement de Cavaillon.

Les partenaires de l'emploi se mobilisent chaque année afin d'organiser le Forum Recrutement de Cavaillon.

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 4 500 €.

Mobilisation des entreprises : 4 500 €

Prévisionnel d'entreprises à mobiliser : 20

Modalités de calcul de la subvention :

Plus de 80% du prévisionnel atteint : 100% du forfait, soit 4 500 €
De 65 à 79% du prévisionnel atteint : 75% du forfait, soit 3 375 €
Moins de 65 % du prévisionnel : 50% du forfait, soit 2 250 €.

Pièces justificatives :

Listes des entreprises mobilisées.

3.2.4. Portraits d'acteurs

La valorisation des acteurs par l'image permet de lutter contre les représentations, parfois éloignées des réalités, portées, tant par les recruteurs sur les jeunes, que par les jeunes sur les chefs d'entreprises. La mise en lumière de profils individuels et singuliers permet un regard « de côté » et contribue à promouvoir notre territoire en donnant à voir ses visages.

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 15 000 €.

Prévisionnel de portraits d'acteurs : 8

Modalités de calcul de la subvention :

Plus de 80% du prévisionnel atteint : 100% du forfait, soit 15 000€

De 65 à 79% du prévisionnel atteint : 75% du forfait, soit 11 250€

Moins de 65 % du prévisionnel : 50% du forfait, soit 7 500€.

Pièces justificatives :

Vidéos « portraits d'acteurs »

Article 3.3. VOLET PROMOTION DE LA PLATEFORME LMV EMPLOI

Opérateur de l'intermédiation active sur le marché du travail local, la ML appuie et accompagne les entreprises dans leurs recrutements. Elle utilise l'outil LMV emploi pour faciliter son action auprès des recruteurs et optimiser leur visibilité.

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 15 000€

Mobilisation des entreprises : 10 000€

Sensibilisation des jeunes : 5 000€

Prévisionnel d'entreprises à sensibiliser : 50

Modalités de calcul de la subvention :

Plus de 80% du prévisionnel atteint : 100% du forfait, soit 10 000€

De 65 à 79% du prévisionnel atteint : 75% du forfait, soit 7 500 €

Moins de 65 % du prévisionnel : 50% du forfait, soit 5 000 €.

Pièces justificatives :

Dates, nom de l'entreprise, n° de téléphone, adresse.

Prévisionnel de jeunes à sensibiliser : 300

Modalités de calcul de la subvention :

Plus de 80% du prévisionnel atteint : 100% du forfait, soit 5 000€

De 65 à 79% du prévisionnel atteint : 75% du forfait, soit 3 750 €

Moins de 65 % du prévisionnel : 50% du forfait, soit 2 500 €.

3.4. Traitement des informations comportant des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de la présente convention font l'objet de traitements informatiques par le responsable de traitement de la Mission locale, susceptible de contenir les données personnelles suivantes : nom, prénom, coordonnées personnelles, numéro de téléphone, ...

Ces données sont conservées durant toute la durée nécessaire à l'exécution de la présente convention et sont destinées aux membres de l'équipe de la Mission Locale et de LMV.

Ces traitements ont pour finalité d'assurer le contact et le suivi des dispositifs objets de la présente convention.

La Mission Locale s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Conformément à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement aux informations qui les concernent.

Ils peuvent ainsi pour des motifs légitimes s'opposer au traitement de ces données.

L'exercice de ces droits doit être assurée par la Mission locale.

Article 4 : Paiement de la subvention

Pour 2020, l'aide maximale de LMV s'élève à la somme de 78 156 €.

La subvention sera créditée au compte de la ML selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- 50 % des montants forfaitaires indiqués dans la présente convention à la signature de la convention,
- et le solde sur présentation du rapport définitif, des justificatifs et dans la limite des plafonds définis par action.

En cas de non réalisation de tout ou partie d'un des volets de la présente convention, LMV se réserve le droit de récupérer une partie de la subvention versée au prorata des actions effectives et justifiées.

La ML s'engage à fournir les éléments et documents nécessaires au solde de ses actions au plus tard le 1^{er} décembre. A défaut le versement du solde sera considéré comme caduc.

Article 5: Obligations comptables de la ML et Contrôle de LMV

Conformément à l'article 81 de la loi du 29 janvier 1993 et au décret du 27 mars 1993, si l'ensemble des aides publiques excède 153 000 euros, l'association devra désigner un commissaire aux comptes pour six exercices dont elle fera connaître le nom à LMV dans un délai de trois mois après sa désignation.

La ML s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

-le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des actions prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions tel que prévu à l'article 3 de la convention et défini d'un commun accord entre LMV et l'association. Ces documents sont signés par le président de l'association ;

-les comptes annuels (bilans comptes de résultat et annexes) ;

-le rapport du commissaire aux comptes ;

-le bilan d'activité ;

-le PV de l'Assemblée Générale approuvant les comptes et le bilan d'activité.

Article 6: Mise en valeur de l'action -Communication

La ML s'engage à mentionner et apposer sur tout support de communication relatif aux actions ou opérations réalisées, l'aide allouée par LMV et son logo, conformément à sa charte graphique.

Par ailleurs, LMV sera systématiquement associée, en tant que partenaire, à toute manifestation relative aux actions et opérations menées par l'association au titre de la présente convention.

Article 7: Sanctions en cas de non-respect de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou par l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration du délai de 15 jours suivant l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention cessera immédiatement ses effets en cas de dissolution ou changement substantiel de statut ou d'objet social de l'association.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses énoncées ci-dessus pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière prévue à l'article 3 ;
- la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués ;
- la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Article 8 : Avenants

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la collectivité et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Article 9 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Nîmes.

Fait en deux exemplaires à Cavaillon le

Pour le GIP Mission Locale du Luberon
Le/la Président(X) Déléguée,

Pour la Communauté d'Agglomération
Luberon Monts de Vaucluse

Le Président,
Gérard DAUDET

ANNEXE 1

**TABLEAU RECAPITULATIF DE SUBVENTIONNEMENT
DE LA MISSION LOCALE DU LUBERON**

MISSION LOCALE DU LUBERON	Prévisionnel	Subvention maximum
VOLET CREATION D'ENTREPRISE		
Information du grand public	Forfait	3156 €
VOLET ANIMATION DU TERRITOIRE		
Orientation vers le secteur agricole	Forfait	16 500€
Ateliers « mon marché du travail »	10	15 000 €
Nombre de jeunes participant aux ateliers	150	9 000 €
Forum, mobilisation entreprises	20	4 500 €
Portraits d'acteurs	8	15 000 €
VOLET PROMOTION LMVEmploi		
Sensibilisation des entreprises	50	10 000€
Sensibilisation du public	300	5 000€
TOTAL SUBVENTION MAXIMUM		78 156 €



CONVENTION DE PARTENARIAT n° 2020/

Entre :

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV), représentée par son Président en exercice Monsieur Gérard DAUDET, conformément à la délibération du conseil communautaire du 23/07/20 n°2020-..... ;

&

L'association Initiative Terres de Vaucluse dont le siège est situé au 813 chemin du Périgord, 84 130 Le Pontet, et représentée par son Président en exercice, Monsieur

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;*
- *Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu les statuts en vigueur de Luberon Monts de Vaucluse ;*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse soutient les initiatives partenariales visant à apporter un meilleur service à l'ensemble des actifs du territoire.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir les missions et les actions conduites par ITV, à son initiative et sous sa responsabilité, et s'intégrant dans la stratégie de développement économique et de soutien de l'emploi et de la création d'activité de LMV. ITV s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, LMV s'engage à soutenir la réalisation de ce projet en allouant une subvention maximale de 35 000€ dont 15 000€ sont destinés à alimenter le fonds de concours réservés aux entreprises.

LMV n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020 et couvre les actions réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020.

Article 3 : Modalités d'application et calcul du montant de la subvention

Afin de soutenir l'action d'ITV et d'encourager ainsi le développement de l'emploi local et la création d'entreprise, LMV lui apportera son concours financier.

Les contenus quantitatifs et qualitatifs détaillés des différents volets ont fait l'objet d'une proposition faite par ITV, arrêtée et validée par le Pôle Politique de la Ville-Habitat-Emploi-Territoire Numérique.

Le soutien financier de LMV sera matérialisé sous la forme d'une aide annuelle calculée comme défini aux articles suivants.

Public pris en compte :

Tout créateur d'entreprise dont le projet requière un financement bancaire ou jeune entrepreneur domicilié sur le territoire de LMV (hors public RSA dont l'accompagnement est pris en charge par le CD84 et hors public en accompagnement couveuse). Pour les autres potentiels bénéficiaires, ils seront pris en compte dès lors que leur création d'entreprise sera domiciliée effectivement sur le territoire de LMV.

3.1. L'accompagnement des créateurs d'entreprise.

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 7 000 €.

Prévisionnel d'accompagnements à la création-reprise : 15.

L'accompagnement se déroule lors d'entretiens individuels (au moins quatre). Il doit aborder les différentes étapes du processus de création et de préparation du dossier de demande de financement.

Pièces justificatives : copies des feuilles d'émargement (dates, nom, prénom, adresse, n° de téléphone).

Modalités de calcul de la subvention :

Plus de 80% du prévisionnel atteint : 100% du forfait, soit 7 000€

De 65 à 79% du prévisionnel atteint : 75% du forfait, soit 5 250€

Moins de 65 % du prévisionnel : 50% du forfait, soit 3 500€.

3.2. L'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 6 000€

Prévisionnel d'accompagnements à la création-reprise : 12.

Afin de réduire l'échec post création d'entreprise, et par conséquent d'améliorer leur pérennité, LMV soutient l'accompagnement des jeunes entrepreneurs les plus fragiles (3 1ères années). Cet accompagnement s'effectue à l'occasion d'au moins 3 RDV individuels.

Pièces justificatives : copies feuilles d'émargement (dates, n° de téléphone, Kbis).

Modalités de calcul de la subvention :

Plus de 80% du prévisionnel atteint : 100% du forfait, soit 6 000€

De 65 à 79% du prévisionnel atteint : 75% du forfait, soit 4 500€

Moins de 65 % du prévisionnel : 50% du forfait, soit 3 000€.

3.3. L'information du grand public sur la création d'entreprise.

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 7 000€.

Pièces justificatives : nombre de vues publications réseaux sociaux, nombre de personnes informées à l'occasion des activités de l'association et de réunions ou manifestations organisées par LMV dans le cadre de la GPECT, du forum de Cavaillon...).

3.4. Le financement des entreprises via le fonds de concours

Montant de la subvention : Forfait d'un montant maximum de 15 000€.

Pièces justificatives : Détail des projets subventionnés avec le concours de LMV.

Les bénéficiaires doivent explicitement être informés du concours financier de LMV.

Article 4 : Traitement des informations comportant des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de la présente convention font l'objet de traitements informatiques par l'association, et sont susceptibles de contenir les données personnelles suivantes : nom, prénom, coordonnées personnelles, numéro de téléphone,...

Ces données sont conservées durant toute la durée nécessaire à l'exécution de la présente convention et sont destinées aux membres de l'équipe de l'association et de LMV.

Ces traitements ont pour finalité d'assurer le contact et le suivi des dispositifs objet de la présente convention.

L'association s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Conformément à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » et au Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement aux informations qui les concernent.

Elles peuvent ainsi pour des motifs légitimes s'opposer au traitement de ces données.

L'exercice de ces droits est assuré par l'association.

Article 5 : Paiement de la subvention

Pour 2020, l'aide maximale de LMV s'élève à la somme de 35 000 €.

La subvention sera créditée au compte de ITV selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

50 % à la signature de la convention et le solde sur présentation du rapport définitif, des justificatifs et dans la limite des plafonds définis par action.

En cas de non réalisation de tout ou partie d'un des volets de la présente convention, LMV se réserve le droit de récupérer une partie de la subvention versée au prorata des actions effectives et justifiées.

ITV s'engage à fournir les éléments et documents nécessaires au solde de ses actions au plus tard le 1^{er} décembre. A défaut le versement du solde sera considéré comme caduc.

Article 6 : Obligations comptables de ITV et Contrôle de LMV

Conformément à l'article 81 de la loi du 29 janvier 1993 et au décret du 27 mars 1993, si l'ensemble des aides publiques excède 153 000 euros, l'association devra désigner un commissaire aux comptes pour six exercices dont elle fera connaître le nom à LMV dans un délai de trois mois après sa désignation.

ITV s'engage à fournir **dans les six mois de la clôture de chaque exercice** les documents suivants :

-le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des actions prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions tel que prévu à l'article 3 de la convention et défini d'un commun accord entre LMV et l'association. Ces documents sont signés par le président de l'association ;

-les comptes annuels (bilans comptes de résultat et annexes) ;

-le rapport du commissaire aux comptes ;

-le rapport d'activité

-le PV de l'Assemblée Générale approuvant les comptes et le bilan d'activité.

Article 6: Mise en valeur de l'action -Communication

ITV s'engage à mentionner et apposer sur tout support de communication relatif aux actions ou opérations réalisées, l'aide allouée par LMV et son logo, conformément à sa charte graphique.

Par ailleurs, LMV sera systématiquement associée, en tant que partenaire, à toute manifestation relative aux actions et opérations menées par l'association au titre de la présente convention.

Article 7: Sanctions en cas de non-respect de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou par l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration du délai de 15 jours suivant l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention cessera immédiatement ses effets en cas de dissolution ou changement substantiel de statut ou d'objet social de l'association.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses énoncées ci-dessus pourra avoir pour effets:

- l'interruption de l'aide financière prévue à l'article 3 ;
- la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués ;
- la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Fait en deux exemplaires à Cavillon le

Pour l'association Initiative Terres de Vaucluse

Le Président,

Pour la Communauté d'Agglomération
Luberon Monts de Vaucluse

Le Président,
Gérard DAUDET

ANNEXE 1

TABLEAU RECAPITULATIF DE SUBVENTIONNEMENT DE INITIATIVE TERRE DE VAUCLUSE

INITIATIVE TERRE DE VAUCLUSE		Prévisionnel	Subvention maximum
VOLET CREATION D'ENTREPRISE			
Accompagnement des créateurs d'entreprise		15	7000€
Accompagnement des jeunes entrepreneurs		12	6000€
Information du grand public		Forfait	7000€
Financement des projets		Maxi	15000€
FORMALISATION BILAN			
		Forfait	1000€
TOTAL SUBVENTION MAXIMALE			35000€



CONVENTION FINANCIERE n° 2020/.....

Entre :

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV), représentée par son Président en exercice Monsieur Gérard DAUDET, conformément à la délibération du conseil communautaire n°2020/... du 23 juillet 2020;

&

L'association 'la Garance, Scène Nationale de Cavaillon' dont le siège est rue du Languedoc BP 10205 – 84306 Cavaillon cedex, association régie par la loi du 01er juillet 1901, représentée par sa Présidente,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1611-4 ;*
- *Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;*
- *Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;*
- *Vu la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 définissant la subvention ;*
- *Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu la circulaire 5811/SG du 29 septembre 2015 définissant les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;*
- *Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu les statuts en vigueur de Luberon Monts de Vaucluse et notamment la compétence relative aux musiques actuelles ;*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet de la convention :

LMV s'engage à soutenir financièrement l'association la Garance – Scène Nationale, lieu de diffusion de la création artistique contemporaine dans le cadre de sa programmation musiques actuelles.

Article 2 – Engagements de l'association :

L'association la Garance – Scène Nationale s'engage :

- à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la diffusion d'une programmation musiques actuelles concertée et à développer des partenariats avec notamment le lieu de musiques actuelles : la Gare de Coustellet,
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- à fournir, dans les six mois suivant l'achèvement de l'exercice concerné, un compte rendu financier d'exécution qui atteste de la conformité des dépenses avec l'objet de la subvention,
- à fournir, avant le 1^{er} mai de l'année suivante, une copie certifiée conforme de son budget et des comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de son activité. Ces documents seront le cas échéant certifiés conformes par le Président de l'association ou, si l'organisme entre dans les conditions de l'article 5, par le commissaire aux comptes.
- à faciliter le contrôle des services de LMV de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- à informer LMV, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction,

- à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Article 3 – Montant de la subvention et modalités de versement :

Pour 2020, l'aide de LMV au fonctionnement général de l'association s'élève à la somme de 34 000 €. Cette somme sera créditée sur le compte de l'association, après signature de la présente convention, en vertu des procédures comptables en vigueur.

Article 4 – Durée :

La présente convention est conclue pour une durée d'une année. Elle prendra effet à compter de sa signature.

Article 5 – Désignation d'un commissaire aux comptes:

Conformément à l'article 81 de la loi du 29 janvier 1993 et au décret du 27 mars 1993, si l'ensemble des aides publiques excède 153.000 euros, l'association devra désigner un commissaire aux comptes pour six exercices dont elle fera connaître le nom à la LMV dans un délai de trois mois après sa désignation.

Article 6 – Résiliation :

En cas de non-respect, par l'une ou par l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration du délai de 15 jours suivant l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention cessera immédiatement ses effets en cas de dissolution ou changement substantiel de statut ou d'objet social de l'association.

Article 7 – Sanctions :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses énoncées ci-dessus pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière prévue à l'article 3,
- la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Article 8 : Avenants

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la collectivité et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Article 9 – Résolution des litiges :

Pour l'application de la présente convention, les parties signataires décident en cas de litige ou de désaccord de s'en remettre à l'arbitrage du Président de LMV avant que le litige ne soit porté devant le tribunal administratif de Nîmes.

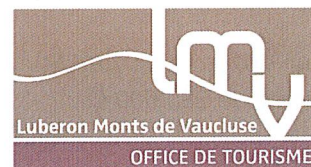
Fait en deux exemplaires à Cavillon le

Pour l'association la Garance

La Présidente,
.....

Pour LMV Agglomération

Le Président,
Gérard DAUDET



CONVENTION FINANCIERE N°2020/...

Entre :

La Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, sise 315 avenue Saint Baldou, 84300 Cavaillon, représentée par son président, Gérard DAUDET, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération du conseil communautaire n° 2020/... en date du 23 juillet 2020 ;

Ci-après dénommée « LMV »,

&

L'établissement public industriel et commercial (EPIC) Office de tourisme Luberon Cœur de Provence, représenté par son Directeur, Monsieur Franck DELAHAYE, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération du Comité de direction en date du

Ci-après dénommé « Luberon Cœur de Provence »,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;*
- *Vu la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 définissant la subvention ;*
- *Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu la circulaire 5811/SG du 29 septembre 2015 définissant les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1er janvier 2017 ;*
- *Vu la convention d'objectifs pluriannuelle n°2018/05 entre LMV et l'EPIC Office de tourisme Luberon Cœur de Provence en date du 18 avril 2018. ;*

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre du partenariat pluriannuel signé entre LMV et Luberon Cœur de Provence, il est prévu que LMV verse à Luberon Cœur de Provence une subvention de fonctionnement destinée à soutenir son action.

Cette aide peut être complétée, le cas échéant, par une subvention d'équipement sur présentation d'un plan d'investissement par Luberon Cœur de Provence.

L'objet de la présente convention est de définir les conditions de versement de ces aides.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2020, l'aide de LMV au fonctionnement général de Luberon Cœur de Provence s'élève à la somme de 180 000 €.

Cette somme sera créditée sur le compte de l'établissement, après signature de la présente convention, en vertu des procédures comptables en vigueur selon les modalités suivantes :

- un premier paiement d'un montant de 90 000 € interviendra dès la signature de la présente convention ;
- le solde sera versé au cours du 2^{ème} semestre 2020.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LUBERON CŒUR DE PROVENCE

Luberon Cœur de Provence s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif général et des actions prévues dans la convention pluriannuelle d'objectifs,
- Fournir à LMV un compte rendu d'exécution dans les six mois suivant l'achèvement de l'exercice concerné,
- Fournir à LMV un compte de résultat annuel avant le 1er mai de l'année suivante. Ces documents seront le cas échéant certifiés conformes par le Président de l'établissement ou, le cas échéant, par le commissaire aux comptes.
- Faciliter le contrôle des services de LMV de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- Informer LMV, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est conclue pour l'exercice 2020.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses énoncées ci-dessus pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière prévue à l'article 2,
- la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués.

ARTICLE 5 – LITIGES

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours gracieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois, à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait en 2 exemplaires
À Cavailon, le

Pour Luberon Monts de Vaucluse,

M. le Président,
M. Gérard DAUDET

Pour Luberon Cœur de Provence,

M. le Directeur,
M. Franck DELAHAYE

L’an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSSE Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 69

Objet : FINANCES – Attribution des fonds de concours 2020 aux communes membres.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5216-5 VI ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

En vue de mettre en œuvre des objectifs communs en matière d’aménagement du territoire et de qualité de vie entre Luberon Monts de Vaucluse et ses communes membres, il est proposé le versement de fonds de concours pour un montant de 1 489 746 €. L’enveloppe initiale est de 1 500 000 € à laquelle, a été retranchée l’adhésion au dispositif Prévigrèle.

Des conventions signées entre les parties fixent les modalités et conditions de versement de ces fonds de concours attribués aux communes pour l’année 2020.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de verser un fonds de concours aux communes pour le fonctionnement et la réalisation d’équipements communaux d’un montant de 1 489 746 € pour l’année 2020, selon la répartition suivante :

Communes	Pop. Tot. 2020	Montant 2020	Prévigrèle 2020	TOTAL	Fonctionnement	Investissement
Les Beaumettes	258	6 880	44	6 836		6 836
Cabrières d'Avignon	1 853	49 410	359	49 050		49 050
Cavaillon	27 075	721 949	4 788	717 160	100 000	617 160
Cheval-Blanc	4 351	116 018	1 080	114 938		114 938
Gordes	1 809	48 237	593	47 643		47 643
Lagnes	1 667	44 450	474	43 976	20 000	23 976
Lauris	3 923	104 606	704	103 902		103 902
Lourmarin	1 099	29 305	348	28 956		28 956
Maubec	1 978	52 743	330	52 413		52 413

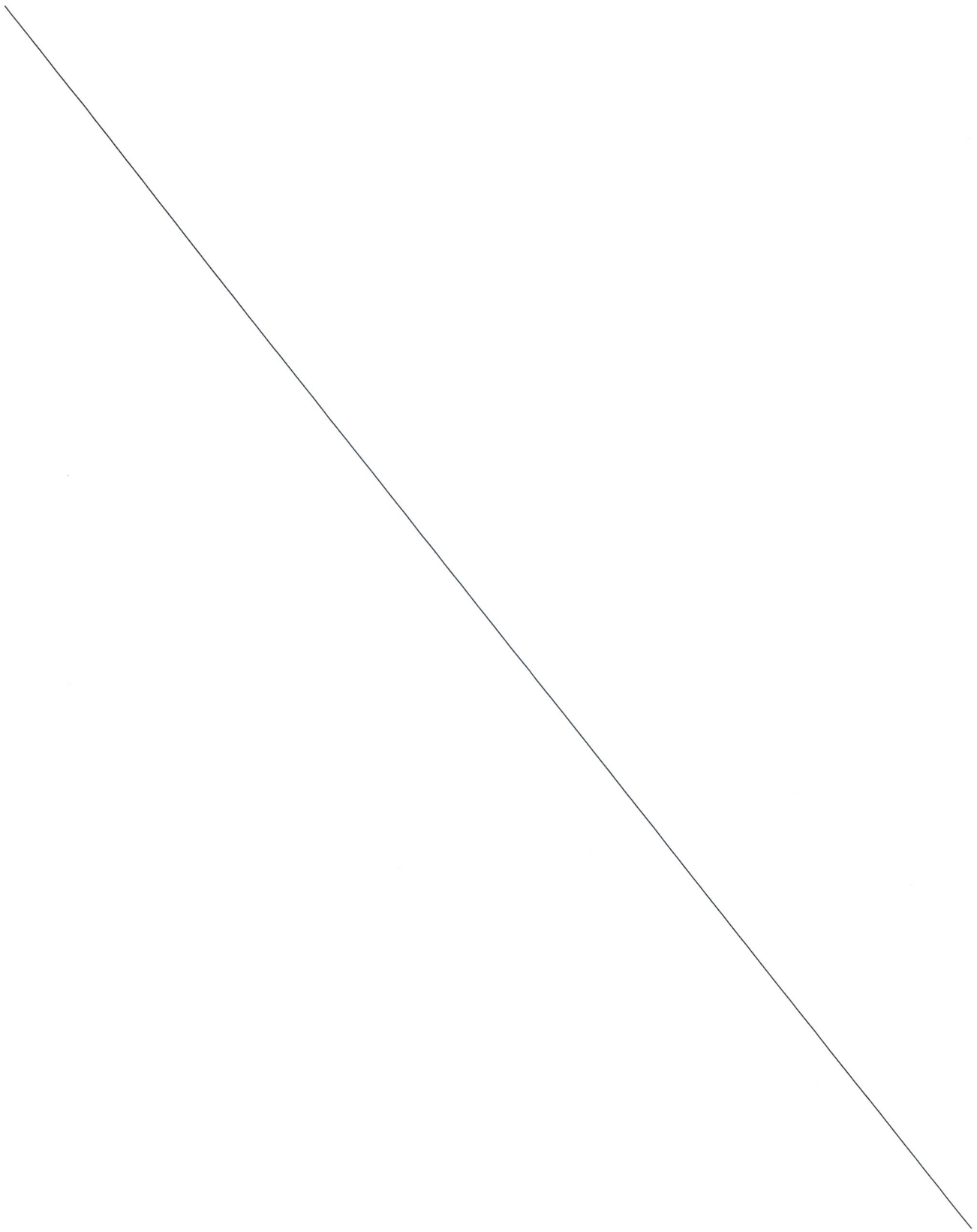
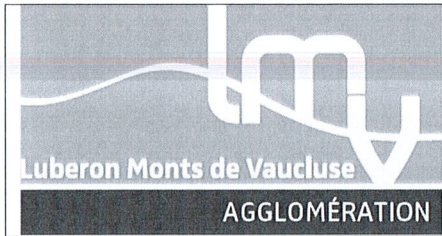
Mérindol	2 120	56 529	411	56 119	10 000	46 119
Oppède	1 360	36 264	406	36 994		36 994
Puget	790	21 065	134	20 931		20 931
Puyvert	831	22 158	340	21 819		21 819
Robion	4 603	122 738	781	121 956	20 000	101 956
Taillades	1 949	51 970	392	51 578		51 578
Vaugines	588	15 679	205	15 474		15 474
TOTAL 2020	56 254	1 500 000	11 390	1 489 746	150 000	1 339 746

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2020 de la communauté d’agglomération LMV aux chapitres 65 pour les subventions de fonctionnement et 204 pour les subventions d’investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions financières à intervenir entre LMV et les communes membres.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.





LOGO COMMUNE

ANNEXE N°3E

CONVENTION 2020

Participation financière de LMV

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article L. 5216-5 alinéa VI du Code général des collectivités territoriales, prévoit la disposition suivante : « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours.* »

En vue de mettre en œuvre des objectifs communs en matière d'aménagement du territoire et de qualité de vie,

ENTRE,

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse représentée par le Président, Monsieur Gérard DAUDET, habilité par délibération n°2020-..... en date du 27 Février 2020,

ET

La Commune de, représentée par (le/la) Maire,, habilité(e) par délibération n°..... en date du 2020,

IL EST PREVU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 – OBJET

Au titre de la présente convention et, conformément aux modalités d'intervention financière de LMV, arrêtées par délibération susvisée, Luberon Monts de Vaucluse met à la disposition de la Commune de une dotation annuelle de €, en vue de la financer les opérations énoncées ci-dessous :

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	Subvention de LMV 2020
Fonds de concours d'investissement			
(Intitulé de la réalisation) € HT	50% €
(Intitulé de la réalisation) € HT	50% €
SOUS-TOTAL € HT	50% €

Fonds de concours de fonctionnement			
(Intitulé fonctionnement de l'équipement) € HT	50% €
(Intitulé fonctionnement de l'équipement) € HT	50% €
(Intitulé fonctionnement de l'équipement) € HT	50% €
SOUS-TOTAL € HT	50% €
TOTAL € HT	50% €

Article 2 – COMMUNICATION

Afin d'informer l'opinion publique des interventions de Luberon Monts de Vaucluse et dans un souci de transparence, la commune s'engage à faire apparaître sur un panneau, pour l'ensemble des opérations d'investissement, la participation de LMV, et ce, dès notification de l'aide LMV et dès le début des travaux. Sur ce panneau devront figurer la mention « **projet cofinancé par Luberon Monts de Vaucluse Agglomération** » et le logo. LMV devra être associée à toute manifestation concernant les opérations.

Cette mention et le logo LMV devront également être repris au sein de tout support de communication se rapportant aux projets financés (*site Internet, revue, dépliant, lettre d'information, communiqué de presse...*) et ce, pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement soutenues par LMV.

Pour la bonne réalisation de cette clause, la commune devra se rapprocher du service Communication de LMV (communication@c-lmv.fr – 04 90 78 82 30) qui transmettra le logo et la charte graphique de LMV.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Les dotations financières afférentes aux opérations énumérées à l'article 1 supra, ne pourront être versées que sur production des justificatifs. Plusieurs acomptes pourront être versés.

Le versement des dotations sera proratisé en fonction du montant des dépenses réalisées par opérations inscrites dans la présente convention.

Un état des mandats **hors taxes, déduction faite des subventions obtenues**, signé par le Maire et le Comptable Public, faisant apparaître le relevé des dépenses subventionnées, sera adressé à LMV à chaque demande de versement d'acompte ou de la totalité de l'aide financière.

Article 4 – DUREE DE LA CONVENTION

Les dotations de la convention 2020 devront être appelées intégralement avant le 31/12/2020.

Article 5 – REAJUSTEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Des avenants à la présente convention seront acceptés jusqu'au 31 octobre 2020 pour modifier la nature des opérations financées.

Le2020

Le 2020

En 2 exemplaires originaux.

Pour la Commune de

Pour la Communauté d'Agglomération
Luberon Monts de Vaucluse,

Le Maire,

Le Président,

(nom, prénom)

Gérard DAUDET

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 70

Objet : FINANCES – Budget principal LMV : mise en place d'un fonds de concours tourisme.

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le VI de l'article L 5216-5 ;*

- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont régis par des principes de spécialité territoriale et fonctionnelle qui ne leur permettent d’intervenir que dans le cadre de leurs périmètres et du champ des compétences qui leur ont été transférées par leurs communes membres. Le transfert d’une compétence à un EPCI induit le dessaisissement des communes membres du champ d’action concerné. Par conséquent le budget des communes ne peut inclure de dépenses afférentes au champ de compétences exercées par un EPCI.

Pour les EPCI à fiscalité propre, les fonds de concours constituent une dérogation aux principes évoqués ci-dessus. L’article L 5216-5, VI du CGCT prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d’agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement. Pour cela ces fonds doivent avoir fait l’objet d’accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

L’objet du fond de concours est limité à la création ou au fonctionnement d’un équipement.

Les fonds de concours financent exclusivement les opérations d’investissement pour lesquels les communes membres sont désignées comme maître d’ouvrage.

Dans ce cadre, LMV Agglomération souhaite instaurer un fonds de concours tourisme visant à encourager les actions de valorisation et de restauration du patrimoine naturel, culturel et bâti.

Ce nouveau dispositif prévu pour la période 2020-2025 répond à plusieurs objectifs :

- apporter à chaque commune membre une réelle opportunité de financement de projets,
- encourager les actions de valorisation du patrimoine qui concourent à la construction de notre identité territoriale,
- développer des itinéraires de randonnée pédestre et de cyclotourisme qui constituent des facteurs d’attractivité et de développement touristique.

Les projets éligibles concerneront les priorités définies préalablement par l’Agglomération :

- la création d’itinéraires cyclo touristiques, pédestres balisés et équipés : consignes, point cycle (sanitaires, rack vélo),
- la restauration, préservation et valorisation du petit patrimoine bâti, du patrimoine naturel et culturel.

Conditions spécifiques :

L’attribution du fonds de concours fera systématiquement l’objet d’une délibération du conseil communautaire. Une convention sera signée entre la communauté d’agglomération et la commune bénéficiaire précisant les modalités de versement.

La commune bénéficiaire sera chargée d’assurer la publicité de la participation de l’Agglomération au titre du fonds de concours.

Modalités de financement :

LMV Agglomération consacrera 1,8 million d’euros à ce dispositif pour la période 2020-2025.

Réglementairement, l’Agglomération ne pourra pas apporter un fonds de concours supérieur à 50% du restant dû par la commune après perception des subventions et du FCTVA.

Un montant plafond de fond de concours par commune est proposé sur la durée du mandat. Ce montant est calculé selon deux critères :

- le poids démographique de la commune,
- les labels dont bénéficient la commune et la strate de population.

Les montants par commune sont présentés en annexe 3.

Les enveloppes sont affectées à chaque commune selon trois périodes : 2020-2021, 2022-2023, et 2024-2025.

Le taux d’aide octroyé par LMV sera plafonné à 50 % du montant HT du projet, subventions déduites des éventuels partenaires.

Modalités d’instruction et de versement :

Les demandes de fonds de concours devront être adressées à l’Agglomération avant le 31 octobre de l’année N pour un versement en N+1

Chaque dossier devra contenir les pièces suivantes :

- une note de présentation du projet intégrant un calendrier prévisionnel de réalisation,
- un plan de financement prévisionnel exprimé en HT et faisant apparaître les subventions sollicitées auprès des partenaires financiers dont LMV,
- une délibération du conseil municipal mentionnant l’approbation du projet et du plan de financement,
- une attestation de non commencement des travaux à la date de la demande.

L’ensemble des dossiers seront instruits par les services administratifs de l’Agglomération.

Le fond de concours sera versé en une fois. Néanmoins l’Agglomération se réserve le droit d’opter pour un versement en deux fois si elle le juge nécessaire.

Afin de permettre une bonne gestion des budgets alloués au fonds de concours et afin de ne pas mobiliser des reports de crédits durant de nombreuses années, chaque fonds de concours sera attribué pour une durée de 12 mois avec possibilité de renouvellement pour 12 mois sur autorisation expresse de LMV.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de verser un fonds de concours tourisme aux communes selon la répartition suivante retranscrite en annexe 3 ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs ou modificatifs de la communauté d'agglomération LMV ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions financières à intervenir entre LMV et les communes membres.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

Vote du budget 2020

SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

DISPOSITIF D'AIDE AUX DES COMMUNES MEMBRES – fonds de concours tourisme

Nom de la commune	Pop totale	MODE EGALITAIRE		MODE PROJET - population 40%					TOTAL €	MODE PROJET PROPOSE - montant selon label et strate					TOTAL €	
		Montant annuel €	Montant 2020-2025 €	2020	2021	2022	2023	2024		2025	2020	2021	2022	2023		2024
Beaumettes	258	1 376	8 255	1 101	1 101	1 101	1 101	1 101	3 302	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	30 000	33 302
Cabrières d'Avignon	1 853	9 882	59 292	7 906	7 906	7 906	7 906	7 906	23 717	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	60 000	83 717
Cavaillon *	27 075	144 390	866 338	115 512	115 512	115 512	115 512	115 512	346 535	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	120 000	466 535
Cheval-Blanc	4 351	23 204	139 222	18 563	18 563	18 563	18 563	18 563	55 689	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	60 000	115 689
Gordes*	1 809	9 647	57 884	7 718	7 718	7 718	7 718	7 718	23 154	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	120 000	143 154
Lagnes	1 667	8 890	53 340	7 112	7 112	7 112	7 112	7 112	21 336	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	60 000	81 336
Lauris	3 923	20 921	125 527	16 737	16 737	16 737	16 737	16 737	50 211	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	60 000	110 211
Lourmarin*	1 099	5 861	35 165	4 689	4 689	4 689	4 689	4 689	14 066	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	120 000	134 066
Maubec	1 978	10 549	63 291	8 439	8 439	8 439	8 439	8 439	25 317	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	60 000	85 317
Mérindol	2 120	11 306	67 835	9 045	9 045	9 045	9 045	9 045	27 134	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	60 000	87 134
Oppède*	1 360	7 253	43 517	5 802	5 802	5 802	5 802	5 802	17 407	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	120 000	137 407
Puget	790	4 213	25 278	3 370	3 370	3 370	3 370	3 370	10 111	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	30 000	40 111
Puyvert	831	4 432	26 590	3 545	3 545	3 545	3 545	3 545	10 636	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	30 000	40 636
Robion	4 603	24 548	147 286	19 638	19 638	19 638	19 638	19 638	58 914	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	60 000	118 914
Tailrades	1 949	10 394	62 364	8 315	8 315	8 315	8 315	8 315	24 945	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	60 000	84 945
Vauignes	588	3 136	18 815	2 509	2 509	2 509	2 509	2 509	7 526	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	30 000	37 526
Total	56 254	300 000	1 800 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	720 000	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000	1 080 000	1 800 000

* Des communes avec label 'plus beau village de France' – 'site patrimonial remarquable' et ville centre

Le mode de calcul sur 6 ans : population 40 % + 30 k€ (communes de moins de 1000 habitants) ou 60 k€ (autres communes) ou 120 k€ (communes*)

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSSE Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 71

Objet : FINANCES – Demande de subvention dans le cadre du projet de requalification du chemin du Puits des Gavottes – CRET 2019-2021 Région Sud PACA.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le Contrat Régional d’Equilibre Territorial 2019-2021 approuvé en plénière du 14 décembre 2018 ;*
- *Vu la délibération N° 2018-111 relative à la détermination de l’intérêt communautaire pour la compétence optionnelle : création, aménagement et entretien de la voirie reconnue d’intérêt communautaire - création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d’intérêt communautaire ;*
- *Vu la délibération communautaire N°2019-14 relative au CRET ;*
- *Vu la délibération communautaire N°2020 -20 relative à la signature d’une convention de prestation de services avec la commune de Cavaillon ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Dans le cadre de sa stratégie d’aménagement du territoire, Luberon Monts de Vaucluse Agglomération a pour projet la requalification du chemin du Puits des Gavottes à Cavaillon.

Cette voie déclarée d’intérêt communautaire qui longe la véloroute du Calavon, dessert les zones d’activités économiques au Sud de l’agglomération ainsi que deux déchetteries communautaires.

Les travaux envisagés ont pour objet de remettre en état la voirie dégradée, d’améliorer la gestion des eaux pluviales, de sécuriser les espaces de circulation et de reprendre l’éclairage public.

En vue de réaliser cet aménagement, la Région Sud PACA a d’ores et déjà acté son soutien financier inscrit dans le Contrat Régional d’Equilibre Territorial 2019-2021.

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

Descriptif	Montant HT	%
CRET 2019-2021	329 150.00	25
CRET 2019-2021 (demande complémentaire)	52 105.00	4
AUTOFINANCEMENT LMV	947 870.00	71
TOTAL	1 329 125.00	100

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté dans le présent rapport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la Région Sud PACA dans le cadre de la formalisation du dépôt de dossier de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention : 1 (*Mme Nallet*)

Suffrages exprimés : 54

- dont pour : 54
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 72

Objet : FINANCES – Demande de subvention dans le cadre du projet de rénovation de l'office de tourisme intercommunal – CRET 1 – Région Sud PACA.



- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avenant 1 du Contrat Régional d’Equilibre Territorial 2015-2018 approuvé en plénière du 7 juillet 2017 ;*
- *Vu la délibération N°DEB 18-722 du Conseil Régional ou de la commission permanente du 18/10/2018 ;*
- *Vu l’arrêté attributif de subvention N°2015_13325 reçu le 19 novembre 2018 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

D’une architecture contemporaine, l’Office de Tourisme intercommunal situé sur la commune de Cavaillon a été construit en 1992. Il se développe sur environ 270 m² au rez-de-chaussée et seulement 32 m² à l’étage.

Sa réhabilitation prévoit des travaux intérieurs sur la totalité de l’étage en vue d’aménager 5 bureaux et une salle de réunion (environ 130 m²).

La façade existante sera nettoyée et celle de l’extension traitée en trespas.

Pour mémoire, la Région Sud PACA avait acté son soutien financier dans le Contrat Régional d’Equilibre Territorial génération 1 (2015-2018) pour la réhabilitation de l’office de tourisme intercommunal situé sur la commune de Gordes. Le projet n’ayant pu aboutir, l’aide avait été remobilisée sur l’office de tourisme intercommunal situé sur la commune de Cavaillon dont le projet prend forme sur cet exercice budgétaire 2020.

La subvention notifiée en novembre 2018 doit être appelée dans un délai de 5 ans.

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

Descriptif	Montant HT	%
CRET 2015-2018	150 875.00	42
AUTOFINANCEMENT LMV	205 228.00	58
TOTAL	356 103.00	100

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté dans le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la Région Sud PACA dans le cadre de la formalisation du dépôt de dossier de financement ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention : 1 (*Mme Nallet*)

Suffrages exprimés : 54

- dont pour : 54
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLODES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 –73

Objet : FINANCES – Budget annexe campings : adoption du compte de gestion 2019.

- *Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M4 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Après s’être assuré que le comptable public :

- A repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019,
 - Celui de tous les titres de recettes émis,
 - Celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.
- A procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l’exercice 2019 par le Comptable, visé et certifié conforme par l’Ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS BUDGET ANNEXE

ANNEXE N°3F

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Laurent AGUETTANT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2019 AU 31/03/2020

084010 TRES. CAVAILLON

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2	Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5	Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	36
	1 Balance des comptes	Etat III-1 37
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 59
4EME PARTIE	: Page des signatures	60

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains	662,32	Fonds Globalisés	
Constructions	518,50	Réserves	153,54
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	176,46	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	29,07	Report à nouveau	-14,59
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	14,59
Autres immobilisations corporelles	52,53	Subventions transférables	706,14
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 438,88	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	1,24	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	498,74
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 440,12	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 358,41
Créances	111,06	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	82,05
Disponibilités	2,20	Fournisseurs ⁽²⁾	46,11
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	19,08
TOTAL ACTIF CIRCULANT	113,26	Total dettes à court terme	65,19
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	147,24
		Comptes de régularisations	47,73
TOTAL ACTIF	1 553,38	TOTAL PASSIF	1 553,38

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2020

BILAN (en Euros)

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R & D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd	5 637,34	5 637,34		
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles	2 495,99	2 495,99		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	532 913,65	38 377,79	494 535,86	493 097,61
	Constructions en toute propriété	287 548,65	52 170,46	235 378,19	253 636,90
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	189 169,96	36 951,96	152 218,00	85 314,00
	Oeuvres d'art				
	Autres immob corpo en tte propriété	150 733,75	100 570,73	50 163,02	63 796,87
	Immo corpo en cours en tte prop	29 074,25		29 074,25	29 074,25
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	167 781,28		167 781,28	167 781,28
Construc reçues au titre mise à dispo	436 145,70	153 026,86	283 118,84	305 220,04	
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	1 801 500,57	389 231,13	1 412 269,44	1 397 920,95	

BILAN (en Euros)

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	1 801 500,57	389 231,13	1 412 269,44	1 397 920,95
	Instal, mat et outil tech mise à dispo	83 907,18	59 665,07	24 242,11	32 321,11
	Autres immob corpo mise à dispo	17 858,39	15 487,23	2 371,16	3 161,16
	Immobilisation en cours mise à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances	1 235,00		1 235,00	1 235,00
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	1 904 501,14	464 383,43	1 440 117,71	1 434 638,22	

BILAN (en Euros)

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	46 026,75		46 026,75	5 953,22
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres créances d'exploitation	57 990,06		57 990,06	38 337,78
	Créances sur l'Etat et collec publiques				17 917,00
	Créances sur les BA ou le BP	5,83		5,83	
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances diverses	7 037,30		7 037,30	6 952,30
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 200,00		2 200,00	2 200,00
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	113 259,94		113 259,94	71 360,30

BILAN (en Euros)

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				0,43
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				0,43
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 017 761,08	464 383,43	1 553 377,65	1 505 998,95

BILAN (en Euros)

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	498 736,26	498 736,26
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	153 537,62	153 537,62
	Report à nouveau	-14 585,72	-9 396,92
	Résultat de l'exercice	14 585,70	-5 188,80
	Subventions d'investissement	706 136,07	692 768,96
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	1 358 409,93	1 330 457,12	

BILAN (en Euros)

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	82 047,18	96 039,40
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	46 109,85	29 662,92
	Dettes fiscales et sociales	9 122,14	1 940,95
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		9 665,10
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	66,00	
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP		21 768,24
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	9 892,16	9 584,54
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	147 237,33	168 661,15	

BILAN (en Euros)

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	47 730,39	6 880,68
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	47 730,39	6 880,68
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 553 377,65	1 505 998,95

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	29,25	12,00
Produits des services	226,39	222,52
Autres produits	9,89	9,27
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	265,53	243,78
Traitements, salaires, charges sociales	92,28	93,92
Achats et charges externes	126,26	121,28
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	87,15	81,03
Autres charges	12,70	11,97
Charges courantes non financières	318,39	308,21
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-52,86	-64,43
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	3,50	4,68
RESULTAT COURANT FINANCIER	-3,50	-4,68
RESULTAT COURANT	-56,36	-69,11
Produits exceptionnels	70,94	63,96
Charges exceptionnelles		0,04
RESULTAT EXCEPTIONNEL	70,94	63,92
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	14,59	-5,19

COMPTE DE RESULTAT 2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	650,64	325,09
Prestations de services	963,28	396,70
Divers produits d'exploitation	224 779,16	221 794,85
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	29 246,37	12 000,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	9 890,36	9 266,94
TOTAL I	265 529,81	243 783,58
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	126 260,50	121 284,61
Impôts et taxes sur rémunérations	1 373,53	1 376,69
Autres impôts, taxes et versem assimilés	1 071,98	889,00
Salaires et traitements	66 575,18	66 669,44

COMPTE DE RESULTAT 2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Charges sociales	25 704,12	27 253,22
Dotations amortissements des immob	87 149,70	81 030,14
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation	10 255,11	9 705,87
TOTAL II	318 390,12	308 208,97
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-52 860,31	-64 425,39
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 497,99	4 684,32
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	3 497,99	4 684,32
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 497,99	-4 684,32
A + B - RESULTAT COURANT	-56 358,30	-69 109,71
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	85,00	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	70 859,00	63 956,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	70 944,00	63 956,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		35,09
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		35,09
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	70 944,00	63 920,91

COMPTE DE RESULTAT 2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	336 473,81	307 739,58
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	321 888,11	312 928,38
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 585,70	-5 188,80

Opérations Compte de Tiers

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	180 181,80	359 373,60	539 555,40
Titres de recette émis (b)	169 847,81	337 392,91	507 240,72
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	169 847,81	337 392,91	507 240,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	180 181,80	359 373,60	539 555,40
Mandats émis (f)	175 734,61	323 535,94	499 270,55
Annulations de mandats (g)		728,73	728,73
Depenses nettes (h = f - g)	175 734,61	322 807,21	498 541,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		14 585,70	8 698,90
(h - d) Déficit	5 886,80		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS					
Investissement	5 886,80		-5 886,80		
Fonctionnement	-14 585,72		14 585,70		-0,02
Sous-Total	-8 698,92		8 698,90		-0,02
TOTAL III	-8 698,92		8 698,90		-0,02
TOTAL I + II + III	-8 698,92		8 698,90		-0,02

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00		15 000,00	13 774,42		13 774,42	1 225,58
21	Immobilisations corporelles	70 850,00	25 000,80	95 850,80	92 629,19		92 629,19	3 221,61
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	85 850,00	25 000,80	110 850,80	106 403,61		106 403,61	4 447,19
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	85 850,00	25 000,80	110 850,80	106 403,61		106 403,61	4 447,19
040	Subventions d'équipement transférées au	4 181,00		4 181,00	4 181,00		4 181,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	65 150,00		65 150,00	65 150,00		65 150,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	69 331,00		69 331,00	69 331,00		69 331,00	
TOTAL GENERAL		155 181,00	25 000,80	180 181,80	175 734,61		175 734,61	4 447,19

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	67 660,00	19 114,00	86 774,00	82 698,11		82 698,11	4 075,89
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	67 660,00	19 114,00	86 774,00	82 698,11		82 698,11	4 075,89
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	67 660,00	19 114,00	86 774,00	82 698,11		82 698,11	4 075,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	87 521,00		87 521,00	87 149,70		87 149,70	371,30
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	87 521,00		87 521,00	87 149,70		87 149,70	371,30
001	Solde d'exécution de la section d'invest		5 886,80	5 886,80				5 886,80
TOTAL GENERAL		155 181,00	25 000,80	180 181,80	169 847,81		169 847,81	10 333,99

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	87 000,00	23 743,38	110 743,38	100 353,08	171,51	100 181,57	10 561,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	123 000,00	1 000,00	124 000,00	121 722,84		121 722,84	2 277,16
65	Autres charges de gestion courante	10 300,00		10 300,00	10 255,11		10 255,11	44,89
66	Charges financières	5 800,00		5 800,00	4 055,21	557,22	3 497,99	2 302,01
67	Charges exceptionnelles	500,00	5 923,50	6 423,50				6 423,50
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	226 600,00	30 666,88	257 266,88	236 386,24	728,73	235 657,51	21 609,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	87 521,00		87 521,00	87 149,70		87 149,70	371,30
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	87 521,00		87 521,00	87 149,70		87 149,70	371,30
002	Résultat d'exploitation reporté		14 585,72	14 585,72				14 585,72
TOTAL GENERAL		314 121,00	45 252,60	359 373,60	323 535,94	728,73	322 807,21	36 566,39

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				919,10		919,10	-919,10
70	Ventes de produits fabriqués prestations	222 300,00	3 000,00	225 300,00	226 393,08		226 393,08	-1 093,08
74	Subventions d'exploitation	11 990,00	38 872,00	50 862,00	29 246,37		29 246,37	21 615,63
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00		10 000,00	9 890,36		9 890,36	109,64
77	Produits exceptionnels	500,00	3 380,60	3 880,60	1 613,00		1 613,00	2 267,60
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	244 790,00	45 252,60	290 042,60	268 061,91		268 061,91	21 980,69
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	69 331,00		69 331,00	69 331,00		69 331,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	69 331,00		69 331,00	69 331,00		69 331,00	
TOTAL GENERAL		314 121,00	45 252,60	359 373,60	337 392,91		337 392,91	21 980,69

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	13 774,42		13 774,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	13 774,42		13 774,42
2128	Autres terrains	14 103,79		14 103,79
2153	Installations à caractère spécifique	77 500,00		77 500,00
2181	Installations générales agencements et a	1 025,40		1 025,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	92 629,19		92 629,19
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	106 403,61		106 403,61
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	106 403,61		106 403,61
13911	Subventions d'équipement transférées au	4 181,00		4 181,00
13915	Subventions d'équipement transférées au	65 150,00		65 150,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	65 150,00		65 150,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Subventions d'équipement transférées au	4 181,00		4 181,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	69 331,00		69 331,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	175 734,61		175 734,61

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1315	Groupements de Collectivités	82 698,11		82 698,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	82 698,11		82 698,11
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	82 698,11		82 698,11
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	82 698,11		82 698,11
28121	Amortissements terrains nus	805,00		805,00
28128	Autres terrains	11 860,54		11 860,54
28135	Amortissements installations générales a	2 053,71		2 053,71
28138	Amortissements autres constructions	16 205,00		16 205,00
28153	Installations à caractère spécifique	10 596,00		10 596,00
281731	Bâtiments	12 511,20		12 511,20
281735	Installations générales agencements et a	2 077,00		2 077,00
281738	Amortissements autres constructions	7 513,00		7 513,00
281751	Installations complexes specialisées	326,00		326,00
281753	Installations à caractère spécifique	5 531,00		5 531,00
281757	Amortissements agencements et aménagement	2 222,00		2 222,00
281784	Mobilier	790,00		790,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	489,96		489,96
28188	Amortissements autres	14 169,29		14 169,29
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	87 149,70		87 149,70
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	87 149,70		87 149,70
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	169 847,81		169 847,81

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	40 658,45		40 658,45
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	5 426,03		5 426,03
6064	Fournitures administratives	178,54		178,54
6066	Carburants	1 012,28		1 012,28
6068	Autres matières et fournitures	1 193,28		1 193,28
611	Sous-traitance générale	353,38		353,38
6135	Locations mobilières	860,68		860,68
61521	Bâtiments publics	352,06		352,06
61528	Autres	13 182,75		13 182,75
61551	Matériel roulant	192,97		192,97
61558	Autres biens mobiliers	44,55		44,55
6156	Maintenance	10 796,99	171,51	10 625,48
6168	Autres	303,17		303,17
617	Etudes et recherches	5 014,00		5 014,00
618	Divers	1 433,89		1 433,89
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	140,00		140,00
6226	Honoraires	1 750,00		1 750,00
6231	Annonces et insertions	2 042,33		2 042,33
6232	Echantillons	500,00		500,00
6236	Catalogues et imprimés	41,50		41,50
6251	Voyages et déplacements	213,48		213,48
6262	Frais de télécommunications	3 948,41		3 948,41
627	Services bancaires et assimilés	1 302,04		1 302,04
6281	Concours divers -cotisations	1 107,17		1 107,17

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6288	Autres	7 233,15		7 233,15
635111	Cotisation foncière des entreprises	848,00		848,00
637	Autres impôts taxes et versements assimi	223,98		223,98
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	100 353,08	171,51	100 181,57
6218	Autre personnel extérieur	27 150,91		27 150,91
6331	Versement de transport	340,26		340,26
6336	Cotisations au Centre National et aux Ce	1 033,27		1 033,27
6411	Salaires, appointements, commissions de	58 484,07		58 484,07
6412	Congés payés	3 950,82		3 950,82
6413	Primes et gratifications	3 391,20		3 391,20
6414	Indemnités et avantages divers	1 057,19		1 057,19
6451	Cotisations à l'URSSAF	15 771,53		15 771,53
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 635,48		7 635,48
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 760,11		1 760,11
6458	Cotisations aux autres organismes social	72,00		72,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	621,00		621,00
6475	Médecine du travail pharmacie	215,00		215,00
6478	Autres charges sociales diverses	240,00		240,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	121 722,84		121 722,84
651	Redevances pour concessions brevets lice	365,01		365,01
658	Charges diverses de gestion courante	9 890,10		9 890,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	10 255,11		10 255,11
66111	Intérêts réglés à l'écheance	3 715,79		3 715,79
66112	Intérêts - rattachement des icne	339,42	557,22	-217,80

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	4 055,21	557,22	3 497,99
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	236 386,24	728,73	235 657,51
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	87 149,70		87 149,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	87 149,70		87 149,70
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	87 149,70		87 149,70
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	323 535,94	728,73	322 807,21

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	308,10		308,10
6459	Remboursement sur charges de sécurité so	611,00		611,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	919,10		919,10
706	Prestations de services	963,28		963,28
707	Ventes de marchandises	650,64		650,64
7083	Locations diverses	221 450,75		221 450,75
7085	Ports et frais accessoires facturés	2 476,81		2 476,81
7087	Remboursements de frais	851,60		851,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	226 393,08		226 393,08
74	Subventions d'exploitation	29 246,37		29 246,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	29 246,37		29 246,37
7588	Autres	9 890,36		9 890,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	9 890,36		9 890,36
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	85,00		85,00
778	Autres produits exceptionnels	1 528,00		1 528,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 613,00		1 613,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	268 061,91		268 061,91
777	Quote-part des subventions d'investissem	69 331,00		69 331,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	69 331,00		69 331,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	69 331,00		69 331,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	337 392,91		337 392,91

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		498 736,26						498 736,26		498 736,26
102	Sous Total compte 102		498 736,26						498 736,26		498 736,26
1068	Autres réserves		153 537,62						153 537,62		153 537,62
106	Sous Total compte 106		153 537,62						153 537,62		153 537,62
10	Sous Total compte 10		652 273,88						652 273,88		652 273,88
119	Report à nouveau solde débiteur	9 396,92		5 188,80				14 585,72		14 585,72	
11	Sous Total compte 11	9 396,92		5 188,80				14 585,72		14 585,72	
12	Résultat exercice bénéf ou perte	5 188,80			5 188,80			5 188,80	5 188,80		0,00
12	Sous Total compte 12	5 188,80			5 188,80			5 188,80	5 188,80		0,00
1311	Etat et EPN		20 905,92						20 905,92		20 905,92
1315	Grp coll		977 286,06				82 698,11		1 059 984,17		1 059 984,17
131	Sous Total compte 131		998 191,98				82 698,11		1 080 890,09		1 080 890,09
13911	Subv équipt transf - Etat EPN					4 181,00		4 181,00		4 181,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13915	Subv équipt transf - Grp coll	305 423,02				65 150,00		370 573,02		370 573,02	
1391	Sous Total compte 1391	305 423,02				69 331,00		374 754,02		374 754,02	
139	Sous Total compte 139	305 423,02				69 331,00		374 754,02		374 754,02	
13	Sous Total compte 13	305 423,02	998 191,98			69 331,00	82 698,11	374 754,02	1 080 890,09		706 136,07
1641	Emprunts en euros		95 482,18			13 774,42		13 774,42	95 482,18		81 707,76
164	Sous Total compte 164		95 482,18			13 774,42		13 774,42	95 482,18		81 707,76
16884	Int sur empts étab crédit		557,22	557,22	339,42			557,22	896,64		339,42
1688	Sous Total compte 1688		557,22	557,22	339,42			557,22	896,64		339,42
168	Sous Total compte 168		557,22	557,22	339,42			557,22	896,64		339,42
16	Sous Total compte 16		96 039,40	557,22	339,42	13 774,42		14 331,64	96 378,82		82 047,18
	Total classe 1	320 008,74	1 746 505,26	5 746,02	5 528,22	83 105,42	82 698,11	408 860,18	1 834 731,59	389 339,74	1 815 211,15
2051	Concessions et droits assimilés	5 637,34						5 637,34		5 637,34	
205	Sous Total compte 205	5 637,34						5 637,34		5 637,34	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2087	Immobilisations incorporelles rec MàD	2 495,99						2 495,99		2 495,99	
208	Sous Total compte 208	2 495,99						2 495,99		2 495,99	
20	Sous Total compte 20	8 133,33						8 133,33		8 133,33	
2121	Terrains nus	8 054,25						8 054,25		8 054,25	
2128	Autres terrains	510 755,61				14 103,79		524 859,40		524 859,40	
212	Sous Total compte 212	518 809,86				14 103,79		532 913,65		532 913,65	
2135	Instal gales agencé amégts const	44 469,73						44 469,73		44 469,73	
2138	Autres constructions	243 078,92						243 078,92		243 078,92	
213	Sous Total compte 213	287 548,65						287 548,65		287 548,65	
2153	Instal à caractère spécif	105 984,00				77 500,00		183 484,00		183 484,00	
2154	Mat indust	4 441,89						4 441,89		4 441,89	
2157	Agencé amégat mat outil indust	1 244,07						1 244,07		1 244,07	
215	Sous Total compte 215	111 669,96				77 500,00		189 169,96		189 169,96	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21715	Terrains bâtis	80 000,00						80 000,00		80 000,00	
2171	Sous Total compte 2171	80 000,00						80 000,00		80 000,00	
21728	Autres terrains	87 781,28						87 781,28		87 781,28	
2172	Sous Total compte 2172	87 781,28						87 781,28		87 781,28	
21731	Bâtiments	292 275,83						292 275,83		292 275,83	
21735	IGAAC constructions	31 163,55						31 163,55		31 163,55	
21738	Autres constructions	112 706,32						112 706,32		112 706,32	
2173	Sous Total compte 2173	436 145,70						436 145,70		436 145,70	
21751	Instal complexes spécial	3 264,00						3 264,00		3 264,00	
21753	Instal à caractère spécif	55 313,17						55 313,17		55 313,17	
21754	Mat indust	3 108,67						3 108,67		3 108,67	
21757	Agencat amégat mat outil indust	22 221,34						22 221,34		22 221,34	
2175	Sous Total compte 2175	83 907,18						83 907,18		83 907,18	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21783	Mat bureau mat informatique	5 912,95						5 912,95		5 912,95	
21784	Mobilier	8 289,57						8 289,57		8 289,57	
21788	Autres	3 655,87						3 655,87		3 655,87	
2178	Sous Total compte 2178	17 858,39						17 858,39		17 858,39	
217	Sous Total compte 217	705 692,55						705 692,55		705 692,55	
2181	Instal gales agent amngts divers	109,80				1 025,40		1 135,20		1 135,20	
2182	Mat de transport	4 466,00						4 466,00		4 466,00	
2183	Mat bureau mat informatique	4 346,61						4 346,61		4 346,61	
2184	Mobilier	707,00						707,00		707,00	
2188	Autres	140 078,94						140 078,94		140 078,94	
218	Sous Total compte 218	149 708,35				1 025,40		150 733,75		150 733,75	
21	Sous Total compte 21	1 773 429,37				92 629,19		1 866 058,56		1 866 058,56	
2313	Constructions	29 074,25						29 074,25		29 074,25	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
231	Sous Total compte 231	29 074,25						29 074,25		29 074,25	
23	Sous Total compte 23	29 074,25						29 074,25		29 074,25	
275	Dépôts et cautionnements versés	1 235,00						1 235,00		1 235,00	
27	Sous Total compte 27	1 235,00						1 235,00		1 235,00	
2805	Concessions droits similaires brevets		5 637,34						5 637,34		5 637,34
28087	Immobilisations incorporelles rec MàD		2 495,99						2 495,99		2 495,99
2808	Sous Total compte 2808		2 495,99						2 495,99		2 495,99
280	Sous Total compte 280		8 133,33						8 133,33		8 133,33
28121	Amort terrains nus						805,00		805,00		805,00
28128	Autres terrains		25 712,25				11 860,54		37 572,79		37 572,79
2812	Sous Total compte 2812		25 712,25				12 665,54		38 377,79		38 377,79
28135	Amort instal gales agencé amégat constru		17 706,75				2 053,71		19 760,46		19 760,46
28138	Amort autres constructions		16 205,00				16 205,00		32 410,00		32 410,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2813	Sous Total compte 2813		33 911,75				18 258,71		52 170,46		52 170,46
28153	Instal à caractère spécif		20 670,00				10 596,00		31 266,00		31 266,00
28154	Mat indust		4 441,89						4 441,89		4 441,89
28157	Amort agencat amégat mat outil indust		1 244,07						1 244,07		1 244,07
2815	Sous Total compte 2815		26 355,96				10 596,00		36 951,96		36 951,96
281731	Bâtiments		92 564,34				12 511,20		105 075,54		105 075,54
281735	Instal gales agencat amégts const		8 308,57				2 077,00		10 385,57		10 385,57
281738	Amort autres constructions		30 052,75				7 513,00		37 565,75		37 565,75
28173	Sous Total compte 28173		130 925,66				22 101,20		153 026,86		153 026,86
281751	Instal complexes spécial		1 957,60				326,00		2 283,60		2 283,60
281753	Instal à caractère spécif		33 187,28				5 531,00		38 718,28		38 718,28
281754	Mat indust		3 108,67						3 108,67		3 108,67
281757	Amort agencat amégat mat outil indust		13 332,52				2 222,00		15 554,52		15 554,52

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28175	Sous Total compte 28175		51 586,07				8 079,00		59 665,07		59 665,07
281783	Mat bureau mat informatique		5 912,95						5 912,95		5 912,95
281784	Mobilier		5 128,41				790,00		5 918,41		5 918,41
281788	Amort autres		3 655,87						3 655,87		3 655,87
28178	Sous Total compte 28178		14 697,23				790,00		15 487,23		15 487,23
2817	Sous Total compte 2817		197 208,96				30 970,20		228 179,16		228 179,16
28181	Instal gales agent amngts divers		109,80						109,80		109,80
28182	Mat de transport		4 466,00						4 466,00		4 466,00
28183	Mat bureau mat informatique		3 398,75				489,96		3 888,71		3 888,71
28184	Mobilier		707,00						707,00		707,00
28188	Amort autres		77 229,93				14 169,29		91 399,22		91 399,22
2818	Sous Total compte 2818		85 911,48				14 659,25		100 570,73		100 570,73
281	Sous Total compte 281		369 100,40				87 149,70		456 250,10		456 250,10

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		377 233,73				87 149,70		464 383,43		464 383,43
	Total classe 2	1 811 871,95	377 233,73			92 629,19	87 149,70	1 904 501,14	464 383,43	1 904 501,14	464 383,43
4011	Fournisseurs		29 662,92	120 490,24	102 237,41			120 490,24	131 900,33		11 410,09
401	Sous Total compte 401		29 662,92	120 490,24	102 237,41			120 490,24	131 900,33		11 410,09
4041	Fournis immob		9 665,10	120 820,13	111 155,03			120 820,13	120 820,13		0,00
404	Sous Total compte 404		9 665,10	120 820,13	111 155,03			120 820,13	120 820,13		0,00
408	Fournis factures non parvenues				34 699,76				34 699,76		34 699,76
40	Sous Total compte 40		39 328,02	241 310,37	248 092,20			241 310,37	287 420,22		46 109,85
4111	Clients - amiable	3 027,76		2 905,96	4 162,64			5 933,72	4 162,64	1 771,08	
4116	Clients - contentieux	2 925,46		490,66	271,12			3 416,12	271,12	3 145,00	
411	Sous Total compte 411	5 953,22		3 396,62	4 433,76			9 349,84	4 433,76	4 916,08	
418	Clients - produits non encore facturés			41 110,67				41 110,67		41 110,67	
41	Sous Total compte 41	5 953,22		44 507,29	4 433,76			50 460,51	4 433,76	46 026,75	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - rémunérations dues			52 672,63	52 672,63			52 672,63	52 672,63		0,00
429	Deficit débetables et régisseurs	6 952,30						6 952,30		6 952,30	
42	Sous Total compte 42	6 952,30		52 672,63	52 672,63			59 624,93	52 672,63	6 952,30	
431	Sécurite sociale			28 457,23	28 457,23			28 457,23	28 457,23		0,00
437	Autres organismes sociaux			10 360,81	10 360,81			10 360,81	10 360,81		0,00
43	Sous Total compte 43			38 818,04	38 818,04			38 818,04	38 818,04		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	17 917,00		111 944,48	129 861,48			129 861,48	129 861,48		0,00
441	Sous Total compte 441	17 917,00		111 944,48	129 861,48			129 861,48	129 861,48		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			1 434,00	1 434,00			1 434,00	1 434,00		0,00
442	Sous Total compte 442			1 434,00	1 434,00			1 434,00	1 434,00		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses				66,00				66,00		66,00
443	Sous Total compte 443				66,00				66,00		66,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	1 610,85		18 526,23	20 137,08			20 137,08	20 137,08		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44566	TVA déduct sur autres biens et services	289,93		12 372,19	11 636,06			12 662,12	11 636,06	1 026,06	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	36 437,00		179 100,00	158 573,00			215 537,00	158 573,00	56 964,00	
4456	Sous Total compte 4456	38 337,78		209 998,42	190 346,14			248 336,20	190 346,14	57 990,06	
44571	Etat - TVA collectée		1 051,95	11 211,52	18 433,71			11 211,52	19 485,66		8 274,14
4457	Sous Total compte 4457		1 051,95	11 211,52	18 433,71			11 211,52	19 485,66		8 274,14
445	Sous Total compte 445	38 337,78	1 051,95	221 209,94	208 779,85			259 547,72	209 831,80	49 715,92	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		889,00	2 508,67	2 467,67			2 508,67	3 356,67		848,00
44	Sous Total compte 44	56 254,78	1 940,95	337 097,09	342 609,00			393 351,87	344 549,95	48 801,92	
451002	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		21 768,24	402 155,96	380 381,89			402 155,96	402 150,13	5,83	
451	Sous Total compte 451		21 768,24	402 155,96	380 381,89			402 155,96	402 150,13	5,83	
45	Sous Total compte 45		21 768,24	402 155,96	380 381,89			402 155,96	402 150,13	5,83	
466	Excéd de verSEMENT				3,33				3,33		3,33
46711	Autres comptes créditeurs		9 584,54	10 298,02	713,48			10 298,02	10 298,02		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte 4671		9 584,54	10 298,02	713,48			10 298,02	10 298,02		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			2 333,18	2 248,18			2 333,18	2 248,18	85,00	
4672	Sous Total compte 4672			2 333,18	2 248,18			2 333,18	2 248,18	85,00	
467	Sous Total compte 467		9 584,54	12 631,20	2 961,66			12 631,20	12 546,20	85,00	
4686	Divers - charges à payer				9 888,83				9 888,83		9 888,83
468	Sous Total compte 468				9 888,83				9 888,83		9 888,83
46	Sous Total compte 46		9 584,54	12 631,20	12 853,82			12 631,20	22 438,36		9 807,16
4711	Verst des régisseurs		6 880,68	209 694,86	250 294,57			209 694,86	257 175,25		47 480,39
4712	Viremts réimputés				165,00				165,00		165,00
4713	Recettes percues avant émission titres			4 315,63	4 400,63			4 315,63	4 400,63		85,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			3,33	3,33			3,33	3,33		0,00
47141	Sous Total compte 47141			3,33	3,33			3,33	3,33		0,00
4714	Sous Total compte 4714			3,33	3,33			3,33	3,33		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser			125 643,00	125 643,00			125 643,00	125 643,00		0,00
471	Sous Total compte 471		6 880,68	339 656,82	380 506,53			339 656,82	387 387,21		47 730,39
4721	Dép sans mandatement préalable			14 270,99	14 270,99			14 270,99	14 270,99		0,00
4722	DACR commission carte bancaire			3 219,22	3 219,22			3 219,22	3 219,22		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			14 352,46	14 352,46			14 352,46	14 352,46		0,00
472	Sous Total compte 472			31 842,67	31 842,67			31 842,67	31 842,67		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,43		0,66	1,09			1,09	1,09		0,00
478	Sous Total compte 478	0,43		0,66	1,09			1,09	1,09		0,00
47	Sous Total compte 47	0,43	6 880,68	371 500,15	412 350,29			371 500,58	419 230,97		47 730,39
	Total classe 4	69 160,73	79 502,43	1 500 692,73	1 492 211,63			1 569 853,46	1 571 714,06	111 059,94	112 920,54
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	2 000,00		1 789,76	1 789,76			3 789,76	1 789,76	2 000,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	200,00		40,00	40,00			240,00	40,00	200,00	
541	Sous Total compte 541	2 200,00		1 829,76	1 829,76			4 029,76	1 829,76	2 200,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
54	Sous Total compte 54	2 200,00		1 829,76	1 829,76			4 029,76	1 829,76	2 200,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			156 480,70	156 480,70			156 480,70	156 480,70		0,00
588	Autres virements internes			40,00	40,00			40,00	40,00		0,00
58	Sous Total compte 58			156 520,70	156 520,70			156 520,70	156 520,70		0,00
	Total classe 5	2 200,00		158 350,46	158 350,46			160 550,46	158 350,46	2 200,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					40 658,45		40 658,45		40 658,45	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipt					5 426,03		5 426,03		5 426,03	
6064	Fournitures administratives					178,54		178,54		178,54	
6066	Carburants					1 012,28		1 012,28		1 012,28	
6068	Autres matières et fournitures					1 193,28		1 193,28		1 193,28	
606	Sous Total compte 606					48 468,58		48 468,58		48 468,58	
60	Sous Total compte 60					48 468,58		48 468,58		48 468,58	
611	Sous-traitance générale					353,38		353,38		353,38	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6135	Locations mobilières					860,68		860,68		860,68	
613	Sous Total compte 613					860,68		860,68		860,68	
61521	Bâtiments publics					352,06		352,06		352,06	
61528	Autres					13 182,75		13 182,75		13 182,75	
6152	Sous Total compte 6152					13 534,81		13 534,81		13 534,81	
61551	Mat roulant					192,97		192,97		192,97	
61558	Autres biens mobiliers					44,55		44,55		44,55	
6155	Sous Total compte 6155					237,52		237,52		237,52	
6156	Maintenance					10 796,99	171,51	10 796,99	171,51	10 625,48	
615	Sous Total compte 615					24 569,32	171,51	24 569,32	171,51	24 397,81	
6168	Autres					303,17		303,17		303,17	
616	Sous Total compte 616					303,17		303,17		303,17	
617	Etudes et recherches					5 014,00		5 014,00		5 014,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Divers					1 433,89		1 433,89		1 433,89	
61	Sous Total compte 61					32 534,44	171,51	32 534,44	171,51	32 362,93	
6218	Autre personnel extérieur					27 150,91		27 150,91		27 150,91	
621	Sous Total compte 621					27 150,91		27 150,91		27 150,91	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					140,00		140,00		140,00	
6226	Honoraires					1 750,00		1 750,00		1 750,00	
622	Sous Total compte 622					1 890,00		1 890,00		1 890,00	
6231	Annonces et insertions					2 042,33		2 042,33		2 042,33	
6232	Echantillons					500,00		500,00		500,00	
6236	Catalogues et imprimés					41,50		41,50		41,50	
623	Sous Total compte 623					2 583,83		2 583,83		2 583,83	
6251	Voyages et déplacements					213,48		213,48		213,48	
625	Sous Total compte 625					213,48		213,48		213,48	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunication					3 948,41		3 948,41		3 948,41	
626	Sous Total compte 626					3 948,41		3 948,41		3 948,41	
627	Services bancaires et assimilés					1 302,04		1 302,04		1 302,04	
6281	Concours divers - cotisations					1 107,17		1 107,17		1 107,17	
6288	Autres					7 233,15		7 233,15		7 233,15	
628	Sous Total compte 628					8 340,32		8 340,32		8 340,32	
62	Sous Total compte 62					45 428,99		45 428,99		45 428,99	
6331	Verst de transport					340,26		340,26		340,26	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					1 033,27		1 033,27		1 033,27	
633	Sous Total compte 633					1 373,53		1 373,53		1 373,53	
635111	CFE					848,00		848,00		848,00	
63511	Sous Total compte 63511					848,00		848,00		848,00	
6351	Sous Total compte 6351					848,00		848,00		848,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
635	Sous Total compte 635					848,00		848,00		848,00	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					223,98		223,98		223,98	
63	Sous Total compte 63					2 445,51		2 445,51		2 445,51	
6411	Salaires, appoin base					58 484,07		58 484,07		58 484,07	
6412	Congés payés					3 950,82		3 950,82		3 950,82	
6413	Primes et gratifications					3 391,20		3 391,20		3 391,20	
6414	Indemnités et avantages divers					1 057,19		1 057,19		1 057,19	
64198	Autres remboursements						308,10		308,10		308,10
6419	Sous Total compte 6419						308,10		308,10		308,10
641	Sous Total compte 641					66 883,28	308,10	66 883,28	308,10	66 575,18	
6451	Cotisations à l'URSSAF					15 771,53		15 771,53		15 771,53	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					7 635,48		7 635,48		7 635,48	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					1 760,11		1 760,11		1 760,11	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Cotisations autres organismes sociaux					72,00		72,00		72,00	
6459	Remboursement charges sécurité sociale prévoyance						611,00		611,00		611,00
645	Sous Total compte 645					25 239,12	611,00	25 239,12	611,00	24 628,12	
6474	Versements aux oeuvres sociales					621,00		621,00		621,00	
6475	Médecine du travail pharmacie					215,00		215,00		215,00	
6478	Autres charges sociales diverses					240,00		240,00		240,00	
647	Sous Total compte 647					1 076,00		1 076,00		1 076,00	
64	Sous Total compte 64					93 198,40	919,10	93 198,40	919,10	92 279,30	
651	Redevances concessions brevets licences					365,01		365,01		365,01	
658	Charges diverses gestion courante					9 890,10		9 890,10		9 890,10	
65	Sous Total compte 65					10 255,11		10 255,11		10 255,11	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					3 715,79		3 715,79		3 715,79	
66112	Intérêts - rattachement des icne					339,42	557,22	339,42	557,22		217,80

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6611	Sous Total compte 6611					4 055,21	557,22	4 055,21	557,22	3 497,99	
661	Sous Total compte 661					4 055,21	557,22	4 055,21	557,22	3 497,99	
66	Sous Total compte 66					4 055,21	557,22	4 055,21	557,22	3 497,99	
6811	DA - immob corpo et incorpo					87 149,70		87 149,70		87 149,70	
681	Sous Total compte 681					87 149,70		87 149,70		87 149,70	
68	Sous Total compte 68					87 149,70		87 149,70		87 149,70	
	Total classe 6					323 535,94	1 647,83	323 535,94	1 647,83	323 025,01	1 136,90
706	Prestations de services						963,28		963,28		963,28
707	Ventes de marchandises						650,64		650,64		650,64
7083	Locations diverses						221 450,75		221 450,75		221 450,75
7085	Ports et frais accessoires facturés						2 476,81		2 476,81		2 476,81
7087	Remboursements de frais						851,60		851,60		851,60
708	Sous Total compte 708						224 779,16		224 779,16		224 779,16

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Sous Total compte 70						226 393,08		226 393,08		226 393,08
74	Subv exploitation						29 246,37		29 246,37		29 246,37
74	Sous Total compte 74						29 246,37		29 246,37		29 246,37
7588	Autres						9 890,36		9 890,36		9 890,36
758	Sous Total compte 758						9 890,36		9 890,36		9 890,36
75	Sous Total compte 75						9 890,36		9 890,36		9 890,36
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						85,00		85,00		85,00
777	Quote part subv invest virée au résultat						69 331,00		69 331,00		69 331,00
778	Autres produits exceptionnels						1 528,00		1 528,00		1 528,00
77	Sous Total compte 77						70 944,00		70 944,00		70 944,00
	Total classe 7						336 473,81		336 473,81		336 473,81
	Total général	2 203 241,42	2 203 241,42	1 664 789,21	1 656 090,31	499 270,55	507 969,45	4 367 301,18	4 367 301,18	2 730 125,83	2 730 125,83

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2019

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

31102 - BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS

Exercice 2019

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BONTOUX Sylvie (1016934934-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE VAUCLUSE, le 29/04/2020

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **BA CAMPING CC LUBERON MONTS VS** pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

AGUETTANT Laurent (1013850235-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A CAVAILLON, le 04/05/2020

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



L’an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention(s) : 1 (*Mme Nallet*)

Suffrages exprimés : 52 (*Le Président ne prend pas part au vote + pouvoir*)

- dont pour : 52
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 74

Objet : FINANCES – Budget annexe campings : adoption du compte administratif 2019.

- Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M4 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

Les membres du conseil communautaire sont invités à procéder à l’élection de leur président. Monsieur le Président de l’agglomération peut assister à la discussion mais devra se retirer au moment du vote.

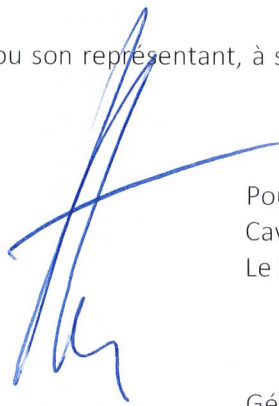
Il est rappelé que le Compte Administratif 2019 est conforme aux écritures du Compte de Gestion 2019 établi par le comptable du trésor.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer pour adopter le Compte Administratif 2019, exécution du Budget Annexe Campings et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	322 807,21 €	175 734,61 €
Recettes	337 392,21 €	169 847,81 €
Résultat courant d’exécution 2019	14 585,70 €	-5 886,80 €
Report de l’exercice 2018	- 14 585,72 €	5 886,80 €
Résultat cumulé 2019	- 0,02 €	0,00 €
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>		0,00 €
<i>Restes à réaliser Recettes</i>		0,00 €
Solde des RAR reportés en 2020		0,00 €
Solde d’investissement		0,00 €
Le résultat global de clôture est de – 0.02 €		

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- ELIT Madame Nicole Girard en tant que Présidente de séance ;
- **DONNE ACTE** à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2019 du budget annexe Campings tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe Campings ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55
Présents : 41
Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention(s) : 0
Suffrages exprimés : 55

- dont pour : 55
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe — Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix — Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard — Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard — M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel — Mme PALACIO Céline — Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André — M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 75

Objet : FINANCES – Budget annexe campings : approbation du budget primitif 2020.

- *Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M49 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Le budget primitif annexe Campings 2020 proposé s’élève à 416 100,02 € qui se répartissent comme suit :

- Section de fonctionnement = 322 400,02 €
- Section d’investissement = 93 700,00 €

En raison de la crise sanitaire du COVID 2019, le camping a ouvert avec trois mois de retard. Cette perte d’exploitation n’est pas sans conséquence sur l’équilibre du budget. Aussi, une subvention de fonctionnement du budget principal d’un montant maximum de 81 650 € est prévue.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **ADOpte**, par chapitre, le budget primitif annexe Campings 2020, par chapitre, qui s’équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement = 322 400,02 €
 - Section d’investissement = 93 700,00 €
- **APPROUVE** le document annexé à la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention(s) : 1 (*Mme Nallet*)

Suffrages exprimés : 54

- dont pour : 54
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 76

Objet : FINANCES – Budget annexe transports : adoption du compte de gestion 2019.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

- *Vu l’instruction comptable M43 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.*

Après s’être assuré que le comptable public :

- A repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019,
 - Celui de tous les titres de recettes émis,
 - Celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.
- A procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire,
 Oûi le rapport ci-dessus,
 Délibère, et
 A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l’exercice 2019 par le Comptable, visé et certifié conforme par l’Ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
 Cavaillon, le 24 juillet 2020,
 Le Président,

Gérard DAUDET.

BA REGIE DES TRANSPORTS LMV BUDGET PRINCIPAL

ANNEXE N°3I

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Laurent AGUETTANT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2019 AU 31/03/2020

084010 TRES. CAVAILLON

Nomenclature M43
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE :	Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE :	Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE :	Comptabilité des deniers et valeurs	33
	1 Balance des comptes	Etat III-1 34
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 51
4EME PARTIE :	Page des signatures	52

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	30,96	Dotations	
Terrains	708,97	Fonds Globalisés	122,29
Constructions	47,12	Réserves	1 392,94
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	533,53	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	448,83	Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	569,86
Autres immobilisations corporelles	3,05	Subventions transférables	129,32
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 741,51	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	65,71
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 772,47	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	2 280,10
Créances	185,53	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	210,00
Disponibilités	909,94	Fournisseurs ⁽²⁾	337,25
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	39,93
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 095,47	Total dettes à court terme	377,18
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	587,18
		Comptes de régularisations	0,65
TOTAL ACTIF	2 867,93	TOTAL PASSIF	2 867,93

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2020

BILAN (en Euros)

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R & D	30 960,00		30 960,00	55 218,50
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	725 932,17	36 696,00	689 236,17	708 138,87
	Constructions en toute propriété	51 867,79	4 747,00	47 120,79	51 867,79
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	592 111,58	58 581,00	533 530,58	54 372,00
	Oeuvres d'art				
	Autres immob corpo en tte propriété	3 817,20	763,00	3 054,20	3 817,20
	Immobilisations corpo en toute propriété	448 828,21		448 828,21	644 812,19
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains mis à disposition	25 617,71	5 881,00	19 736,71	22 297,71
Construc reçues au titre mise à dispo					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	1 879 134,66	106 668,00	1 772 466,66	1 540 524,26	

BILAN (en Euros)

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	1 879 134,66	106 668,00	1 772 466,66	1 540 524,26
	Instal, mat et outil tech mise à dispo	46 675,20	46 675,20		15 559,20
	Autres immob corpo mise à dispo	168,79	168,79		
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	1 925 978,65	153 511,99	1 772 466,66	1 556 083,46	

BILAN (en Euros)

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	100,00		100,00	271,00
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres créances d'exploitation				18 236,69
	Créances sur l'Etat et collec publiques	185 429,23		185 429,23	
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances diverses				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	909 937,83		909 937,83	691 404,18
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	1 095 467,06		1 095 467,06	709 911,87

BILAN (en Euros)

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 021 445,71	153 511,99	2 867 933,72	2 265 995,33

BILAN (en Euros)

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	65 711,70	65 711,70
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	1 392 935,00	690 557,23
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	569 855,20	702 377,77
	Subventions d'investissement	129 316,00	108 000,00
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés	122 285,00	122 285,00
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	2 280 102,90	1 688 931,70	

BILAN (en Euros)

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	210 000,00	222 000,00
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	301 259,49	160 474,93
	Dettes fiscales et sociales	4 071,76	1 134,40
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations	35 993,09	158 160,58
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	35 433,86	31 865,83
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	424,41	4 268,16
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	587 182,61	577 903,90	

BILAN (en Euros)

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	648,21	-840,27
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	648,21	-840,27
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 867 933,72	2 265 995,33

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts et taxes perçus	1 576,68	1 606,75
Dotations et subventions reçues	2,27	2,27
Produits des services	61,68	56,15
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 640,63	1 665,16
Traitements, salaires, charges sociales	28,08	
Achats et charges externes	925,70	921,04
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	118,91	34,60
Autres charges	0,45	1,68
Charges courantes non financières	1 073,14	957,32
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	567,49	707,84
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	3,26	4,33
RESULTAT COURANT FINANCIER	-3,26	-4,33
RESULTAT COURANT	564,23	703,51
Produits exceptionnels	5,68	
Charges exceptionnelles	0,06	1,13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5,63	-1,13
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	569,86	702,38

COMPTE DE RESULTAT 2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services	61 680,39	56 145,55
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Versement de transport	1 576 676,81	1 606 747,85
Subventions d'exploitation	2 267,00	2 267,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	4,62	
TOTAL I	1 640 628,82	1 665 160,40
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	925 702,51	921 041,09
Impôts et taxes sur rémunérations	449,99	
Autres impôts, taxes et versem assimilés		1 676,76

COMPTE DE RESULTAT 2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Salaires et traitements	19 588,74	
Charges sociales	8 488,07	
Dotations amortissements des immob	118 907,20	34 604,79
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation	0,01	
TOTAL II	1 073 136,52	957 322,64
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	567 492,30	707 837,76
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 262,50	4 331,25

COMPTE DE RESULTAT 2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	3 262,50	4 331,25
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 262,50	-4 331,25
A + B - RESULTAT COURANT	564 229,80	703 506,51
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	5 684,27	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	5 684,27	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	58,87	1 128,74
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	58,87	1 128,74

COMPTE DE RESULTAT 2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	5 625,40	-1 128,74
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 646 313,09	1 665 160,40
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 076 457,89	962 782,63
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	569 855,20	702 377,77

Opérations Compte de Tiers

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 497 354,77	1 663 167,00	3 160 521,77
Titres de recette émis (b)	884 123,47	1 661 384,09	2 545 507,56
Réductions de titres (c)		15 071,00	15 071,00
Recettes nettes (d = b - c)	884 123,47	1 646 313,09	2 530 436,56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 497 354,77	1 663 167,00	3 160 521,77
Mandats émis (f)	425 003,04	1 076 764,98	1 501 768,02
Annulations de mandats (g)	36 190,14	307,09	36 497,23
Depenses nettes (h = f - g)	388 812,90	1 076 457,89	1 465 270,79
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	495 310,57	569 855,20	1 065 165,77
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-347 529,53		495 310,57		147 781,04
Fonctionnement	702 377,77	702 377,77	569 855,20		569 855,20
TOTAL I	354 848,24	702 377,77	1 065 165,77		717 636,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	354 848,24	702 377,77	1 065 165,77		717 636,24

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00		15 000,00	12 000,00		12 000,00	3 000,00
20	Immobilisations incorporelles		24 450,00	24 450,00	11 580,00		11 580,00	12 870,00
21	Immobilisations corporelles		140 200,00	140 200,00	35 420,20		35 420,20	104 779,80
23	Immobilisations en cours	689 727,00	224 748,24	914 475,24	324 480,34	36 190,14	288 290,20	626 185,04
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	704 727,00	389 398,24	1 094 125,24	383 480,54	36 190,14	347 290,40	746 834,84
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	704 727,00	389 398,24	1 094 125,24	383 480,54	36 190,14	347 290,40	746 834,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre se		5 700,00	5 700,00	5 684,00		5 684,00	16,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00		50 000,00	35 838,50		35 838,50	14 161,50
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	50 000,00	5 700,00	55 700,00	41 522,50		41 522,50	14 177,50
001	Solde d'exécution de la section d'invest		347 529,53	347 529,53				347 529,53
TOTAL GENERAL		754 727,00	742 627,77	1 497 354,77	425 003,04	36 190,14	388 812,90	1 108 541,87

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		702 377,77	702 377,77	702 377,77		702 377,77	
13	Subventions d'investissement	89 610,00	44 550,00	134 160,00	27 000,00		27 000,00	107 160,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	89 610,00	746 927,77	836 537,77	729 377,77		729 377,77	107 160,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	89 610,00	746 927,77	836 537,77	729 377,77		729 377,77	107 160,00
021	Virement de la section d'exploitation	530 117,00	-40 000,00	490 117,00				490 117,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	85 000,00	35 700,00	120 700,00	118 907,20		118 907,20	1 792,80
041	Opérations patrimoniales	50 000,00		50 000,00	35 838,50		35 838,50	14 161,50
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	665 117,00	-4 300,00	660 817,00	154 745,70		154 745,70	506 071,30
TOTAL GENERAL		754 727,00	742 627,77	1 497 354,77	884 123,47		884 123,47	613 231,30

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	957 650,00		957 650,00	880 699,60	111,70	880 587,90	77 062,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	78 000,00	10 000,00	88 000,00	73 836,26	194,85	73 641,41	14 358,59
65	Autres charges de gestion courante		200,00	200,00	0,55	0,54	0,01	199,99
66	Charges financières	4 500,00		4 500,00	3 262,50		3 262,50	1 237,50
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00	58,87		58,87	1 941,13
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 042 150,00	10 200,00	1 052 350,00	957 857,78	307,09	957 550,69	94 799,31
023	Virement à la section d'investissement (530 117,00	-40 000,00	490 117,00				490 117,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	85 000,00	35 700,00	120 700,00	118 907,20		118 907,20	1 792,80
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	615 117,00	-4 300,00	610 817,00	118 907,20		118 907,20	491 909,80
TOTAL GENERAL		1 657 267,00	5 900,00	1 663 167,00	1 076 764,98	307,09	1 076 457,89	586 709,11

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations	55 000,00		55 000,00	61 751,39	71,00	61 680,39	-6 680,39
73	Produits issus de la fiscalite	1 600 000,00		1 600 000,00	1 591 676,81	15 000,00	1 576 676,81	23 323,19
74	Subventions d'exploitations et participa	2 267,00		2 267,00	2 267,00		2 267,00	
75	Autres produits de gestion courante		200,00	200,00	4,62		4,62	195,38
77	Produits exceptionnels				0,27		0,27	-0,27
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 657 267,00	200,00	1 657 467,00	1 655 700,09	15 071,00	1 640 629,09	16 837,91
042	Opérations d'ordre de transfert entre se		5 700,00	5 700,00	5 684,00		5 684,00	16,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		5 700,00	5 700,00	5 684,00		5 684,00	16,00
TOTAL GENERAL		1 657 267,00	5 900,00	1 663 167,00	1 661 384,09	15 071,00	1 646 313,09	16 853,91

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	12 000,00		12 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00		12 000,00
2031	Frais d'études	11 580,00		11 580,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	11 580,00		11 580,00
2111	Terrains nus	3 766,00		3 766,00
2153	Installations à caractère spécifique	29 787,00		29 787,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	1 867,20		1 867,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	35 420,20		35 420,20
2315	Installations matériels et outillage tec	324 480,34	36 190,14	288 290,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	324 480,34	36 190,14	288 290,20
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	383 480,54	36 190,14	347 290,40
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	383 480,54	36 190,14	347 290,40
13911	Subventions d'équipement transférées au	5 684,00		5 684,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	5 684,00		5 684,00
2128	Autres terrains	7 038,50		7 038,50
2153	Installations à caractère spécifique	28 800,00		28 800,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	35 838,50		35 838,50
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	41 522,50		41 522,50
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	425 003,04	36 190,14	388 812,90

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	702 377,77		702 377,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	702 377,77		702 377,77
1311	Etat et Etablissements Nationaux	27 000,00		27 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	27 000,00		27 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	729 377,77		729 377,77
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	729 377,77		729 377,77
28128	Autres terrains	36 696,00		36 696,00
28138	Amortissements autres constructions	4 747,00		4 747,00
28153	Installations à caractère spécifique	52 877,00		52 877,00
28156	Matériel de transport d'exploitation	5 704,00		5 704,00
281728	Autres terrains	2 561,00		2 561,00
281753	Installations à caractère spécifique	15 559,20		15 559,20
28188	Amortissements autres	763,00		763,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	118 907,20		118 907,20
2031	Frais d'études	35 838,50		35 838,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	35 838,50		35 838,50
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	154 745,70		154 745,70
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	884 123,47		884 123,47

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	431,54	111,70	319,84
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	1 175,45		1 175,45
6066	Carburants	2 529,41		2 529,41
611	Sous-traitance générale	861 366,05		861 366,05
61521	Bâtiments publics	7 774,74		7 774,74
6156	Maintenance	201,60		201,60
617	Etudes et recherches	1 605,60		1 605,60
6236	Catalogues et imprimés	2 804,20		2 804,20
6251	Voyages et déplacements	18,80		18,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 464,42		1 464,42
6287	Remboursements de frais	600,00		600,00
6288	Autres	727,79		727,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	880 699,60	111,70	880 587,90
6215	Personnel affecté par la collectivité de	35 433,86		35 433,86
6218	Autre personnel extérieur	9 680,75		9 680,75
6331	Versement de transport	91,49		91,49
6332	Cotisations versées au FNAL	70,64		70,64
6336	Cotisations au Centre National et aux Ce	287,86		287,86
6411	Salaires, appointements, commissions de	17 320,30	183,57	17 136,73
6412	Congés payés	11,28	11,28	
6413	Primes et gratifications	2 266,88		2 266,88
6414	Indemnités et avantages divers	185,13		185,13
6451	Cotisations à l'URSSAF	2 715,00		2 715,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 387,35		5 387,35

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6454	Cotisations aux ASSEDIC	5,02		5,02
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	66,00		66,00
6475	Médecine du travail pharmacie	29,70		29,70
6478	Autres charges sociales diverses	285,00		285,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	73 836,26	194,85	73 641,41
658	Charges diverses de gestion courante	0,55	0,54	0,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	0,55	0,54	0,01
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 262,50		3 262,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	3 262,50		3 262,50
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur mar	0,54		0,54
673	Titres annulés exercices antérieurs	58,33		58,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	58,87		58,87
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	957 857,78	307,09	957 550,69
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	118 907,20		118 907,20
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	118 907,20		118 907,20
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	118 907,20		118 907,20
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 076 764,98	307,09	1 076 457,89

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7061	Transports de voyageurs	61 751,39	71,00	61 680,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	61 751,39	71,00	61 680,39
734	Versement de transport	1 591 676,81	15 000,00	1 576 676,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Produits issus de la fiscalite	1 591 676,81	15 000,00	1 576 676,81
7471	Etat	2 267,00		2 267,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitations et participa	2 267,00		2 267,00
7588	Autres	4,62		4,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	4,62		4,62
778	Autres produits exceptionnels	0,27		0,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	0,27		0,27
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 655 700,09	15 071,00	1 640 629,09
777	Quote-part des subventions d'investissem	5 684,00		5 684,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	5 684,00		5 684,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 684,00		5 684,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 661 384,09	15 071,00	1 646 313,09

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		122 285,00						122 285,00		122 285,00
1022	Sous Total compte 1022		122 285,00						122 285,00		122 285,00
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		65 711,70						65 711,70		65 711,70
102	Sous Total compte 102		187 996,70						187 996,70		187 996,70
1068	Autres réserves		690 557,23				702 377,77		1 392 935,00		1 392 935,00
106	Sous Total compte 106		690 557,23				702 377,77		1 392 935,00		1 392 935,00
10	Sous Total compte 10		878 553,93				702 377,77		1 580 931,70		1 580 931,70
110	Report à nouveau solde créditeur			702 377,77	702 377,77			702 377,77	702 377,77		0,00
11	Sous Total compte 11			702 377,77	702 377,77			702 377,77	702 377,77		0,00
12	Résultat exercice bénéf ou perte		702 377,77	702 377,77				702 377,77	702 377,77		0,00
12	Sous Total compte 12		702 377,77	702 377,77				702 377,77	702 377,77		0,00
1311	Etat et EPN		108 000,00				27 000,00		135 000,00		135 000,00
131	Sous Total compte 131		108 000,00				27 000,00		135 000,00		135 000,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13911	Subv équipt transf - Etat EPN					5 684,00		5 684,00		5 684,00	
1391	Sous Total compte 1391					5 684,00		5 684,00		5 684,00	
139	Sous Total compte 139					5 684,00		5 684,00		5 684,00	
13	Sous Total compte 13		108 000,00			5 684,00	27 000,00	5 684,00	135 000,00		129 316,00
1641	Emprunts en euros		222 000,00			12 000,00		12 000,00	222 000,00		210 000,00
164	Sous Total compte 164		222 000,00			12 000,00		12 000,00	222 000,00		210 000,00
16	Sous Total compte 16		222 000,00			12 000,00		12 000,00	222 000,00		210 000,00
	Total classe 1		1 910 931,70	1 404 755,54	702 377,77	17 684,00	729 377,77	1 422 439,54	3 342 687,24	5 684,00	1 925 931,70
2031	Frais d'études	55 218,50				11 580,00	35 838,50	66 798,50	35 838,50	30 960,00	
203	Sous Total compte 203	55 218,50				11 580,00	35 838,50	66 798,50	35 838,50	30 960,00	
20	Sous Total compte 20	55 218,50				11 580,00	35 838,50	66 798,50	35 838,50	30 960,00	
2111	Terrains nus					3 766,00		3 766,00		3 766,00	
211	Sous Total compte 211					3 766,00		3 766,00		3 766,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2128	Autres terrains	708 138,87		6 988,80		7 038,50		722 166,17		722 166,17	
212	Sous Total compte 212	708 138,87		6 988,80		7 038,50		722 166,17		722 166,17	
2138	Autres constructions	51 867,79						51 867,79		51 867,79	
213	Sous Total compte 213	51 867,79						51 867,79		51 867,79	
2153	Instal à caractère spécif	25 848,00		477 285,38		58 587,00		561 720,38		561 720,38	
2156	Mat transport exploitation	28 524,00				1 867,20		30 391,20		30 391,20	
215	Sous Total compte 215	54 372,00		477 285,38		60 454,20		592 111,58		592 111,58	
21728	Autres terrains	25 617,71						25 617,71		25 617,71	
2172	Sous Total compte 2172	25 617,71						25 617,71		25 617,71	
21753	Instal à caractère spécif	46 675,20						46 675,20		46 675,20	
2175	Sous Total compte 2175	46 675,20						46 675,20		46 675,20	
21783	Mat bureau mat informatique	168,79						168,79		168,79	
2178	Sous Total compte 2178	168,79						168,79		168,79	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217	Sous Total compte 217	72 461,70						72 461,70		72 461,70	
2188	Autres	3 817,20						3 817,20		3 817,20	
218	Sous Total compte 218	3 817,20						3 817,20		3 817,20	
21	Sous Total compte 21	890 657,56		484 274,18		71 258,70		1 446 190,44		1 446 190,44	
2312	Terrains	8 328,20			6 988,80			8 328,20	6 988,80	1 339,40	
2313	Constructions	879,11						879,11		879,11	
2315	Instal mat outil techn	633 335,73			477 285,38	324 480,34	36 190,14	957 816,07	513 475,52	444 340,55	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	2 269,15						2 269,15		2 269,15	
231	Sous Total compte 231	644 812,19			484 274,18	324 480,34	36 190,14	969 292,53	520 464,32	448 828,21	
23	Sous Total compte 23	644 812,19			484 274,18	324 480,34	36 190,14	969 292,53	520 464,32	448 828,21	
28128	Autres terrains						36 696,00		36 696,00		36 696,00
2812	Sous Total compte 2812						36 696,00		36 696,00		36 696,00
28138	Amort autres constructions						4 747,00		4 747,00		4 747,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2813	Sous Total compte 2813						4 747,00		4 747,00		4 747,00
28153	Instal à caractère spécif						52 877,00		52 877,00		52 877,00
28156	Mat transport exploitation						5 704,00		5 704,00		5 704,00
2815	Sous Total compte 2815						58 581,00		58 581,00		58 581,00
281728	Autres terrains		3 320,00				2 561,00		5 881,00		5 881,00
28172	Sous Total compte 28172		3 320,00				2 561,00		5 881,00		5 881,00
281753	Instal à caractère spécif		31 116,00				15 559,20		46 675,20		46 675,20
28175	Sous Total compte 28175		31 116,00				15 559,20		46 675,20		46 675,20
281783	Mat bureau mat informatique		168,79						168,79		168,79
28178	Sous Total compte 28178		168,79						168,79		168,79
2817	Sous Total compte 2817		34 604,79				18 120,20		52 724,99		52 724,99
28188	Amort autres						763,00		763,00		763,00
2818	Sous Total compte 2818						763,00		763,00		763,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281	Sous Total compte 281		34 604,79				118 907,20		153 511,99		153 511,99
28	Sous Total compte 28		34 604,79				118 907,20		153 511,99		153 511,99
	Total classe 2	1 590 688,25	34 604,79	484 274,18	484 274,18	407 319,04	190 935,84	2 482 281,47	709 814,81	1 925 978,65	153 511,99
4011	Fournisseurs		160 363,23	749 465,29	591 786,46			749 465,29	752 149,69		2 684,40
401	Sous Total compte 401		160 363,23	749 465,29	591 786,46			749 465,29	752 149,69		2 684,40
4041	Fournis immob		158 160,58	495 122,04	371 480,54			495 122,04	529 641,12		34 519,08
40471	Fournis immob - Retenues de garantie				1 474,01				1 474,01		1 474,01
4047	Sous Total compte 4047				1 474,01				1 474,01		1 474,01
404	Sous Total compte 404		158 160,58	495 122,04	372 954,55			495 122,04	531 115,13		35 993,09
408	Fournis factures non parvenues		111,70	111,70	298 575,09			111,70	298 686,79		298 575,09
40	Sous Total compte 40		318 635,51	1 244 699,03	1 263 316,10			1 244 699,03	1 581 951,61		337 252,58
4111	Clients - amiable	200,00		0,29	200,29			200,29	200,29		0,00
4116	Clients - contentieux			100,00				100,00		100,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	200,00		100,29	200,29			300,29	200,29	100,00	
418	Clients - produits non encore facturés	71,00			71,00			71,00	71,00		0,00
41	Sous Total compte 41	271,00		100,29	271,29			371,29	271,29	100,00	
421	Personnel - rémunérations dues			16 089,11	16 089,11			16 089,11	16 089,11		0,00
42	Sous Total compte 42			16 089,11	16 089,11			16 089,11	16 089,11		0,00
431	Sécurite sociale			5 036,15	5 036,15			5 036,15	5 036,15		0,00
437	Autres organismes sociaux			6 877,69	6 877,69			6 877,69	6 877,69		0,00
43	Sous Total compte 43			11 913,84	11 913,84			11 913,84	11 913,84		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			27 000,00				27 000,00		27 000,00	
441	Sous Total compte 441			27 000,00				27 000,00		27 000,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			135,18	135,18			135,18	135,18		0,00
442	Sous Total compte 442			135,18	135,18			135,18	135,18		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses		31 865,83	31 865,83	35 433,86			31 865,83	67 299,69		35 433,86

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4432	Opér particul avec Etat rec amiable			286 904,89	128 475,66			286 904,89	128 475,66	158 429,23	
443	Sous Total compte 443		31 865,83	318 770,72	163 909,52			318 770,72	195 775,35	122 995,37	
44551	Etat - TVA à décaisser				3 412,00				3 412,00		3 412,00
4455	Sous Total compte 4455				3 412,00				3 412,00		3 412,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations		33 513,34	0,34	-33 513,00			0,34	0,34		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services		38 994,97		-38 994,97						0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	75 745,00		3 333,00	79 078,00			79 078,00	79 078,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	75 745,00	72 508,31	3 333,34	6 570,03			79 078,34	79 078,34		0,00
44571	Etat - TVA collectée		1 134,40	6 649,91	6 175,27			6 649,91	7 309,67		659,76
4457	Sous Total compte 4457		1 134,40	6 649,91	6 175,27			6 649,91	7 309,67		659,76
445	Sous Total compte 445	75 745,00	73 642,71	9 983,25	16 157,30			85 728,25	89 800,01		4 071,76
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			394,91	394,91			394,91	394,91		0,00
4487	Etat - produits à recevoir	15 000,00			15 000,00			15 000,00	15 000,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
448	Sous Total compte 448	15 000,00			15 000,00			15 000,00	15 000,00		0,00
44	Sous Total compte 44	90 745,00	105 508,54	356 284,06	195 596,91			447 029,06	301 105,45	145 923,61	
466	Excédé de verSEment		424,41	58,33	58,33			58,33	482,74		424,41
46711	Autres comptes créditeurs		3 843,75	19 315,29	15 471,54			19 315,29	19 315,29		0,00
4671	Sous Total compte 4671		3 843,75	19 315,29	15 471,54			19 315,29	19 315,29		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			72 380,75	72 380,75			72 380,75	72 380,75		0,00
4672	Sous Total compte 4672			72 380,75	72 380,75			72 380,75	72 380,75		0,00
467	Sous Total compte 467		3 843,75	91 696,04	87 852,29			91 696,04	91 696,04		0,00
46	Sous Total compte 46		4 268,16	91 754,37	87 910,62			91 754,37	92 178,78		424,41
4711	Verst des régisseurs		71,00	67 926,50	67 855,50			67 926,50	67 926,50		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres	1 111,72		1 291 900,92	1 293 660,85			1 293 012,64	1 293 660,85		648,21
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			58,33	58,33			58,33	58,33		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		200,00	200,00				200,00	200,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47141	Sous Total compte 47141		200,00	258,33	58,33			258,33	258,33		0,00
4714	Sous Total compte 4714		200,00	258,33	58,33			258,33	258,33		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			592 439,72	592 439,72			592 439,72	592 439,72		0,00
471	Sous Total compte 471	1 111,72	271,00	1 952 525,47	1 954 014,40			1 953 637,19	1 954 285,40		648,21
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,45	1,67	1,22			1,67	1,67		0,00
478	Sous Total compte 478		0,45	1,67	1,22			1,67	1,67		0,00
47	Sous Total compte 47	1 111,72	271,45	1 952 527,14	1 954 015,62			1 953 638,86	1 954 287,07		648,21
	Total classe 4	92 127,72	428 683,66	3 673 367,84	3 529 113,49			3 765 495,56	3 957 797,15	185 529,23	377 830,82
51172	Chèques impayés			350,00	200,00			350,00	200,00	150,00	
5117	Sous Total compte 5117			350,00	200,00			350,00	200,00	150,00	
511	Sous Total compte 511			350,00	200,00			350,00	200,00	150,00	
515	Compte au trésor	691 324,18		1 507 737,28	1 289 373,63			2 199 061,46	1 289 373,63	909 687,83	
51	Sous Total compte 51	691 324,18		1 508 087,28	1 289 573,63			2 199 411,46	1 289 573,63	909 837,83	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	80,00						80,00		80,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes			20,00				20,00		20,00	
541	Sous Total compte 541	80,00		20,00				100,00		100,00	
54	Sous Total compte 54	80,00		20,00				100,00		100,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			160 429,70	160 429,70			160 429,70	160 429,70		0,00
58	Sous Total compte 58			160 429,70	160 429,70			160 429,70	160 429,70		0,00
	Total classe 5	691 404,18		1 668 536,98	1 450 003,33			2 359 941,16	1 450 003,33	909 937,83	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					431,54	111,70	431,54	111,70	319,84	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement					1 175,45		1 175,45		1 175,45	
6066	Carburants					2 529,41		2 529,41		2 529,41	
606	Sous Total compte 606					4 136,40	111,70	4 136,40	111,70	4 024,70	
60	Sous Total compte 60					4 136,40	111,70	4 136,40	111,70	4 024,70	
611	Sous-traitance générale					861 366,05		861 366,05		861 366,05	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61521	Bâtiments publics					7 774,74		7 774,74		7 774,74	
6152	Sous Total compte 6152					7 774,74		7 774,74		7 774,74	
6156	Maintenance					201,60		201,60		201,60	
615	Sous Total compte 615					7 976,34		7 976,34		7 976,34	
617	Etudes et recherches					1 605,60		1 605,60		1 605,60	
61	Sous Total compte 61					870 947,99		870 947,99		870 947,99	
6215	Persel affecté par collectivité rattaché					35 433,86		35 433,86		35 433,86	
6218	Autre personnel extérieur					9 680,75		9 680,75		9 680,75	
621	Sous Total compte 621					45 114,61		45 114,61		45 114,61	
6236	Catalogues et imprimés					2 804,20		2 804,20		2 804,20	
623	Sous Total compte 623					2 804,20		2 804,20		2 804,20	
6251	Voyages et déplacements					18,80		18,80		18,80	
625	Sous Total compte 625					18,80		18,80		18,80	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6283	Frais de nettoyage des locaux					1 464,42		1 464,42		1 464,42	
6287	Remboursements de frais					600,00		600,00		600,00	
6288	Autres					727,79		727,79		727,79	
628	Sous Total compte 628					2 792,21		2 792,21		2 792,21	
62	Sous Total compte 62					50 729,82		50 729,82		50 729,82	
6331	Verst de transport					91,49		91,49		91,49	
6332	Cotisations versées au FNAL					70,64		70,64		70,64	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					287,86		287,86		287,86	
633	Sous Total compte 633					449,99		449,99		449,99	
63	Sous Total compte 63					449,99		449,99		449,99	
6411	Salaires, appointements base					17 320,30	183,57	17 320,30	183,57	17 136,73	
6412	Congés payés					11,28	11,28	11,28	11,28		0,00
6413	Primes et gratifications					2 266,88		2 266,88		2 266,88	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6414	Indemnités et avantages divers					185,13		185,13		185,13	
641	Sous Total compte 641					19 783,59	194,85	19 783,59	194,85	19 588,74	
6451	Cotisations à l'URSSAF					2 715,00		2 715,00		2 715,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					5 387,35		5 387,35		5 387,35	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					5,02		5,02		5,02	
6458	Cotisations autres organismes sociaux					66,00		66,00		66,00	
645	Sous Total compte 645					8 173,37		8 173,37		8 173,37	
6475	Médecine du travail pharmacie					29,70		29,70		29,70	
6478	Autres charges sociales diverses					285,00		285,00		285,00	
647	Sous Total compte 647					314,70		314,70		314,70	
64	Sous Total compte 64					28 271,66	194,85	28 271,66	194,85	28 076,81	
658	Charges diverses gest courante					0,55	0,54	0,55	0,54	0,01	
65	Sous Total compte 65					0,55	0,54	0,55	0,54	0,01	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66111	Intérêts réglés à l'échéance					3 262,50		3 262,50		3 262,50	
6611	Sous Total compte 6611					3 262,50		3 262,50		3 262,50	
661	Sous Total compte 661					3 262,50		3 262,50		3 262,50	
66	Sous Total compte 66					3 262,50		3 262,50		3 262,50	
6711	Intérêts moratoires pénalités sur march					0,54		0,54		0,54	
671	Sous Total compte 671					0,54		0,54		0,54	
673	Titres annulés exercices antérieurs					58,33		58,33		58,33	
67	Sous Total compte 67					58,87		58,87		58,87	
6811	DA - immob corpo et incorpo					118 907,20		118 907,20		118 907,20	
681	Sous Total compte 681					118 907,20		118 907,20		118 907,20	
68	Sous Total compte 68					118 907,20		118 907,20		118 907,20	
	Total classe 6					1 076 764,98	307,09	1 076 764,98	307,09	1 076 457,89	
7061	Transports de voyageurs					71,00	61 751,39	71,00	61 751,39		61 680,39

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706	Sous Total compte 706					71,00	61 751,39	71,00	61 751,39		61 680,39
70	Sous Total compte 70					71,00	61 751,39	71,00	61 751,39		61 680,39
734	Verst de transport					15 000,00	1 591 676,81	15 000,00	1 591 676,81		1 576 676,81
73	Sous Total compte 73					15 000,00	1 591 676,81	15 000,00	1 591 676,81		1 576 676,81
7471	Etat						2 267,00		2 267,00		2 267,00
747	Sous Total compte 747						2 267,00		2 267,00		2 267,00
74	Sous Total compte 74						2 267,00		2 267,00		2 267,00
7588	Autres						4,62		4,62		4,62
758	Sous Total compte 758						4,62		4,62		4,62
75	Sous Total compte 75						4,62		4,62		4,62
777	Quote part subv invest virée au résultat						5 684,00		5 684,00		5 684,00
778	Autres produits exceptionnels						0,27		0,27		0,27
77	Sous Total compte 77						5 684,27		5 684,27		5 684,27

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					15 071,00	1 661 384,09	15 071,00	1 661 384,09		1 646 313,09
	Total général	2 374 220,15	2 374 220,15	7 230 934,54	6 165 768,77	1 516 839,02	2 582 004,79	11 121 993,71	11 121 993,71	4 103 587,60	4 103 587,60

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2019

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
REGIE ABONNEMENTS	200,00	39 950,00	40 150,00	0,00	40 100,00	40 100,00	50,00	0,00
REGIE TICKETS	5 250,00	6 800,00	12 050,00	0,00	5 750,00	5 750,00	6 300,00	0,00
C MA NAVETTE	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	5 450,00	49 350,00	54 800,00	0,00	48 450,00	48 450,00	6 350,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
REGIE ABONNEMENTS	16 480,00	40 100,00	56 580,00	0,00	30 635,00	30 635,00	25 945,00	0,00
REGIE TICKETS	16 832,00	5 750,00	22 582,00	0,00	96,00	96,00	22 486,00	0,00
C MA NAVETTE	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00	759,00	759,00	1 841,00	0,00
Sous Total compte 862	33 312,00	48 450,00	81 762,00	0,00	31 490,00	31 490,00	50 272,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
REGIE ABONNEMENTS	0,00	30 635,00	30 635,00	16 680,00	39 950,00	56 630,00	0,00	25 995,00
REGIE TICKETS	0,00	96,00	96,00	22 082,00	6 800,00	28 882,00	0,00	28 786,00
C MA NAVETTE	0,00	759,00	759,00	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00	1 841,00
Sous Total compte 863	0,00	31 490,00	31 490,00	38 762,00	49 350,00	88 112,00	0,00	56 622,00
TOTAUX	38 762,00	129 290,00	168 052,00	38 762,00	129 290,00	168 052,00	56 622,00	56 622,00

Page des signatures

31104 - BA REGIE DES TRANSPORTS LMV

Exercice 2019

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BONTOUX Sylvie (1016934934-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE VAUCLUSE, le 29/04/2020

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **BA REGIE DES TRANSPORTS LMV** pendant l'année **2019** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

AGUETTANT Laurent (1013850235-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A CAVAILLON, le 04/05/2020

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 17 juillet deux mille vingt, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55

Présents : 41

Absents : 14

- Dont suppléés : 0
- Dont représentés : 14

Abstention(s) : 1 (*Mme Nallet*)

Suffrages exprimés : 52

- dont pour : 52 (*Le Président ne prend pas part au vote + pouvoir*)
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme ANGELETTI Frédérique – Mme AMOROS Elisabeth – Mme ARAGONES Claire – M. ATTARD Alain – M. BATOUX Philippe – Mme BLANCHET Fabienne – M. BOREL Félix – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSÉ Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DECHER Martine – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – M. JUNIK Pascal – M. JUSTINESY Gérard – M. LEONARD Christian – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – M. MOUNIER Christian – Mme NALLET Christine – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M. PETTAVINO Jean-Pierre – M. PEYRARD Jean-Pierre – Mme PIERI Julia – Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SEBBAH Didier – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick .

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme BASSANELLI Magali ayant donné pouvoir à M. Christian LEONARD
 M. BLANC Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
 M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
 Mme DAUPHIN Mathilde ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
 M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à Mme Martine DECHER
 Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
 M. KITAEFF Richard ayant donné pouvoir à Mme MACK Marie-Thérèse
 M. LE FAOU Michel ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 Mme JEAN Amélie ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme PAIGNON Laurence ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PALACIO Céline
 Mme STELLA Aurore ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Secrétaire de séance : Mme CRESP Delphine est désignée secrétaire de séance

N° 2020 – 77

Objet : FINANCES – Budget annexe transports : adoption du compte administratif 2019.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'instruction comptable M43;*

- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 27 février 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 16 juillet 2020.

Les membres du conseil communautaire sont invités à procéder à l’élection de leur président. Monsieur le Président de l’agglomération peut assister à la discussion mais devra se retirer au moment du vote.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2019 est conforme aux écritures du Compte de Gestion 2019 établi par le comptable du trésor.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour adopter le Compte Administratif 2019, exécution du Budget Annexe Transports et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 076 457,89 €	388 812,90 €
Recettes	1 646 313,09 €	884 123,47 €
Résultat courant d’exécution 2019	569 855,20 €	495 310,57 €
Report de l’exercice 2018		- 347 529,53 €
Résultat cumulé 2019	569 855,20 €	-147 781,04 €
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>		- 506 306,65 €
<i>Restes à réaliser Recettes</i>		0 €
Solde des RAR reportés en 2019		-506 306,65 €
Solde d’investissement		-358 525,61 €
Le résultat global de clôture est de 211 329,59 €		

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- ELIT Monsieur Patrick Sintès en tant que Président de séance ;

- **DONNE ACTE** à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2019 du budget annexe Transports tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe transports ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 24 juillet 2020,
Le Président,

Gérard DAUDET.